

Schéma National d'Aménagement du Territoire

SNAT 2025 - Synthèse

REPUBLIQUE ALGERIENNE
DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE



Ministère de l'Aménagement du Territoire,
de l'Environnement et du Tourisme



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministere de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme

Schéma National d'Aménagement du Territoire

SNAT 2025 - Synthèse

Introduction.....	11
DIAGNOSTIC : l'Algérie, un territoire contrasté	13
1. Le système de l'eau et des sols.....	14
2. Des risques majeurs prégnants.....	16
3. Le système patrimonial, au cœur de l'offre touristique.....	18
4. Le système des transports et des infrastructures.....	19
5. Le système productif	20
6. Le système urbain.....	22
Quatre SCÉNARIOS pour l'algérie de 2025.....	27
Scénario 1 : l'équilibre volontariste.....	28
Scénario 2 : la dynamique de l'équilibre.....	32
Scénario 3 : le territoire compétitif.....	36
Scénario 4 : le territoire dispersé.....	40
Le scénario acceptable : équilibre territorial et compétitivité.....	44

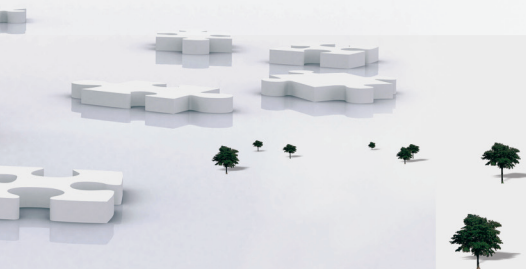


Sommaire





Les ENJEUX et défis de l'aménagement du territoire algérien.....	49
Les six enjeux majeurs du snat 2025.....	50
Les LIGNES DIRECTRICES et les vingt Programmes d'Action Territoriale.....	53
Ligne Directrice 1 Vers un territoire durable : intégrer la problématique écologique dans sa dimension continentale.....	54
Ligne Directrice 2 Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial.....	68
Ligne Directrice 3 Créer les conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires.....	80
Ligne Directrice 4 Réaliser l'équité territoriale.....	100
Conclusion.....	110
La stratégie de mise en œuvre du snat 2025.....	113
1. Gouvernance et parti d'aménagement : pierre angulaire du SNAT.....	114
2. Le rôle des acteurs de l'aménagement du territoire.....	114
3. Les institutions de la gouvernance territoriale.....	117
4. Recréer le lien territorial : concertation, participation, partenariat.....	118
5. La stratégie de mise en œuvre du SNAT : quel phasage, quelles séquences ?.....	119
6. Les outils de mise en œuvre.....	120
Conclusion Générale.....	122
Étapes et documents de l'élaboration du SNAT.....	127
1. Présentation Générale des dix sept documents.....	128
2. Les objectifs du schéma national d'aménagement du territoire 2025.....	129
3. Le SNAT se décline en schémas sectoriels et territoriaux.....	130
4. La démarche participative : pour une plus grande appropriation du SNAT 2025...	130
5. Les cinq missions qui ont abouti à l'élaboration du SNAT 2025.....	130





Diagnostic



DIAGNOSTIC : L'ALGÉRIE, UN TERRITOIRE CONTRASTÉ

La société algérienne a connu de profondes mutations, en particulier dans l'ouverture à l'économie libérale et dans une nouvelle phase démographique, de plus faible croissance. Les tensions importantes que cela entraîne sur les ressources se traduisent notamment dans la difficulté à gérer la saturation des régions densément peuplées : 65% des Algériens sont ainsi réunis dans les régions Nord, soit 4% du territoire national, alors que les régions du Sud, c'est-à-dire 87% du territoire, n'accueillent que 9% de la population. Les grandes métropoles, Alger et Oran, continuent d'attirer les migrants et l'émergence d'un « retour » des populations vers les Hautes Plaines ne suffit pas à provoquer un inversement de cette tendance.

La concentration de la population et des activités sur la frange littorale produit des déséquilibres coûteux à la collectivité et conduit à de fortes tensions dans l'usage des ressources : l'eau, les sols et l'ensemble des territoires sensibles sujets aux risques majeurs, naturels et technologiques.

Pour cette raison, le mot d'ordre de l'aménagement du territoire algérien doit être : le rééquilibrage. Au moment d'aborder les principaux choix et arbitrages qui président à ce rééquilibrage, certains problèmes ont été précisés.

Le diagnostic réalisé a été mené selon une approche systémique qui s'est intéressé aux interactions, aux enchaînements et aux effets des filières ainsi qu'à l'aspect relationnel des problèmes. Le territoire est, en effet, toujours l'articulation entre les systèmes qui y sont représentés (eau, sol, population, villes...etc.).

Ce diagnostic en présente les principales caractéristiques, articulés en six systèmes :

- 1. Le système de l'eau et des sols**
- 2. Le système écologique**
- 3. Le système patrimonial**
- 4. Le système relationnel des transports, de communication, d'enseignement et de formation**
- 5. Le système productif**
- 6. Le système urbain**



1. Le système de l'eau et des sols

L'Algérie s'étend sur 1 622 km, le long des côtes méditerranéennes, et s'enfonce sur plus de 2 000 km dans le continent africain, au cœur du Sahara. Trois grands ensembles physiques la caractérisent, au sein desquels la diversité des milieux est façonnée par le climat et le relief :

- les montagnes du Tell, 4% du territoire,
- les Hauts Plateaux, 9% du territoire,
- le domaine saharien, 87% du territoire.

Cette variété physiographique, et la grande diversité de paysages et d'écosystèmes qu'elle favorise, explique pour partie, la richesse et la fragilité des ressources naturelles.

1.1 L'eau, entre rareté et gaspillage

L'eau est un élément essentiel et stratégique de l'aménagement du territoire : sa disponibilité infléchit la répartition des populations, de l'urbanisation et des activités économiques.

Sa dotation, de 110 m³/habitant/an, vaut à l'Algérie d'être classée parmi les pays situés sous le seuil de rareté, traduisant un déficit en eau alarmant. Outre la rareté de la ressource, **cette situation est liée à trois facteurs : une grande disparité régionale en terme de répartition de la ressource, une médiocre qualité de service et une mauvaise gestion technique des ouvrages hydrauliques.**

Au-delà de 2010, la demande en eau ne pourra être satisfaite, à un niveau équivalent. Cette perspective remet en cause les choix établis pour l'agriculture irriguée.

L'utilisation des eaux non conventionnelles est devenue un premier impératif. La première solution réside dans le dessalement de l'eau de mer : l'Algérie dispose d'un grand potentiel qu'elle commence juste à exploiter. Plusieurs projets sont déjà en cours de réalisation ; néanmoins, si la technique du dessalement permet de réduire la pression sur les ressources souterraines, elle présente en contre-partie un coût élevé. La seconde solution

consiste à réutiliser les eaux usées. Moins coûteuse, cette option repose sur les 600 Hm³ d'eau rejetés tous les ans : récupérer 30% de ces rejets équivaldrait à produire l'équivalent de trois barrages d'une capacité de 60 Hm³. Aujourd'hui, cependant, aucune des 68 stations d'épuration existantes sur le territoire algérien ne respecte suffisamment les normes de qualité pour fournir une eau réutilisable.

Le développement de ces alternatives dans le Nord permettrait de dégager des ressources pour pérenniser l'activité des grandes zones agricoles, déterminantes dans le développement du pays. Dans l'optique d'une politique d'aménagement fondée sur la valorisation des Hauts Plateaux, une partie des ressources devra aussi être réaffectée vers cette région.

Les déficits en eau attendus exigent dès maintenant la mise en place d'une politique rigoureuse de gestion de la demande, fondée sur des mécanismes financiers et réglementaires, ainsi que sur la production d'une information complète concernant la situation hydrologique.

1.2 Des sols fragiles

Les sols des trois quarts de la région Nord sont semi arides et incapables de se reconstituer d'où la saturation et l'appauvrissement des zones dévolues à l'agriculture dans le Nord et un report vers des zones moins favorables, celles des Hauts-plateaux et du Sud.

Entre 1960 et 2003 la SAU (surface agricole utile) a fortement baissé passant de 1ha/hab en 1960 à 0,52 ha en 1970, 0,34 ha en 1985 et 0,26 ha en 2003. Ce sont 250.000 ha de terres agricoles qui ont été perdus au profit de constructions.

Fragiles et limitées, les ressources en sols et en couvert végétal sont en dégradation constante en raison des pratiques culturelles, des pollutions, des facteurs naturels et anthropiques. Toutes les régions sont concernées et la conquête de nouveaux espaces de mise en valeur apparaît de plus en plus difficile :

- l'érosion hydrique touche principalement le

Au-delà de 2010, la demande en eau ne pourra être satisfaite [...] exigeant dès maintenant la mise en place d'une politique rigoureuse de gestion de la demande...



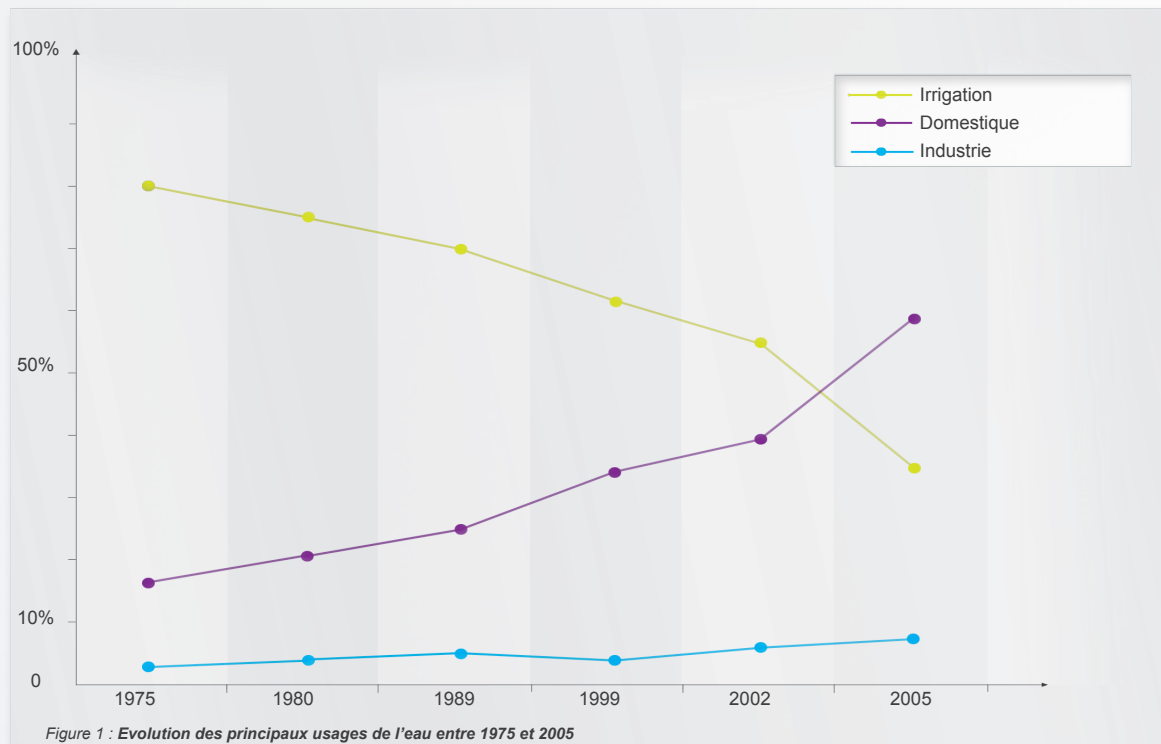
Nord et l'Ouest ; elle menace 12 millions d'ha dans la zone montagneuse.

- l'érosion éolienne concerne les zones arides et semi-arides, la steppe en particulier : 600 000 ha en voie de désertification, plus de 7 000 000 ha menacés.

- La salinisation des sols touche principalement les terres irriguées de l'Ouest et les oasis.

étendue depuis 1955, en raison des incendies, du surpâturage et des coupes de bois. Les initiatives institutionnelles freinent difficilement cette tendance et, si d'importantes campagnes de reboisement ont concerné près de 1 200 000 ha de forêt depuis 1962, leur faible efficacité contribue à **faire de la préservation du capital forestier, une des principales priorités de la protection environnementale.**

La forêt joue, dans ce contexte, un rôle de protection des sols contre l'érosion. Or, la surface boisée a perdu 21% de son



« Fragiles et limitées, les ressources en sols et en couvert végétal sont en dégradation constante [...] la préservation du capital forestier constitue une des principales priorités de la protection environnementale



2. Des risques majeurs prégnants

L'Algérie 2025 doit se construire en prenant en compte sa grande vulnérabilité aux risques majeurs, naturels et industriels, sachant que ces derniers conditionnent l'occupation du territoire.

Une urbanisation croissante ne prenant pas en compte ces risques, accroît considérablement les conséquences néfastes en cas de catastrophe.

Le réchauffement climatique constitue un facteur de risque complémentaire important du fait de la vulnérabilité actuelle du pays et de ses caractéristiques climatiques arides.

Ces conditions géologiques et climatiques se conjuguent pour faire de l'Algérie une « terre à risques ». Sur les quatorze risques majeurs identifiés par l'ONU, dix concernent l'Algérie : les séismes et risques géologiques, les inondations, les risques climatiques, les risques radiologiques et nucléaires, les feux de forêts, les risques industriels et énergétiques, les risques portant sur la santé humaine, les risques portant sur la santé animale et végétale, les pollutions atmosphériques, telluriques, marines ou hydriques, les catastrophes dues à des regroupements humains importants.

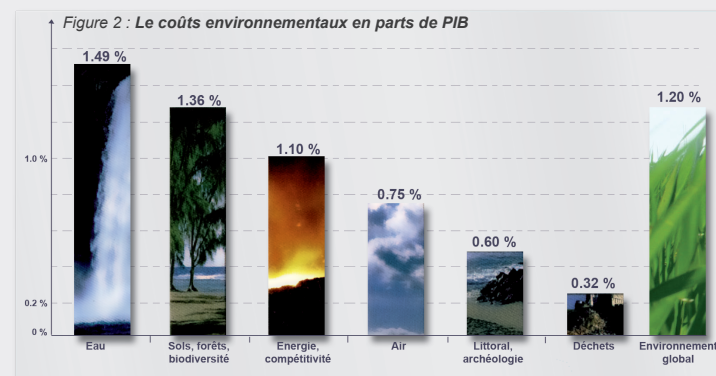
Face à ces risques, la préservation et la valorisation du système écologique comme patrimoine devient une nécessité

L'Algérie se caractérise par une grande diversité physiologique, constituée des éléments naturels suivants : le littoral, la côte riche en plaines, les montagnes de l'Atlas tellien, les hautes plaines steppiques, les montagnes de l'Atlas saharien, de grandes formations sableuses, les grands plateaux sahariens et les massifs montagneux, au coeur du Sahara central. Ils constituent par leur diversité et leur richesse, des réserves de biodiversité importantes et des paysages d'une grande qualité.

Ces écosystèmes sont, toutefois, menacés par les mutations rapides de la démographie et de l'économie du pays : l'urbanisation et le développement des activités engendrent une

forte pression anthropique, souvent associée à l'abandon de pratiques séculaires d'entretien de ces espaces. La protection et la mise en valeur des milieux de l'espace algérien répondent autant à des considérations économiques qu'à la nécessité d'assurer, aux populations présentes et futures, une qualité de vie et un patrimoine naturel irremplaçables.

Le coût des dommages environnementaux représente près de 7% du PIB soit l'équivalent de 3,5 milliards de dollars US.



La faune, notamment, représente une grande partie des espèces animales du bassin méditerranéen, en plus des espèces représentatives de la zone africaine. La flore, forte de 3139 espèces dénombrées, présente des plantes aux caractéristiques génétiques uniques qui revêtent une importance économique et sociale : plantes médicinales, aromatiques, condimentaires, industrielles, fruitières, maraîchères et fourragères. Ces espèces sont adaptées à des conditions édapho-climatiques particulières et présentent des résistances aux stress biotiques et abiotiques.

Néanmoins, depuis le début du XX^e siècle, pas moins de **trente espèces ont complètement disparu, et un grand nombre d'autres se trouve menacé d'extinction.** Mais tous les milieux ne présentent pas les mêmes processus. En montagne, des pratiques culturelles et une exploitation des ressources inadaptées soumettent les espaces à une forte pression anthropique, dégradant les milieux. Dans la steppe, les labours mécanisés non adaptés à ce milieu fragile, un surpâturage important aggravé par une sécheresse endémique et récurrente font que la strate herbacée ne se régénère plus et

« Une forte pression anthropique, souvent associée à l'abandon de pratiques séculaires d'entretien de ces espaces [...] trente espèces ont complètement disparu, et un grand nombre d'autres se trouve menacé d'extinction »



les sols nus sont soumis à une déflation permanente provoquant ainsi l'appauvrissement du milieu et la désertification. Le milieu oasien est menacé sous l'effet de plusieurs facteurs liés à la pression anthropique et naturelle parmi lesquels se distinguent : l'ensablement, la salinisation, la remontée des eaux, l'utilisation excessive de l'eau, les grandes mises en valeur agricoles, la démographie croissante et l'urbanisation accélérée.

Les insuffisances de la gestion environnementale montrent la faible prise de conscience des problèmes de protection et de mise en valeur de ce patrimoine. **C'est une problématique nouvelle, à l'échelle de l'Algérie et du Maghreb, qui nécessite une véritable mutation intellectuelle et politique, permettant d'en dégager les enjeux propres à nos régions.** Déjà, la création de onze parcs nationaux, de cinq réserves naturelles et de quatre réserves de chasse offre un potentiel significatif sur plus de 22% du territoire national.

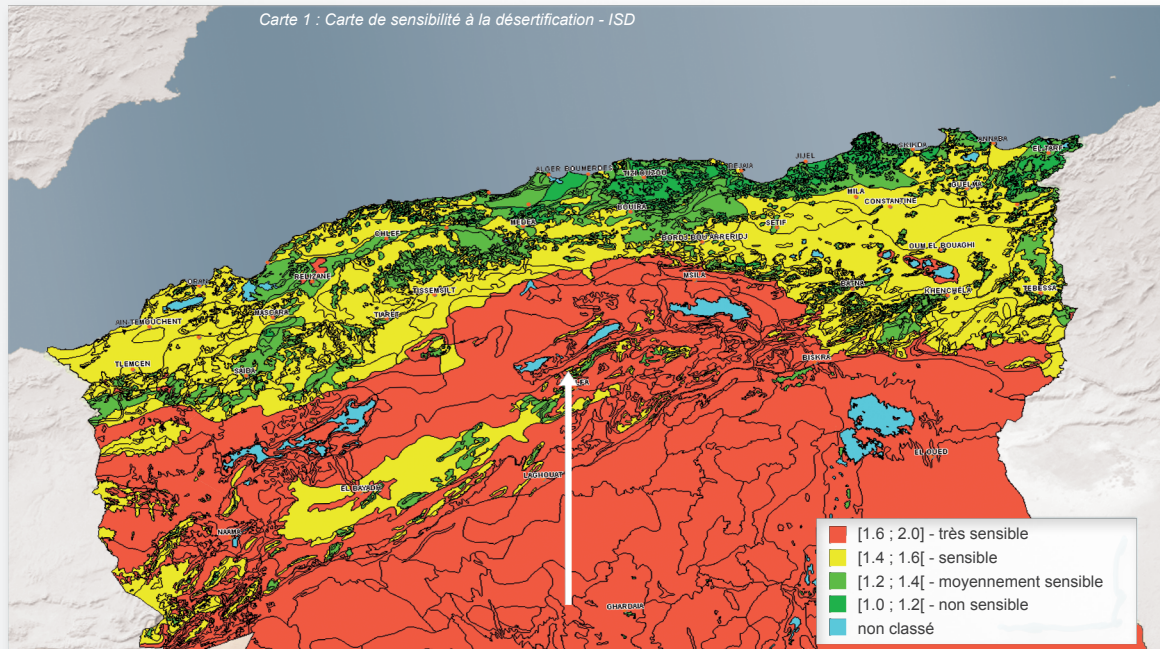
La protection et la mise en valeur des milieux de l'espace algérien répondent autant à des considérations économiques

qu'à la nécessité d'assurer aux populations présentes et futures, une qualité de vie et un patrimoine naturel irremplaçables.

Ainsi, la revitalisation profonde de l'économie et du cadre humain des zones de montagne doit permettre de jouer pleinement leur fonction d'articulation entre les territoires, ainsi qu'entre la préservation des ressources naturelles et la promotion des activités économiques et sociales. La protection du littoral répond à la fois à la nécessité de préserver la spécificité de la biodiversité et des paysages et au maintien des caractéristiques naturelles qui en font un extraordinaire potentiel économique et social. La steppe, dégradée sous l'effet de la sédentarisation des populations et de l'émergence d'une culture intensive, doit trouver son avenir dans un modèle de développement basé sur la multi-activité et permettre de grandes opérations de réhabilitation de ses espaces naturels. Les oasis doivent servir d'assise à la relance économique des territoires du Sud car, bien que menacées, elles présentent un grand potentiel de développement : mines, hydrocarbures, agriculture, tourisme, énergies naturelles, échanges transfrontaliers.

« une
problématique
nouvelle qui
nécessite une véritable
mutation intellectuelle
et politique, permettant
d'en dégager les
enjeux propres à nos
régions

[...]
et répondant
autant à des
considérations
économiques qu'à la
nécessité d'assurer
aux populations
présentes et futures,
une qualité de vie et
un patrimoine naturel
irremplaçables



3. Le système patrimonial, au cœur de l'offre touristique

Le patrimoine culturel algérien est riche et diversifié mais souvent mal connu et peu valorisé. Il nécessite d'être réintégré au processus de développement et d'aménagement du territoire, par l'affirmation de sa valeur identitaire et économique. L'enjeu est de diffuser la connaissance de ce patrimoine de sorte à en faire un objet d'attention pour les algériens et la base d'une économie culturelle. **Il est nécessaire de le protéger et de le mettre en valeur dans une stratégie générale d'aménagement et de développement du territoire.**

Le patrimoine, dans toutes ses composantes, constitue un élément ressource de l'aménagement du territoire. Il ne s'agit pas seulement des « souvenirs » que les époques précédentes ont légué, ou des sites remarquables offerts par la nature : il s'agit plus fondamentalement de l'ensemble de l'héritage civilisationnel confié par l'histoire : sites remarquables mais aussi patrimoines invisibles, de la culture et des savoir-faire.

Par sa position entre la Méditerranée et l'Afrique subsaharienne et entre l'Est et l'Ouest maghrébin, l'Algérie est couverte des strates des différentes époques historiques. Toutes les régions sont concernées ; aussi, convient-il de les concevoir au sein d'un même système patrimonial :

- la côte algérienne abrite les vestiges archéologiques des époques romaine et arabo-musulmane, ainsi que des monuments d'époque plus récente ;
- les Hauts Plateaux constituent une région remarquable pour ses sites archéologiques et son artisanat ;
- l'Atlas saharien, véritable transition entre les Hauts Plateaux et le Sud Algérien, recèle d'importantes stations rupestres ;
- Les Oasis présahariennes, avec de nombreux

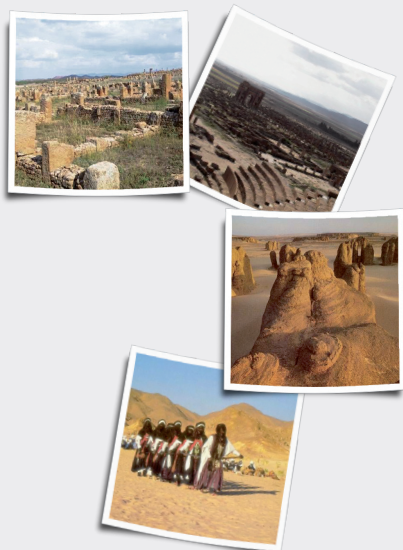
centres de vie, les casbahs et les anciens ksour, qu'ils soient abandonnés ou habités, sont au cœur d'un paysage de vastes palmeraies, de sebkhas et de petits lacs ;

- Le Grand Sud, vaste territoire montagneux et rocailleux, recèle des joyaux de l'art rupestre et des merveilles de la nature. Le Parc national du Tassili y a été classé patrimoine mondial par l'UNESCO, en 1987.

L'organisation spatiale du système culturel est d'abord marquée par l'existence de véritables pôles patrimoniaux de dimension mondiale ; ces pôles sont les centres névralgiques du développement de l'offre culturelle et touristique : le Pôle Oran-Tlemcen, le Pôle Alger- Miliana-Cherchel, le Pôle Annaba-Constantine, le Pôle Bejaia-Sétif, le Pôle Batna-Tébessa, le Tassili-Hoggar, le Pôle Ksour-Touat-Gourara, le Pôle Oued Mzab, le Pôle Oued Rhiou-Oued Souf.

Les effets attendus de cette valorisation sur le développement sont de plusieurs ordres :

- le développement du tourisme et des loisirs, secteurs économiques porteurs, dont le tourisme de nature et le tourisme culturel, générateurs d'un tourisme haut de gamme ;
- le développement d'un secteur d'économie culturelle directement lié à la valorisation des patrimoines culturels ;
- le renforcement de l'attractivité et de la notoriété du territoire.



« protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel algérien dans une stratégie générale d'aménagement et de développement du territoire »





4. Le système des transports et des infrastructures

L'Algérie dispose d'infrastructures de transport et de communication ainsi que des services associés. Toutefois, leur organisation doit maintenant être en cohérence avec les besoins de l'économie et la mondialisation. L'extension et la mise en réseau des infrastructures ainsi qu'un profond renouvellement des services et des démarches de planification associés apparaissent nécessaires pour appuyer la compétitivité et l'attractivité des territoires algériens.

4.1 Des réseaux de transport discontinus

Le réseau routier prend en charge près de 90% du trafic intérieur de passagers et de marchandises. Il accueille un transport en profonde mutation (décuplement du parc de véhicules et développement de la charge utile), face auquel **la désorganisation des opérateurs de transport et le déficit de planification posent problème.**

Le réseau ferroviaire s'organise à partir de la Rocade Nord, reliant, d'est en ouest, les principales villes, ports et zones industrielles du nord du pays. De cet axe, quatre lignes pénétrantes gagnent le Sud, dont une seule comporte un écartement standard. La majeure partie du réseau est à voie unique. **Cette situation explique la nette régression de la part du transport ferroviaire dans le système de transports du pays. Comptant seulement pour 7 à 8%, il s'est montré encore moins réactif, et surtout moins concurrentiel, que le transport routier.**

Parmi les 34 ports de la côte, les neufs principaux sont desservis par les réseaux routiers et ferroviaires, ce qui leur permet de réagir à l'augmentation du trafic : le transport maritime assure la quasi-totalité du commerce extérieur. Toutefois, **il souffre d'une organisation portuaire insuffisante, qui se traduit par des services peu performants et de longs temps d'attente.**

Près de 90% du trafic aérien sont concentrés sur sept des 63 aéroports du pays. C'est dans ceux-ci et, de manière générale, dans les 16 aéroports internationaux, que le trafic a connu une nette augmentation (+ 60% entre 2002 et 2003). Ailleurs, le trafic, essentiellement national, connaît une forte baisse.

Devant ces constats, l'objectif stratégique d'aménagement est celui d'une desserte intégrale et hiérarchisée du territoire,

tenant compte des densités de peuplement et de l'intensité du développement économique. Parallèlement, **l'intermodalité constitue un impératif** à considérer en liaison avec la valorisation du rôle du chemin de fer.

4.2. La médiocre qualité des infrastructures d'enseignement et de formation supérieure

Avec un taux de scolarisation de 81%, c'est plutôt dans l'enseignement supérieur que l'Algérie a du retard : bien que le nombre d'étudiants approche le million, **le nombre de diplômés s'élève à peine à 14%**. Cette situation illustre les dysfonctionnements qui touchent ses infrastructures : la variété

des établissements supérieurs est faible (87% des effectifs sont universitaires), leur répartition est très inégale (très concentrée à Alger), la taille trop importante de certains établissements pose des problèmes de maintenance et de gestion. Par ailleurs, les disparités interrégionales se traduisent par d'importants écarts dans la formation des populations. Ainsi, le ratio nombre d'étudiants pour 100.000 habitants est révélateur de ces disparités : il est 7.124 étudiants dans une région comme Constantine et de 415 pour Bordj Bou Arréridj ; de 6.320 à Annaba et de 507 à El Tarf.

Ces dysfonctionnements n'ont pas manqué d'avoir **des effets négatifs sur la cohésion sociale, avec tout ce que cela suppose comme incidences sur l'appareil économique et sur le plan spatial, où l'on assiste à des distorsions entre wilayas et régions.**

4.3 Le réseau en hausse des télécommunications

Avec le développement de la téléphonie mobile et des accès internet, les nouvelles technologies ont permis un équipement massif de la population en moyens de communication. Néanmoins, la contribution de l'industrie des télécommunications au développement du réseau national est faible et risque d'accentuer sa tendance à l'extraversion.

indicateurs	1997	2000	2002	2004	horizon 2010
Nombre d'internautes	-	450 000	530 000	610 000	12.5 millions
Nombre de sites internet	10	1 500	3 000	70 000	200 000
Nombre de site internet par 10 000 hab	-	-	-	20	50
Nombre d'internautes à haut débit (ADSL)	-	-	-	75 000	-
Nombre de ligne ADSL	-	-	-	100 000	-

figure 3 : Evolution de la consommation en télécommunication

l'objectif stratégique d'aménagement est celui d'une desserte intégrale et hiérarchisée du territoire



5. Le système productif

L'agriculture et les hydrocarbures sont les deux secteurs déterminants de la croissance économique algérienne. Néanmoins, le pays se trouve dans une situation transitoire marquée par les réformes économiques profondes, avec la structuration progressive d'une économie ouverte sur la compétitivité et le repositionnement des secteurs productifs.

L'examen des grandes tendances à l'œuvre permet quelques constats : une légère augmentation de la part de l'agriculture dans le PIB (de 15,8 à 18% entre 1995 et 2003), une baisse de l'industrie (de 15,6 à 12,1%) et du commerce (de 22,9 à 19,4%), et un accroissement sensible des secteurs des transports des communications (de 8 à 14,5%). La croissance économique s'appuie de manière croissante sur l'appréciation des cours mondiaux des hydrocarbures ; cela risque de se traduire par la pérennisation d'une économie duale dominée par ce secteur et dans laquelle l'Etat assure le rôle stratégique de prélèvement et de redistribution de la rente. D'autre part, le contexte d'ouverture pourrait favoriser l'accueil des investissements directs étrangers (IDE) et devrait permettre des transferts de savoir-faire et de technologies.

Ainsi, l'Algérie connaît de profondes mutations de son appareil productif, dans la répartition de sa population, non sans conséquences sur la répartition territoriale de celui-ci. **Deux déséquilibres apparaissent : l'essentiel du potentiel économique est localisé dans le Nord ; 37% des emplois sont localisés à l'Est, contre 25% à l'Ouest.**

A cela s'ajoute une pression démographique différenciée selon les territoires et dont les effets sont mal maîtrisés.

S'agissant de l'emploi un double mouvement est observé ; une population active en augmentation (10,11 millions) et un chômage en baisse avec 2 millions en 2003 et 1,45 millions en 2005 et 1,24 million en 2006.

Figure 3 : Indice synthétique de croissance démographique des régions programme

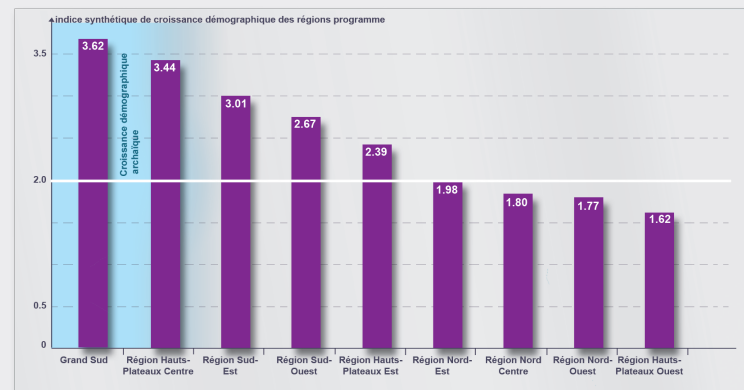
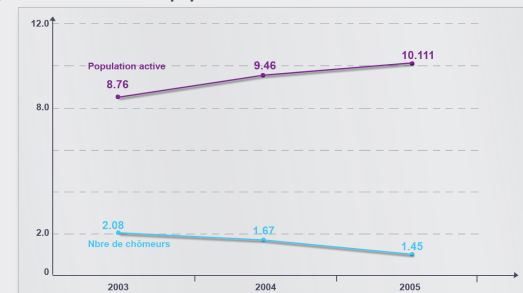


Figure 4 : Evolution de la population active et du nombre de chômeurs entre 2003 et 2005



5.1 L'industrie nationale à la croisée des chemins

La rupture avec l'économie planifiée s'accompagne d'une désindustrialisation marquée, le secteur privé n'ayant pas encore pris la relève du secteur public en déclin. Si une reprise est envisagée sous réserve d'une réorganisation des marchés et de l'ouverture à la concurrence internationale, **l'inertie qui caractérise le secteur risque de favoriser les régions déjà industrialisées et d'aggraver les déséquilibres** entre le Nord, industrialisé, et le Sud, ainsi qu'entre les aires métropolitaines et le reste du territoire.

5.2 Le potentiel du secteur agricole et de la pêche.

L'extension continue de la surface agricole utile a conduit à la mobilisation de la majorité des terres exploitables pour

« Deux déséquilibres apparaissent : l'essentiel du potentiel économique est localisé dans le Nord ; 37% des emplois sont localisés à l'Est, contre 25% à l'Ouest »



l'agriculture. On constate néanmoins **un déficit du commerce extérieur agricole et alimentaire**, s'élevant à 3,5 milliards de dollars chaque année. Compte tenu des régimes pluviométriques et des ressources en eau, chaque grande région du pays présente des spécificités agricoles (agriculture irriguée, élevage, maraîchage, etc), auxquelles s'ajoutent de nouvelles tendances, avec des spécialisations et l'émergence de dynamiques agricoles périurbaines.

Dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, l'importance de la façade maritime et des infrastructures portuaires, la diversité de la flore marine et le grand nombre de plans d'eau artificiels constituent autant de gisements importants d'emplois et de réserves de production non encore exploitées.

5.3 L'énergie : un enjeu majeur à l'horizon 2025

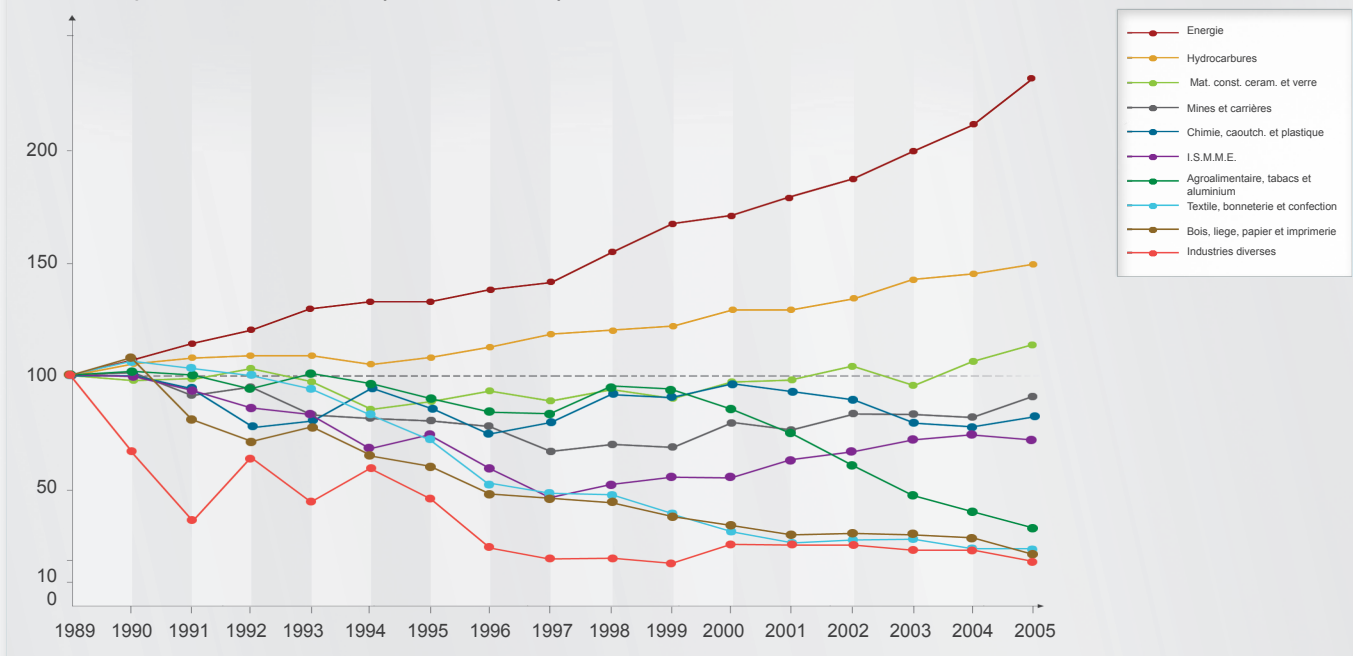
Les hydrocarbures ont joué un rôle prépondérant dans la dynamique territoriale du pays. Mais l'épuisement à terme des réserves conduit à anticiper une rupture dans la couverture des besoins nationaux, à l'horizon d'une trentaine d'années. Pour cela,

l'identification de nouveaux gisements d'énergie est un corollaire à toute politique de rationalisation de la demande, d'exploration des sous-sols et d'accroissement des ressources financières issues des hydrocarbures. **L'objectif est d'atteindre 10% d'énergie renouvelable en 2025.**

5.4 Le commerce et les services

Le secteur tertiaire est en deuxième position dans le PIB et constitue le premier secteur d'emploi. Le commerce en est l'activité la plus développée (11,7% aujourd'hui), suivie du transport et des communications (8,7%), puis des services (3,5%). Mais les déséquilibres régionaux sont très marqués : 70% des emplois sont accueillis dans les régions du Nord, dont la moitié dans la région d'Alger. Le secteur touristique qui a connu une constante progression jusqu'en 1991 (723.000 arrivées : chiffre à confirmer) a enregistré une chute brutale des mouvements d'étrangers aux frontières (95.000 arrivées : chiffre à confirmer). Dans les années 2000, il est enregistré un retour aux niveaux précédents qui reflète essentiellement un tourisme familial et la valorisation de quelques niches, comme le tourisme saharien.

Figure 6 : Evolution des indices de production du secteur public entre 1989 et 2005



l'objectif est
d'atteindre
10% d'énergie
renouvelable en 2025



6. Le système urbain

Les villes et les campagnes algériennes ont connu de profondes mutations sous l'effet de la croissance démographique et des évolutions socio-économiques des dernières décennies. **Les tissus urbains se sont distendus et dégradés, ne permettant pas aux villes d'assumer l'ensemble de leurs fonctions et de développer les services et équipements nécessaires à leur bon fonctionnement et à leur rayonnement.**

6.1 L'Algérie en transition urbaine

Le pays compte aujourd'hui 60% d'urbains, tendance qui s'accroîtra dans les décennies à venir. C'est, en effet, les villes qui ont épongé la forte croissance démographique, conjuguée à l'exode rural. **L'urbanisation s'est ainsi généralisée à l'ensemble du territoire national**, avec une densification du réseau dans la zone tellienne et une croissance spectaculaire dans le Sud et sur les Hauts Plateaux.

Cette croissance s'est accompagnée d'une dégradation du cadre de vie, marqué par l'étalement de tissus urbains non structurés et mal équipés, et par l'abandon des centres anciens. Cette situation a conduit à la marginalisation de quartiers entiers, à la prolifération de l'habitat précaire (10% du parc de logement, en moyenne) et illégal, ainsi qu'au développement des problèmes liés aux déplacements, aux transports, à la pollution et à la vulnérabilité aux risques majeurs.

6.2 Un système urbain aux fonctions mal définies

Bien que le nombre d'agglomérations se soit accru dans les dernières décennies, l'armature urbaine reste dominée par Alger et, dans une moindre mesure, Oran, Constantine et Annaba. C'est par la croissance de leur périphérie, et la constitution d'aires métropolitaines, que ces agglomérations continuent de croître.

Ailleurs, les villes de plus de 100 000 habitants se multiplient et constituent le niveau fort de l'armature urbaine actuelle. Mais

il leur manque une assise économique suffisante pour diffuser la croissance. A cela s'ajoute leur inadéquation fonctionnelle du fait de l'absence de centralité, une croissance incontrôlée, illégale, des périphéries porteuses de risques de déstabilisation sociale ainsi que des carences dans la gouvernance urbaine. Parallèlement, le passage d'une Algérie rurale à une Algérie urbaine se traduit par la multiplication des petites villes, à partir des bourgs ruraux.

En dehors de quatre grandes agglomérations, les villes restent inaptes à remplir leurs fonctions économiques et sociales, au-delà de l'encadrement administratif. L'objectif est donc, en tenant compte du profil de chacune, de développer les potentialités et d'engager des processus de rattrapage pour les villes en crise ou en repli économique.

Les villes se trouvent en première ligne dans la bataille pour le développement, et de plus en plus impliquées dans les flux d'échanges internationaux, ayant ainsi la responsabilité du développement de leur territoire. Cette situation amène des modifications radicales dans le positionnement des grandes agglomérations et entraîne une recomposition profonde des systèmes urbains. Par ailleurs, le système urbain actuel ne permet pas d'amortir le doublement de la population urbaine, annoncé d'ici 2025. Cette situation nécessite un rééquilibrage du territoire national et une adaptation du système actuel, fondés sur les enjeux suivants : la création d'un réseau des villes algériennes et la réussite de la métropolisation.

6.3 Le monde rural

Le devenir du système urbain est étroitement lié aux tendances socio-économiques qui caractérisent le monde rural. Représentant 40% de la population algérienne, la population rurale connaît un net ralentissement démographique et tend à s'agglomérer, de plus en plus, dans les bourgs ruraux. Néanmoins, les dynamiques démographiques et économiques relevées sont très différenciées, selon les zones. Si les conditions de vie se sont globalement améliorées, l'impact réel de la politique d'équipement en milieu rural suscite beaucoup d'interrogations, au regard de la

« développer les potentialités et d'engager des processus de rattrapage pour les villes en crise ou en repli économique »



persistance de la pauvreté, du chômage et de la précarité sociale, malgré leurs diminutions significatives ces dernières années. La prévalence d'approches de développement qui considéraient le milieu rural comme un simple espace subsidiaire de la ville l'a grandement desservi. **Le monde rural n'a pas connu la mise en œuvre d'un « projet économique et social » cohérent, complet et susceptible de lui offrir les chances d'un développement porteur de progrès et de modernité. Aussi, l'une des ambitions**

de la politique de renouveau rural, est précisément de mettre en place les conditions d'un développement rural qui devra donc mieux prendre en compte la diversité des situations et dépasser les approches sectorielles.

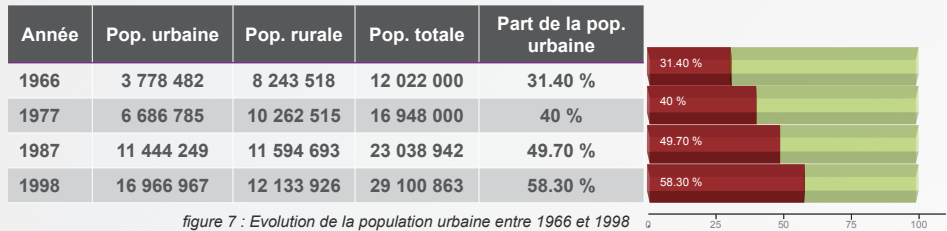


figure 7 : Evolution de la population urbaine entre 1966 et 1998

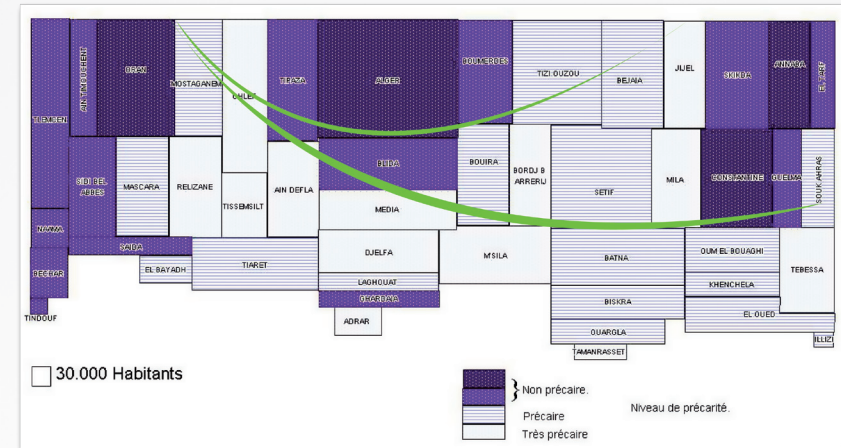


Figure 8 : L'arc de précarité enserre le Nord-centre

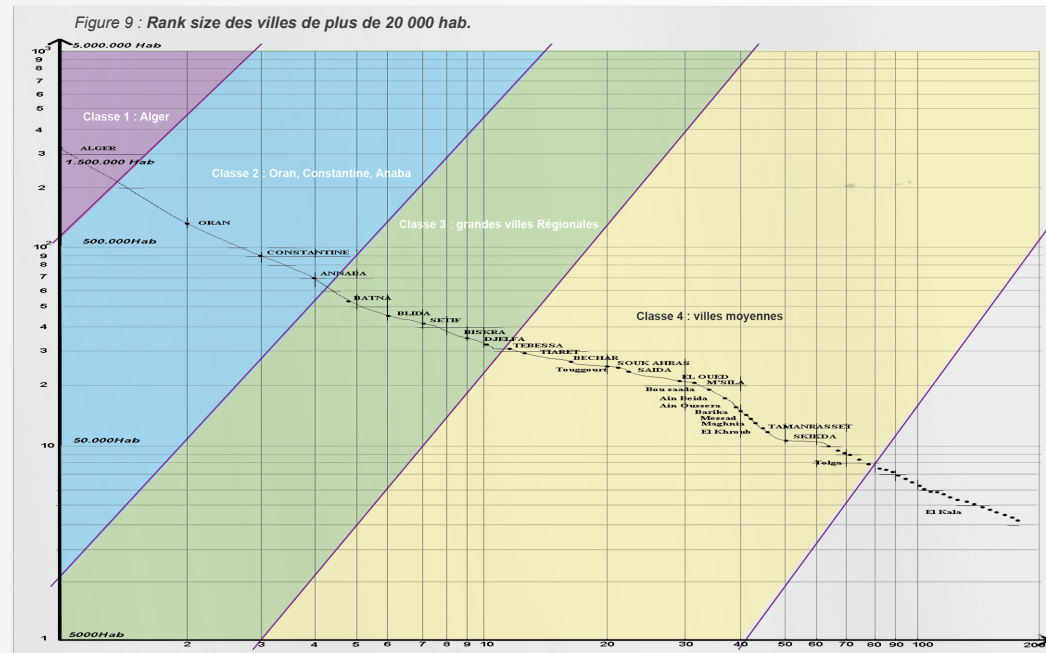


Figure 9 : Rank size des villes de plus de 20 000 hab.

Analyse du degré d'intégration du système urbain à partir de la relation entre le rang de la ville et sa taille. Une armature urbaine en croissance « 580 unités bien réparties » : un atout territorial mais gâché par l'état des villes

mettre en place les conditions d'un développement rural qui devra donc mieux prendre en compte la diversité des situations et dépasser les approches sectorielles



SYNTHÈSE : LES ENJEUX NATIONAUX

Au plan national et à toutes les échelles du territoire, l'Algérie fait l'objet de grandes contradictions : sociales, sociétales, rurales et urbaines. Les écarts entre catégories sociales et entre régions sont patents : rural, urbain, Hauts Plateaux, littoral, montagne, steppe ; il s'agit de problèmes de toute société, et leurs solutions passent par une politique fondée sur l'équité et la solidarité. Des divergences apparaissent entre les élites branchées sur la globalisation, ses exigences de compétitivité et ses valeurs, et une majorité de la population « engoncée » dans les anciennes régulations sociétales, dont le dépassement se gère en termes de générations.

Entre social et sociétal, le pays est à un point délicat et décisif de son évolution : celui du passage de la majorité de la population à l'urbain, aspirée par les villes. **L'Algérie est de plus en plus urbaine, à un moment où il faut rattraper les retards du rural, tout en concentrant de grandes ressources pour la maîtrise de la croissance urbaine et du développement qualitatif des villes.** C'est une autre contradiction majeure, entre le rural et l'urbain, que le

pays doit également gérer afin de renforcer l'unité nationale et la cohésion sociale.

Or, de nouvelles exigences s'imposent, en termes de création d'emplois et de stabilité économique, d'équité et de compétitivité territoriales, d'économie de l'eau et des sols, et de développement de l'ensemble du territoire. Face à ces perspectives, il est difficile de fixer des objectifs quantitatifs ou des solutions idéales ; **le diagnostic du territoire algérien fait ressortir un enjeu majeur : le rééquilibrage du territoire.**

La croissance de la population des franges littorales résulte d'une croissance naturelle encore élevée malgré un sensible

ralentissement de son rythme et de celui des flux migratoires venant des zones intérieures. La littoralisation de l'urbanisation constitue une tendance lourde. Aussi, entre une évolution tendancielle qui tend à accentuer les déséquilibres actuels et une politique qui romprait avec cette évolution, il n'y a pas de véritable alternative : **le rééquilibrage des principales composantes du territoire algérien constitue l'enjeu majeur d'une nouvelle géographie du territoire. L'objectif est ambitieux car il s'agit d'infléchir profondément une tendance à l'œuvre depuis plus d'un siècle et qui tend spontanément à s'amplifier.**

Le freinage de la littoralisation ne peut se réaliser que si le développement des Hauts Plateaux et du Sud est suffisant pour maintenir les populations sur leur territoire, voire s'il peut attirer les populations telliennes. L'autonomie se traduit par le fait que la nouvelle configuration du Tell repose sur des facteurs qui lui sont spécifiques, comme la restructuration du système urbain et l'établissement de nouvelles relations littoral-montagne. Le système urbain devra assumer le rôle de moteur du développement économique national, tout en assurant la qualité de vie de ses habitants et en préservant le capital des ressources et des milieux naturels de la région. Parallèlement, la montagne tellienne deviendra une zone intermédiaire entre le littoral et les Hauts Plateaux, avec sa propre logique de développement. Les piémonts et les massifs pourraient accueillir les populations venant du littoral, moyennant des systèmes de communication permettant de faire bénéficier l'arrière-pays de la diffusion de la croissance économique des zones littorales.

Le développement des Hauts Plateaux a pour objectif de maintenir la population sur son territoire, ce qui implique une croissance égale au coût naturel et un solde migratoire nul ; une vision plus optimiste peut envisager une attractivité des Hauts Plateaux qui drainerait vers eux les populations de la zone littorale. Le succès de ce développement des Hauts Plateaux dépend de leur aptitude à accueillir les populations nouvelles, à satisfaire ses demandes économiques et sociales, en particulier celles concernant l'emploi et l'eau. C'est à partir d'estimations de

« L'Algérie est de plus en plus urbaine, à un moment où il faut rattraper les retards du rural, tout en concentrant de grandes ressources pour la maîtrise de la croissance urbaine et du développement qualitatif des villes



la charge réaliste et supportable des transferts possibles que pourra alors se dégager une répartition des populations nouvelles sur les différents territoires des Hauts Plateaux, du Sud et des piémonts.

Le développement du Sud constitue un enjeu spécifique. Il s'agit plutôt d'une conquête que d'une reconquête car ces régions n'ont jamais été le théâtre d'un développement économique et humain d'envergure. Comme pour les Hauts Plateaux, l'importance du développement du Sud est fonction de sa capacité à répondre aux besoins des populations nouvelles. Le Sud, dont les principaux handicaps sont la dureté du climat et l'accessibilité, possède des potentiels importants à valoriser.

« le rééquilibrage des principales composantes du territoire algérien constitue l'enjeu majeur d'une nouvelle géographie du territoire. [...] il s'agit d'infléchir profondément une tendance à l'œuvre depuis plus d'un siècle et qui tend spontanément à s'amplifier





Scénarios





QUATRE SCÉNARIOS POUR L'ALGÉRIE DE 2025

Le diagnostic a constitué un constat critique de la situation existante, ainsi qu'un document prévisionnel et prospectif du territoire algérien. Aujourd'hui, plusieurs « possibles » s'offrent au devenir du territoire algérien, à l'horizon 2025. La description des ces possibles est l'objet de l'élaboration de quatre scénarios, réalisables compte tenu de la situation et des évolutions en cours sur le territoire algérien. La réalisation de tel ou tel scénario est fonction des politiques qui seront effectivement mises en œuvre ; mais tous ne sont pas souhaitables. La description des évolutions les plus négatives présente pourtant l'utilité de mieux positionner les choix à faire quant aux évolutions souhaitables du territoire.

Afin de rendre plus intelligible les différents scénarios, ils sont présentés volontairement de manière contrastée. Bien que réalistes, aucun d'entre eux ne sera, à lui seul, l'image du territoire algérien à l'horizon 2025. Aussi, au moment du choix, la méthode consiste à choisir, dans chacun des scénarios, ce qu'il y a de positif. De cet assemblage de facteurs favorables, se construira, à travers **une combinaison de scénarios**, le scénario souhaité.

L'objectif du scénario souhaité est de concilier à travers une combinaison harmonieuse deux impératifs d'aménagement du territoire :

- Rétablir un équilibre durable entre les grandes composantes du territoire.
- Adapter les territoires aux exigences de l'économie contemporaine.

La valeur de cette combinaison dépendra de sa capacité à conserver une cohérence interne, à fixer des priorités et des hiérarchies, à susciter une véritable synergie. Le choix d'un scénario de référence pourra alors s'enrichir des apports issus des autres scénarios.



SCÉNARIO 1 : L'ÉQUILIBRE VOLONTARISTE

L'objectif est un fort développement des Hauts Plateaux et du Sud, permettant de freiner le développement littoral et d'équilibrer le territoire, en termes de population et de bases productives : 55% de la population doivent se trouver au Nord tandis que 45% habitent les Hauts Plateaux et le Sud.

Ce scénario s'appuie sur une logique autoritaire et devient une priorité absolue de l'Etat. Celui-ci lance une politique de Grands Travaux, structurant l'armature urbaine des territoires à reconquérir, pour accueillir de nouveaux habitants et générer les activités qui soutiendront le développement économique et social. Des bases productives doivent être créées dans les Hauts Plateaux et le Sud afin de soutenir leur développement économique et social, notamment par des délocalisations autoritaires d'activités.

1.1 L'aménagement du territoire

Afin d'intervenir sur les équilibres territoriaux et de contrebalancer les tendances observées, l'Etat pose les bases productives des Hauts Plateaux par la délocalisation de grandes unités publiques et par le développement d'un appareil législatif renforcé et d'outils d'intervention, technique et foncière, étatiques. En contrepartie, l'accent est peu mis sur le développement économique local et régional. Le volume de transfert volontaire de population, de 2 200 000 personnes réparties entre les Hauts Plateaux et le Sud, doit compléter la mise en place d'une organisation territoriale duale. Cela passe par un investissement massif dans les infrastructures de transports et de transfert d'eau. Le programme est rapidement réalisé, notamment grâce à l'expertise étrangère venue renforcer les entreprises algériennes, amenées à se restructurer pour mieux répondre à cette demande importante.

La mise en place d'un réseau de villes nouvelles, sur les Hauts Plateaux, fait émerger une armature urbaine renouvelée. La zone tellienne, qui demeure le vecteur de croissance et

d'ouverture du pays, n'est pas réorganisée et souffre d'une gestion métropolitaine limitée. L'espace intérieur se structure peu à peu en pôles d'équilibre, faiblement reliés entre eux mais dont la capacité de rayonnement touche graduellement les territoires environnants. Au Sud, le développement urbain, « en archipel », s'appuie sur les ressources propres à chacun des pôles, sans développer de synergie commune. Au Nord, le littoral fortement peuplé est freiné dans sa croissance.

Le monde rural continue de bénéficier d'une politique d'encadrement global afin, notamment, de fixer les populations. A proximité des villes se développe une agriculture compétitive ; mais, sur les Hauts Plateaux, les pôles urbains polarisent peu les espaces ruraux environnants. Au Nord, qui n'est pas particulièrement ciblé par les actions, l'espace rural est moins stabilisé.

1.2 Le développement du territoire

La politique environnementale vise à limiter les impacts des aménagements sur le milieu et les ressources naturelles ; l'augmentation de l'offre en eau, par d'importants transferts, pose problème de ce point de vue. De manière générale, la pression anthropique se maintient au Nord tandis qu'elle se développe au Sud et sur les Hauts Plateaux. Elle peut entraîner des conflits d'usage, prenant au dépourvu l'élevage et l'agriculture, jusqu'à faire disparaître pastoralisme et nomadisme. Pour cette même raison, **les problèmes environnementaux peinent à être résolus et l'absence de structures d'arbitrage, entre usagers, conduit à une augmentation de la pression sur les ressources naturelles.**

La lente émergence du secteur privé laisse le champ libre à la politique économique de l'Etat, qui garde le contrôle de plusieurs secteurs clés, grâce à la rente des hydrocarbures. Son objectif, de répondre aux importants besoins en emplois (2 600 000 au total), se heurte à la faible organisation de la diversification économique, largement informelle. Par ailleurs, le recours aux importations compense l'insuffisance des capacités productives du pays. La transition économique se déroule donc à un rythme modéré, qui ne permet pas de sortir du schéma d'économie de rente. L'ouverture internationale est limitée par le freinage

« l'Etat pose les bases productives des Hauts Plateaux par la délocalisation de grandes unités publiques et par le développement d'un appareil législatif renforcé et d'outils d'intervention



du développement du littoral. Ailleurs, l'absence d'émergence d'échelles régionales ne permet pas l'expression de spécificités territoriales et les fortes conditions de localisation, imposées par la stratégie de développement, empêchent les investissements directs étrangers d'intervenir.

La modernisation de la société algérienne ne s'accompagne pas de mutations politiques et sociales : l'Etat est autoritaire, centralisé et interventionniste. Par souci d'efficacité, il déconcentre une partie de l'exécution de la mise en œuvre de ses politiques, au niveau des wilayas et des régions programme ; il garde toutefois un contrôle stricte et étroit des politiques, décidées à Alger. **Ce renforcement de l'Etat dans ses capacités de décision et de financement contraint fortement l'émergence des collectivités locales, susceptibles d'exprimer des intérêts locaux et de remettre en cause la politique de l'Etat.**

Au Nord, les conditions de vie stagnent ; ailleurs, elles s'améliorent en raison d'un important développement des services publics. Mais les migrations intérieures, plus ou moins suscitées, peuvent engendrer certaines résistances.

« renforcement de l'Etat dans ses capacités de décision et de financement qui contraint fortement l'émergence des collectivités locales, susceptibles d'exprimer des intérêts locaux et de remettre en cause la politique de l'Etat



SCÉNARIO I : L'ÉQUILIBRE VOLONTARISTE

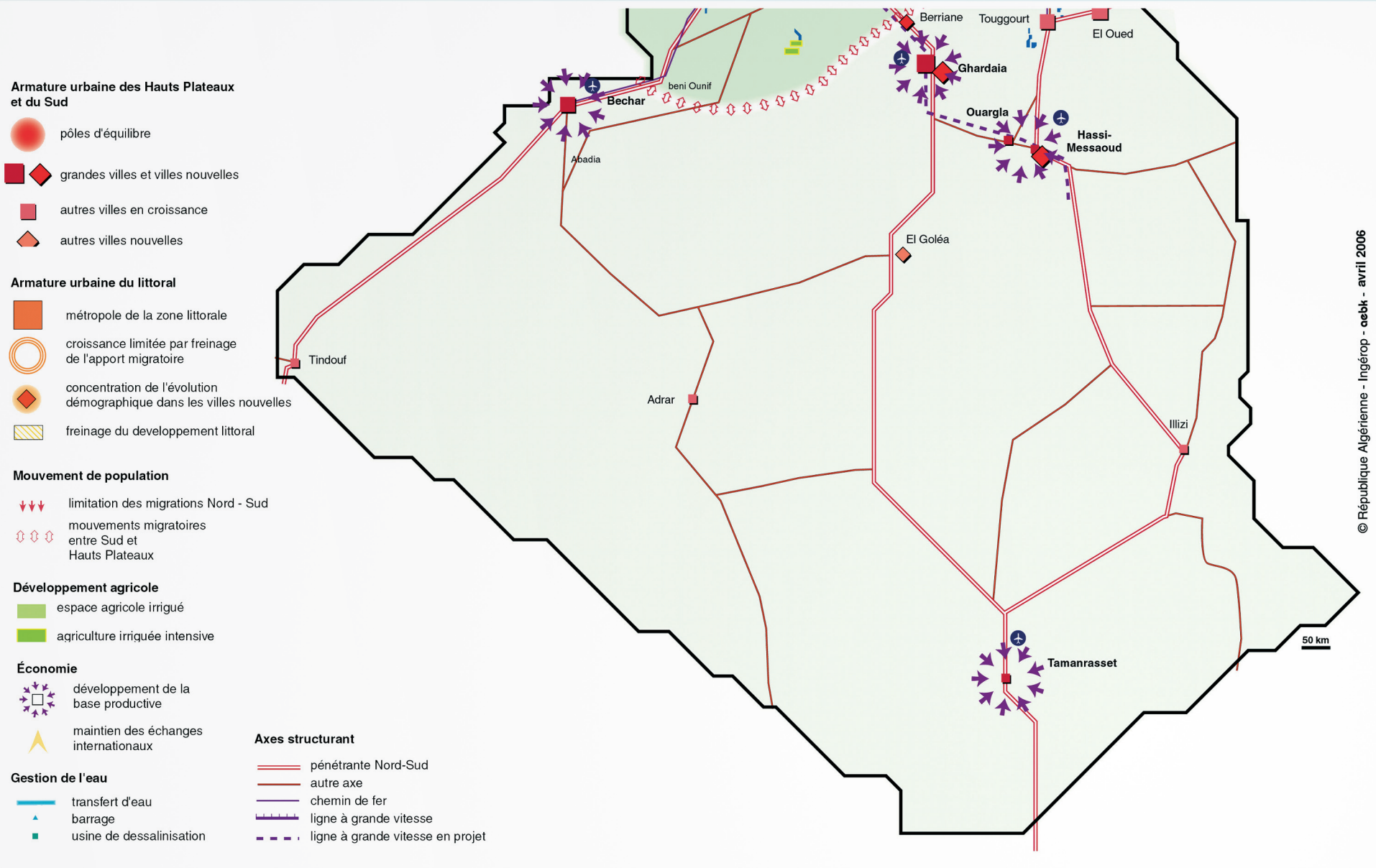
Source : SNAT 2025



Source : SNAT 2025

© République Algérienne - Ingérop - oebk - avril 2006

Carte 2 : Scénario 1, l'équilibre volontariste - partie nord



Carte 2bis : Scénario 1, l'équilibre volontariste - partie sud



SCÉNARIO 2 : LA DYNAMIQUE DE L'ÉQUILIBRE

La vision dynamique de l'équilibre s'inscrit dans l'Option Hauts Plateaux, consistant en **une double valorisation du territoire : la constitution de « pôles d'équilibre » assurant le développement des Hauts Plateaux et du Sud, d'une part, et la restructuration de la frange littorale et tellienne, d'autre part**. Elle ne se limite pas au rééquilibrage littoral/intérieur mais comprend également l'équilibre urbain/rural et l'équilibre durable du territoire ; la prise en compte du seuil de capacité d'accueil et de charge du littoral en est une idée-force.

2.1 L'aménagement du territoire

La politique d'aménagement articule une politique de solidarité spatiale avec une politique de développement économique. Pour cela, elle met en place une logique partenariale : **l'État est le garant de la solidarité spatiale et met en œuvre une politique dynamique d'équilibre territorial, le secteur privé assurant pour sa part l'essentiel du développement des bases productives**. L'État assume ainsi des politiques publiques fortes et demeure un acteur économique dans certains secteurs clefs.

Une stratégie territoriale forte est définie dans l'optique d'un aménagement durable. Elle cherche à diffuser sur l'ensemble du Tell la dynamique littorale, en s'appuyant sur un réseau urbain mieux structuré et mieux desservi, aux fonctions plus distinctes, plus favorables à la montagne. Parallèlement, la création d'un réseau maillé de pôles urbains, à l'intérieur du pays, doit y maintenir la population active ; des villes nouvelles sont créées sur les Hauts Plateaux. **Sur l'ensemble du territoire, l'objectif est de faire émerger un système urbain hiérarchisé et articulé, adapté aux configurations régionales** : articulations intégrées au Nord, réseaux de villes sur les Hauts Plateaux et archipels d'unités urbaines au Sud.

La spécificité des territoires, désormais au cœur des politiques développées, est assurée par le renforcement de

l'appareil législatif, en matière d'aménagement, et l'application de procédures de concertation. Cette approche globale par territoire remplace les démarches sectorielles. Elle s'accompagne de différents types d'articulation des villes, au sein du système urbain. Si l'objectif d'un solde migratoire nul est atteint, les Hauts Plateaux bénéficient de 4 450 000 habitants supplémentaires, en 2025, engendrant une demande de 1 500 000 emplois. Dans le Sud, ce solde générerait 1 650 000 habitants supplémentaires et une demande de 40 000 emplois.

Le monde rural est polarisé et desservi, de sorte à rester attractif et à assurer un renouvellement. Le maillage urbain/rural s'appuie sur des bourgs dynamiques, limitant la désertification et favorisant la protection des terres agricoles de forte valeur ajoutée, à proximité des villes.

Le rôle des infrastructures est central pour réduire l'enclavement et favoriser le développement économique. Continu, hiérarchisé, le réseau maille l'ensemble du territoire, en s'adaptant aux maillages urbains régionaux. Les infrastructures majeures sont mises en place par l'État tandis que des entités déconcentrées sont chargées du niveau régional et local.

2.2 Le développement du territoire

Prendre en compte la capacité de charge environnementale des territoires doit permettre de prévenir et réduire les impacts environnementaux du développement. Il s'agit de gérer au mieux la pression anthropique, notamment en zone urbaine, par la réduction des pollutions et, en zone littorale, par la protection des milieux naturels. Sur les Hauts Plateaux, les impacts environnementaux suscités par les aménagements sont gérés et limités ; au Sud, des mesures de protection du patrimoine bâti et des milieux naturels sont prises, à la périphérie des villes. La compatibilité du développement des territoires avec le niveau local des ressources en eau est recherchée. Les approvisionnements en eau sont diversifiés, sur la base de nouveaux équipements et de la mise à niveau des équipements existants.

L'État, le garant de la solidarité spatiale, oriente le développement économique, intervient dans certains secteurs clé et s'assure de la transition économique

« une double valorisation du territoire : la constitution de « pôles d'équilibre » assurant le développement des Hauts Plateaux et du Sud, d'une part, et la restructuration de la frange littorale et tellienne, d'autre part »



vers l'économie de marché. Une sortie du schéma de rente se dessine progressivement à mesure de la restructuration du tissu économique et de sa sortie de l'informel. L'Etat diversifie ses sources de revenu par une fiscalisation progressive et modérée de l'économie. Le secteur privé assure l'essentiel du développement des bases productives, autour des pôles de compétitivité et des espaces métropolitains, par la modernisation des équipements urbains et le développement local. Le renforcement de l'ouverture à l'international se traduit notamment par de nouvelles relations transfrontalières. La restructuration des principales métropoles, le renforcement de leurs fonctions supérieures et de leur attractivité confortent leur ouverture vers le Maghreb, l'Europe et le monde.

La modernisation de l'économie et des services publics, la répartition du développement améliorent l'équité sociale.

Aux échelons locaux, la population participe aux décisions ; cela accompagne un mouvement progressif de déconcentration, favorable aux régions programme, et de décentralisation. Il s'agit de faire émerger des collectivités locales capables d'exprimer des intérêts, locaux ou régionaux, permettant d'ajuster au mieux les politiques de l'Etat.

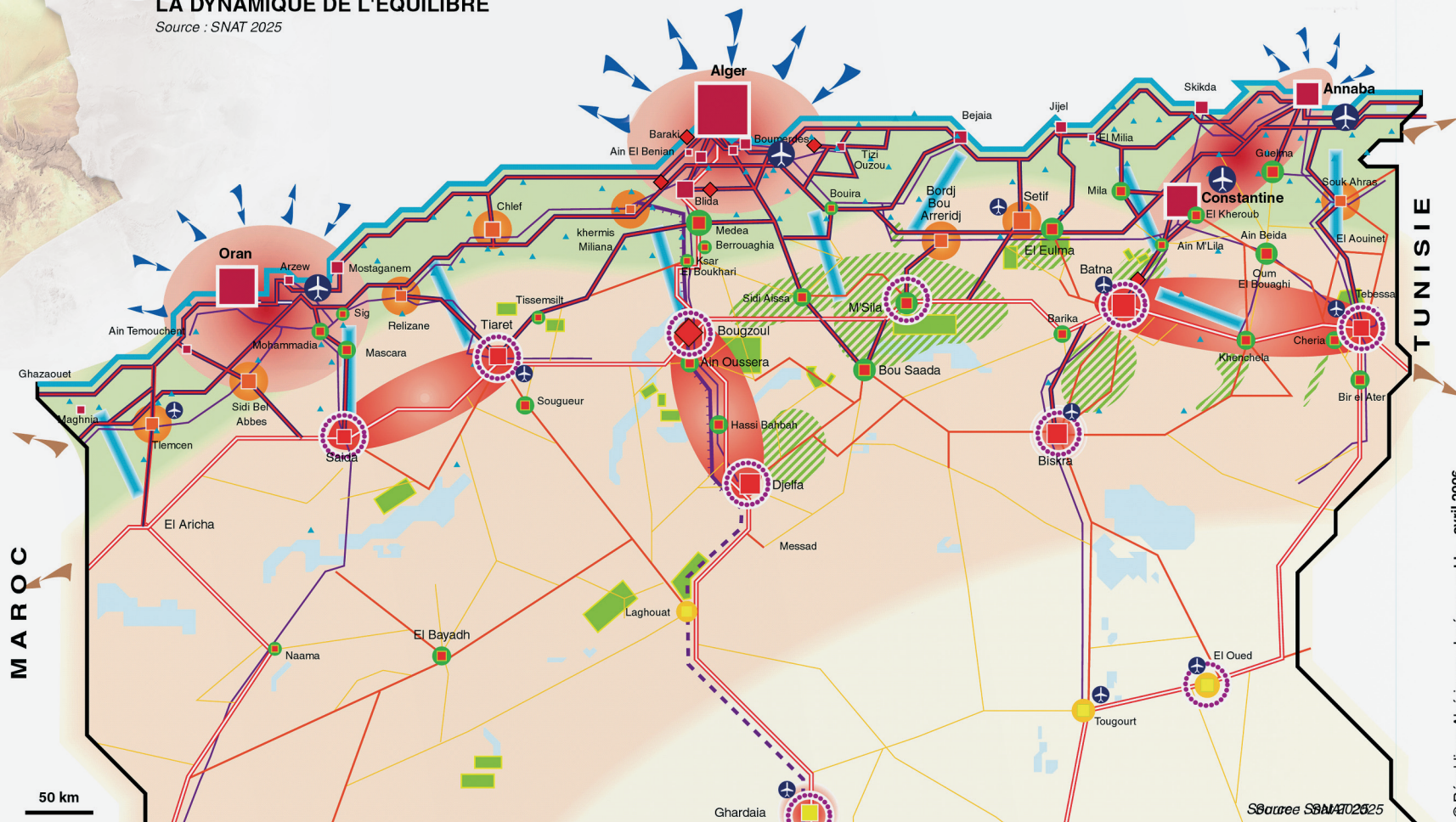


L'Etat, le garant de la solidarité spatiale, oriente le développement économique, intervient dans certains secteurs clé et s'assure de la transition économique vers l'économie de marché



SCÉNARIO 2 : LA DYNAMIQUE DE L'ÉQUILIBRE

Source : SNAT 2025



Carte 3 : Scénario 2, la dynamique de l'équilibre - partie nord



Armature urbaine

- **métropoles littorales**
- aires métropolitaines
- pôles secondaires
- **pôles d'équilibres des Hauts Plateaux**
- système urbain des Hauts Plateaux
- pôles urbains structurant le milieu rural
- **pôles de développement du Sud**
- organisation en archipel
- villes oasis
- ◆ **villes nouvelles**

Économie

- pôles de compétitivité
- ▶ porte internationale vers la Méditerranée
- ▶ ville porte ouverte sur l'Afrique

Développement agricole

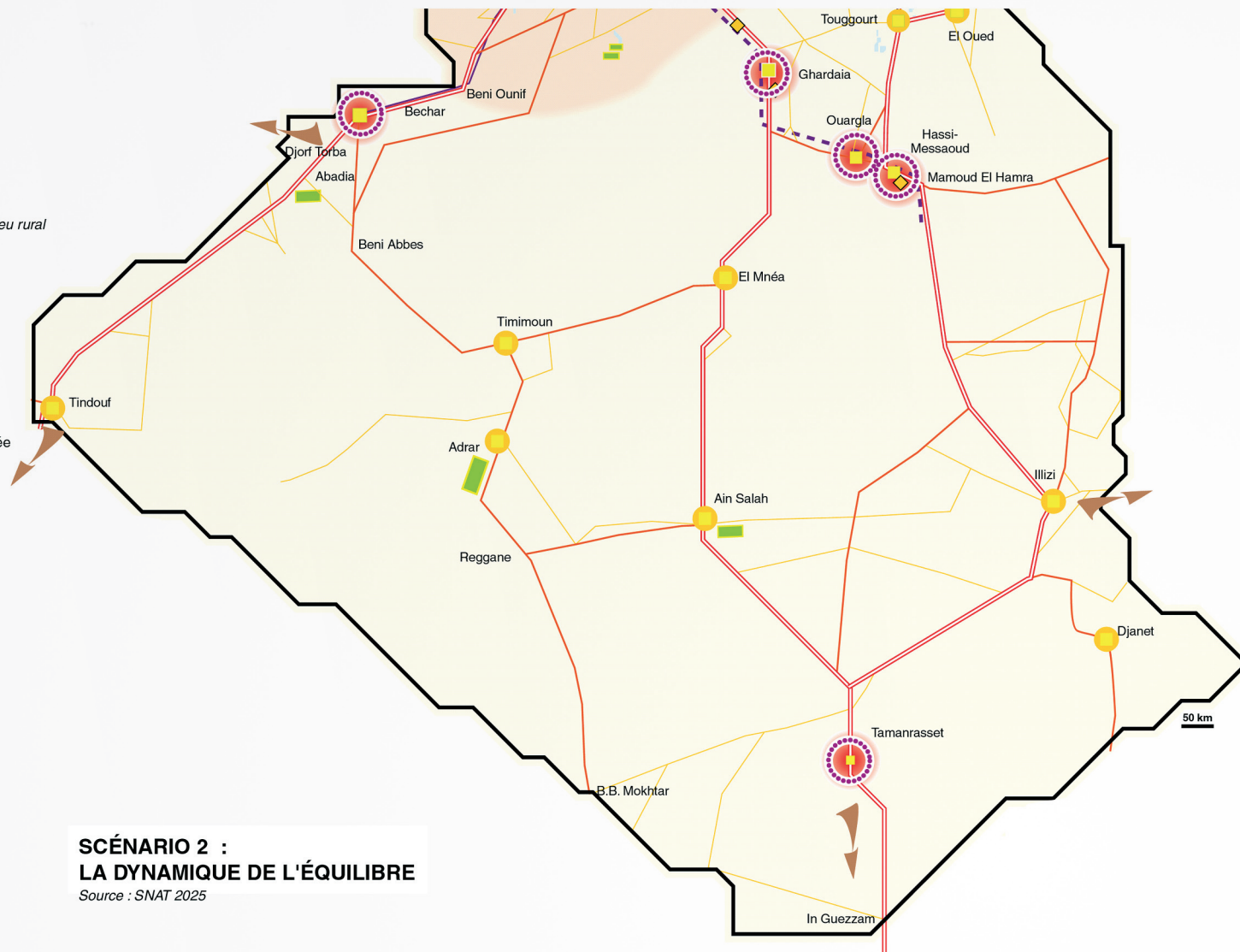
- espace agricole irrigué
- agriculture irriguée intensive

Gestion de l'eau

- transfert d'eau
- ▲ barrage
- usine de dessalinisation

Axes structurants

- axes structurants du Nord
- rocade et pénétrantes
- route nationale
- route de Wilaya
- ligne à grande vitesse
- ligne à grande vitesse en projet



**SCÉNARIO 2 :
LA DYNAMIQUE DE L'ÉQUILIBRE**

Source : SNAT 2025

© République Algérienne - Ingérop - ccbk - avril 2006

Carte 3bis : Scénario 2, la dynamique de l'équilibre - partie sud



SCÉNARIO 3 : LE TERRITOIRE COMPÉTITIF

Le territoire national se recompose sous l'effet de l'économie de marché. L'Etat, en attendant de se retirer dans des fonctions de régulateur, assure la transition en créant les conditions d'une économie diversifiée et autonome. **Il conserve la responsabilité de la politique d'aménagement et accompagne les forces du marché dans leur fabrication d'un territoire compétitif et attractif.** Il s'agit surtout d'atténuer les déséquilibres territoriaux et d'assurer une équité sociale minimale.

3.1 L'aménagement du territoire

La politique d'aménagement du territoire, limitée et ciblée, conforte le développement des pôles les plus dynamiques pour appuyer une transition efficace ; un niveau minimal de solidarité territoriale est garanti afin d'éviter les impacts négatifs

des déséquilibres territoriaux sur la croissance générale. L'appareil législatif est renforcé mais laisse les aires métropolitaines se doter d'outils de planification et d'intervention. Le secteur privé se structure pour répondre aux investissements publics.

Peu à peu, **une structure duale se met en place**, distinguant des territoires dynamiques, constitués des aires métropolitaines et des espaces qu'elles entraînent dans leur sillage (Nord et pôle de prospérité des Hauts Plateaux), et des espaces périphériques (principalement sur les Hauts Plateaux et dans le Sud). De forts effets de seuils se mettent en place : au-delà d'un temps d'accès maximal à une métropole et en deçà d'un certain niveau d'activité, les espaces concernés décrochent.

La population se concentre dans les pôles de croissance, ce qui entraîne d'importantes migrations internes, privilégiant les zones littorales, au dépens de l'intérieur. Sur ce schéma, l'armature urbaine connaît un développement dual distinguant les villes les plus peuplées, hypertrophiées, et les villes aux bases productives insuffisantes pour s'ériger en pôles de croissance. La constitution de collectivités métropolitaines aux pouvoirs étendus constitue un enjeu de taille pour la gestion urbaine. De même,

l'espace rural s'organise entre des territoires ruraux développés dans les aires d'influence des territoires métropolitains, et des espaces ruraux dévitalisés. Les premiers bénéficient des services des grandes villes mais sont confrontés à des tensions pour l'usage de l'espace et des ressources ; les seconds, faiblement équipés, sont marqués par une dévitalisation et la désertification, à peines freinées par le système d'aides publiques des politiques compensatrices.

Les nouvelles infrastructures ne sont pas destinées à résoudre cette dualité : elles renforcent les dynamiques des pôles de croissance, établissant une forte hiérarchie entre les régions. La qualité du niveau de vie y augmente en même temps que les inégalités territoriales. Comme un certain nombre d'infrastructures sont réalisées et exploitées par le secteur privé, les territoires les moins solvables ne bénéficient pas du dispositif ; l'intérieur du pays souffre donc d'un certain enclavement.

3.2 Le développement du territoire

Limiter les externalités négatives, développer une industrie des loisirs et du tourisme fondée sur la valorisation des richesses patrimoniales, tels sont les principaux objectifs environnementaux. Mais ils se heurtent à la pression accrue sur les espaces les plus peuplés et productifs, malgré des mesures de protection ponctuelles. Les mécanismes marchands assurent la régulation des usages de l'eau : exploitations rentables, concessions, élévation du prix de l'eau. Les approvisionnements se diversifient lorsqu'ils s'avèrent rentables, accompagnant le dessalement et l'exploitation de nouvelles nappes fossiles et l'optimisation des ressources et des systèmes de distribution actuels.

La restructuration du secteur public en grandes entreprises privées s'accompagne de l'émergence d'un réseau de PME, extirpant le pays de l'informel et l'affranchissant de la rente pétrolière. L'Etat ne conserve le contrôle que du secteur des hydrocarbures, éventuellement en partenariat avec des sociétés privées, nationales ou étrangères. **Une économie d'agglomération se dessine, mieux connectée à l'international, qui permet d'élever le niveau d'investissements étrangers et d'améliorer les infrastructures de transport vers les hinterlands.** Le front de mer connaît une forte restructuration

« La politique d'aménagement du territoire, limitée et ciblée, conforte le développement des pôles les plus dynamiques pour appuyer une transition efficace »



et s'équipe de chaînes logistiques performantes. Les pôles les plus compétitifs, et particulièrement les trois métropoles, se dotent des équipements et services liés aux fonctions d'échange internationales. Un port conteneur moderne est constitué, permettant le dégagement de tout ou partie du port de marchandises d'Alger, pour des équipements liés à sa fonction internationale : quartier d'affaire, hôtellerie, grands équipements culturels et de loisir, ...

Les bénéfices économiques sont contrebalancés par les inégalités socio-spatiales qui se traduisent par des réactions de rejet, des phénomènes d'exclusion, de paupérisation et le développement d'une économie parallèle. La société est soumise à des mutations rapides, les éléments traditionnels voyant leur espace se réduire. La cohésion sociale est mise à mal, avec des conséquences sur la stabilité politique. L'Etat met en place un filet social minimal, afin d'éviter les externalités négatives que des inégalités trop affirmées font peser sur la compétitivité et l'éclatement de la société. L'intervention sociale de l'Etat sur le territoire consiste en des aides limitées aux zones défavorisées des Hauts Plateaux et du Sud, et en une politique de la ville luttant contre les inégalités les plus flagrantes.

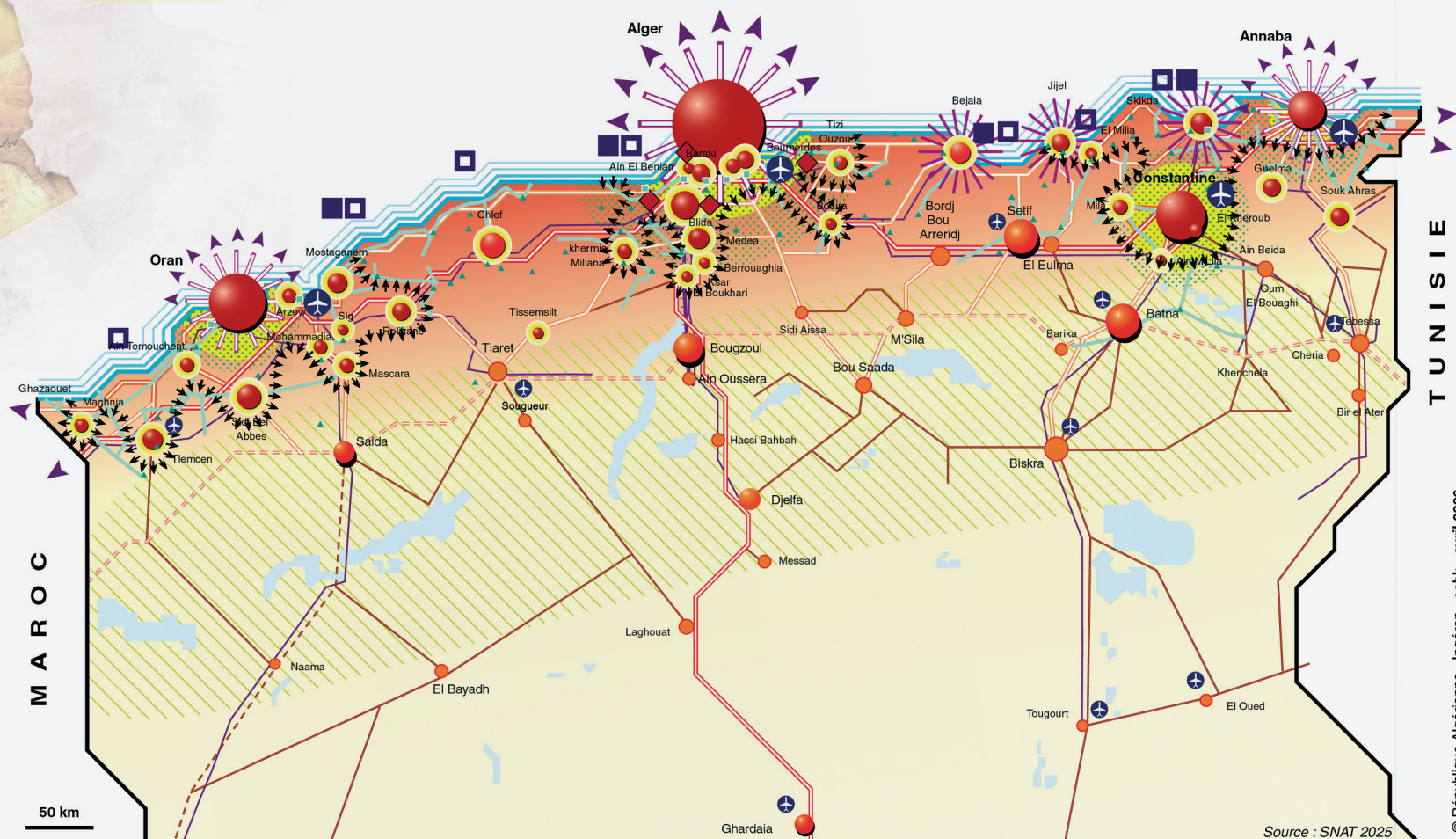
Réduit et rénové, l'Etat joue un rôle d'arbitre et de régulateur. La réorganisation politique, favorable à la déconcentration et à la décentralisation, est orientée pour accompagner, de manière pragmatique et progressive, l'émergence d'une économie de pôles et de métropoles.

« Les bénéfices économiques sont contrebalancés par les inégalités socio-spatiales qui se traduisent par des réactions de rejet, des phénomènes d'exclusion, de paupérisation et le développement d'une économie parallèle



SCENARIO 3 : LE TERRITOIRE COMPETITIF

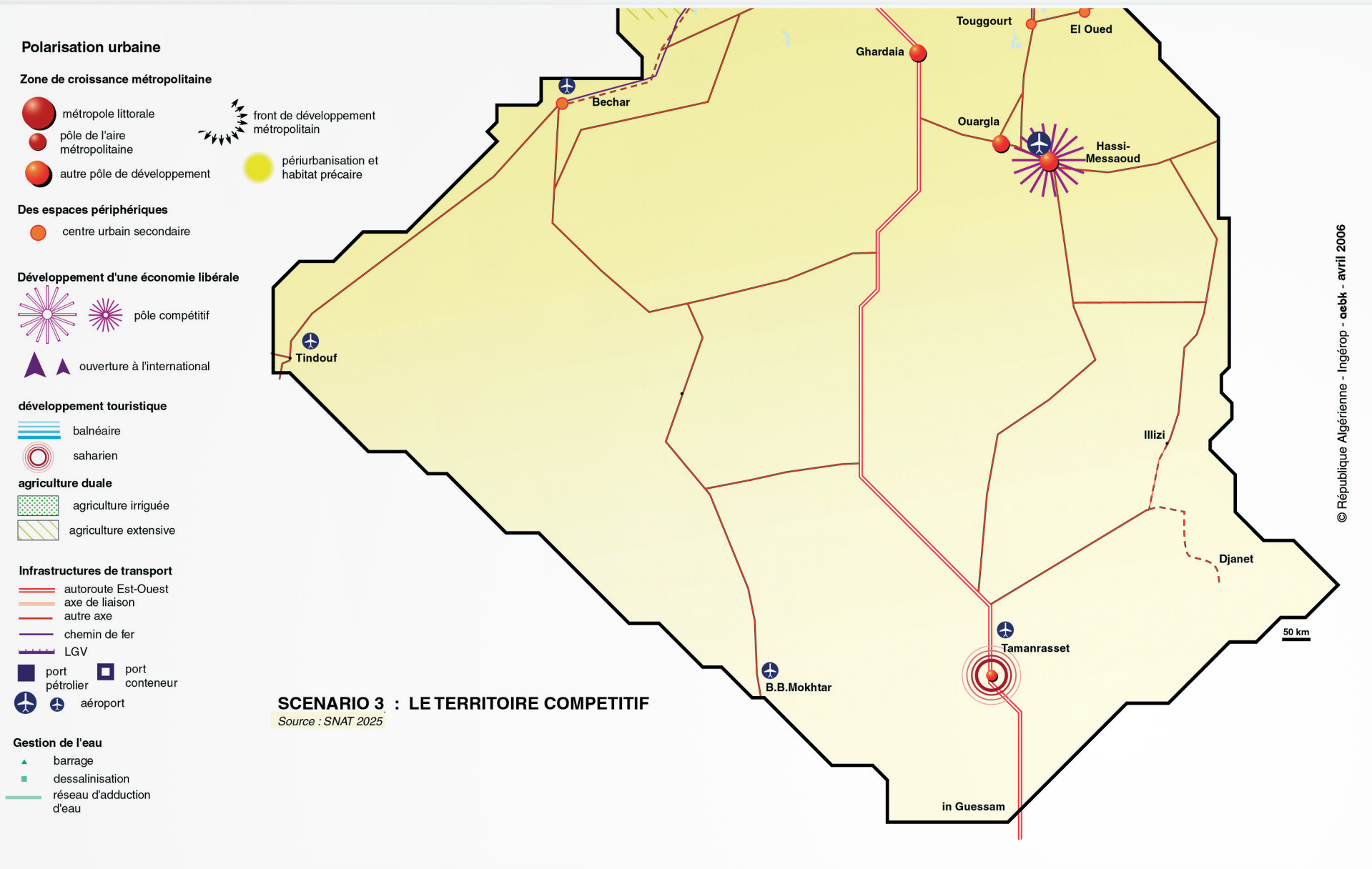
Source : SNAT 2025



Source : SNAT 2025

© République Algérienne - Ingérop - œebk - avril 2006

Carte 4 : Scénario 3, le territoire compétitif - partie nord



Carte 4bis : Scénario 3, le territoire compétitif - partie sud



SCÉNARIO 4 : LE TERRITOIRE DISPERSE

Ce « scénario de l'inacceptable » identifie et relie un certain nombre de tendances négatives à l'œuvre ; **il esquisse une image du territoire, révélant les aspects les plus profonds du « désordre territorial » dont souffre le pays.**

L'Etat, insuffisamment réformé et vivant de la rente pétrolière, ne se donne pas les moyens d'accompagner la transition politique et économique de l'Algérie. Le territoire est parcouru de dynamiques spontanées, contradictoires et dispersées, sans stratégie particulière d'aménagement.

4.1 L'aménagement du territoire

Incomplets, les objectifs de développement territorial demeurent incantatoires, ne permettant pas une articulation efficace des politiques sectorielles. L'encadrement égalitaire persiste, sans adéquation avec les dynamiques et les besoins du territoire. **On observe une organisation de fait du territoire, par des polarisations et un renforcement des inégalités spatiales.** Le littoral souffre d'une attraction par défaut tandis que l'intérieur souffre de services et d'infrastructures insuffisantes. Des mouvements contradictoires, centripètes autour d'Alger et centrifuges avec le renforcement de logiques locales non solidaires, empêchent l'émergence de pôles d'équilibre. Aucun pôle n'émerge pour contrebalancer le poids des villes littorales, dont seules les bases productives réduites et la désorganisation expliquent leur faible attractivité. Rares sont les territoires où les solidarités régionales se renforcent.

Les villes polarisent le territoire de manière réduite, soit parce qu'elles sont sous-équipées et présentent un faible niveau de service, soit parce les villes principales concentrent les services courants. Les principales aires métropolitaines ont des fonctions économiques restreintes en regard de leur taille. L'étalement urbain est un phénomène récurrent et pose d'importants problèmes de gestion.

L'économie rurale n'est pas performante et reste encore largement administrée et soutenue par les transferts de la rente. L'éloignement des marchés urbains et les capacités réduites des industries agro-alimentaires ne favorisent pas la restructuration de l'agriculture. Ponctuellement, des territoires ruraux compétitifs se distinguent, à proximité des villes, mais sont menacés par l'urbanisation. La pauvreté rurale persiste, l'attractivité réduite des villes limitant l'exode rural et contribuant au maintien d'un niveau de population important.

Malgré ses ambitions, le programme d'équipement en infrastructures avance lentement, faute de priorités clairement établies. Il reste l'apanage du public en raison des réticences du secteur privé à s'y consacrer. **Le réseau d'infrastructures est discontinu et insuffisamment hiérarchisé, dense mais saturé au Nord, déficient à l'intérieur.**

4.2 Le développement du territoire

Face à une forte pression anthropique peu régulée, les mesures de protection de l'environnement sont insuffisantes. Les ressources en eau, peu mobilisées, sont aussi mal distribuées ; des conflits éclatent autour de leurs usages, en raison d'une rareté croissante, d'une gestion locale, non solidaire et sectorielle, et de l'absence de prix capable de les hiérarchiser.

La transition économique, lente, partielle et limitée, ne permet pas les mutations nécessaires aux enjeux de la libéralisation et de l'ouverture. La rente pétrolière permet à l'Etat de toujours remettre les réformes essentielles à plus tard. L'économie reste trop dépendante de cette rente insuffisamment valorisée et les initiatives privées manquent d'ampleur. Le secteur informel prospère et les capitaux algériens issus du pétrole sont investis ailleurs. La croissance est faible et désordonnée. La faible compétitivité de l'économie n'incite pas à l'ouverture : le niveau des importations est élevé tandis que les exportations se limitent largement aux hydrocarbures. Seules les grandes villes du Nord constituent des portes pour l'Algérie.

L'insatisfaction sociale et l'absence de confiance envers l'Etat se font sentir. L'Etat n'est pas plus en mesure d'assurer des niveaux de service public suffisants que de permettre

« une image du territoire, révélant les aspects les plus profonds du « désordre territorial » dont souffre le pays



au secteur privé d'émerger et à la société d'évoluer. Un contrôle politique et social fort est nécessaire pour éviter les manifestations trop brutales liées à l'insatisfaction sociale. La société reste conservatrice, peu influençable par des facteurs de changement trop faibles. Les fonctions de l'Etat, trop nombreuses, ne lui permettent pas d'être efficace. Par conséquent, des initiatives locales et régionales, menées par les acteurs locaux ou privés, restent sans suite, faute de soutien de sa part. La prise des intérêts locaux est d'ailleurs crainte : aucune politique de décentralisation n'est mise en place et la déconcentration qui s'applique à l'échelle des régions programme, reste théorique.

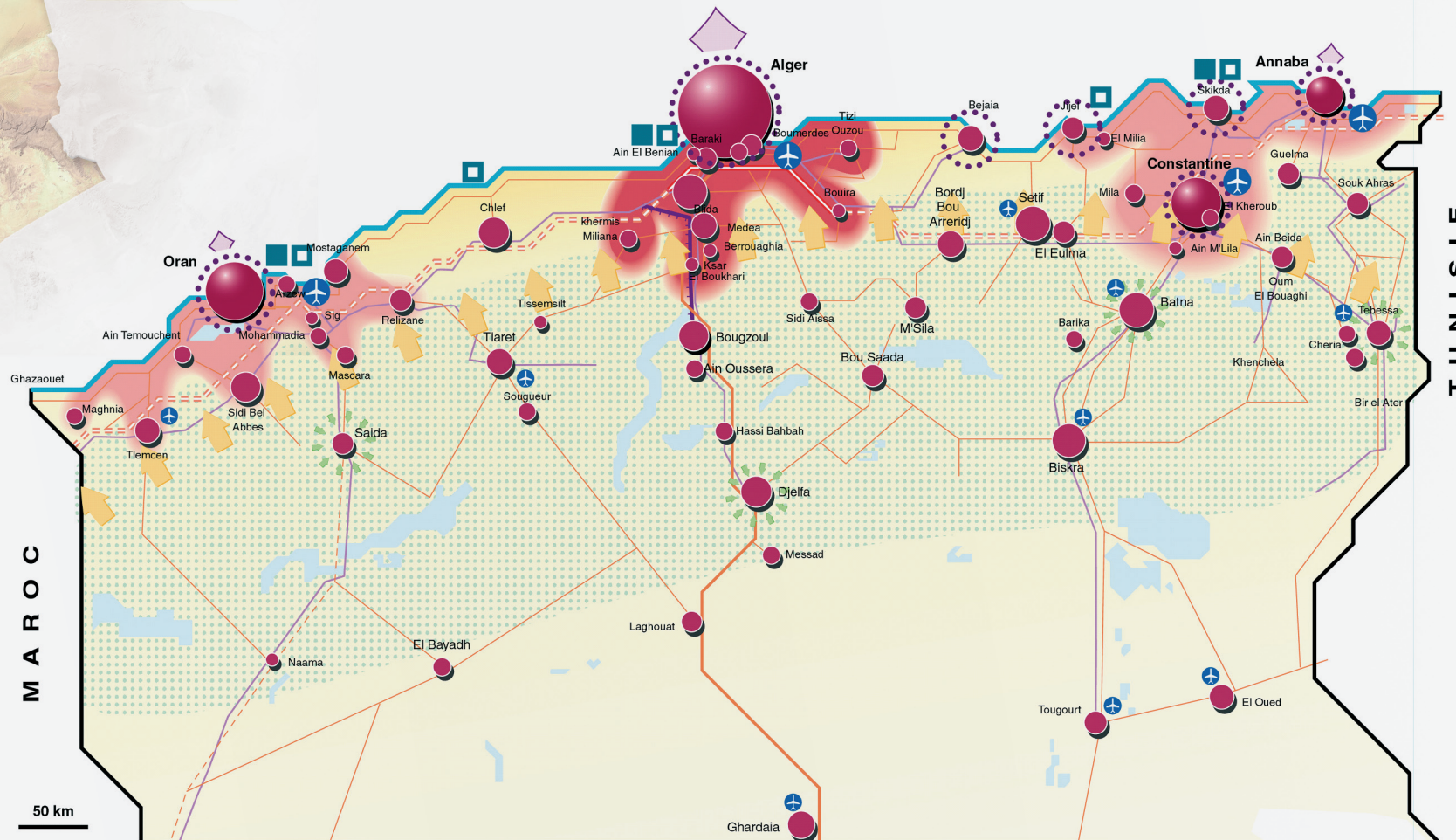


La transition économique, lente, partielle et limitée, ne permet pas les mutations nécessaires aux enjeux de la libéralisation et de l'ouverture



SCENARIO 4 : LE TERRITOIRE DISPERSÉ

Source : SNAT 2025

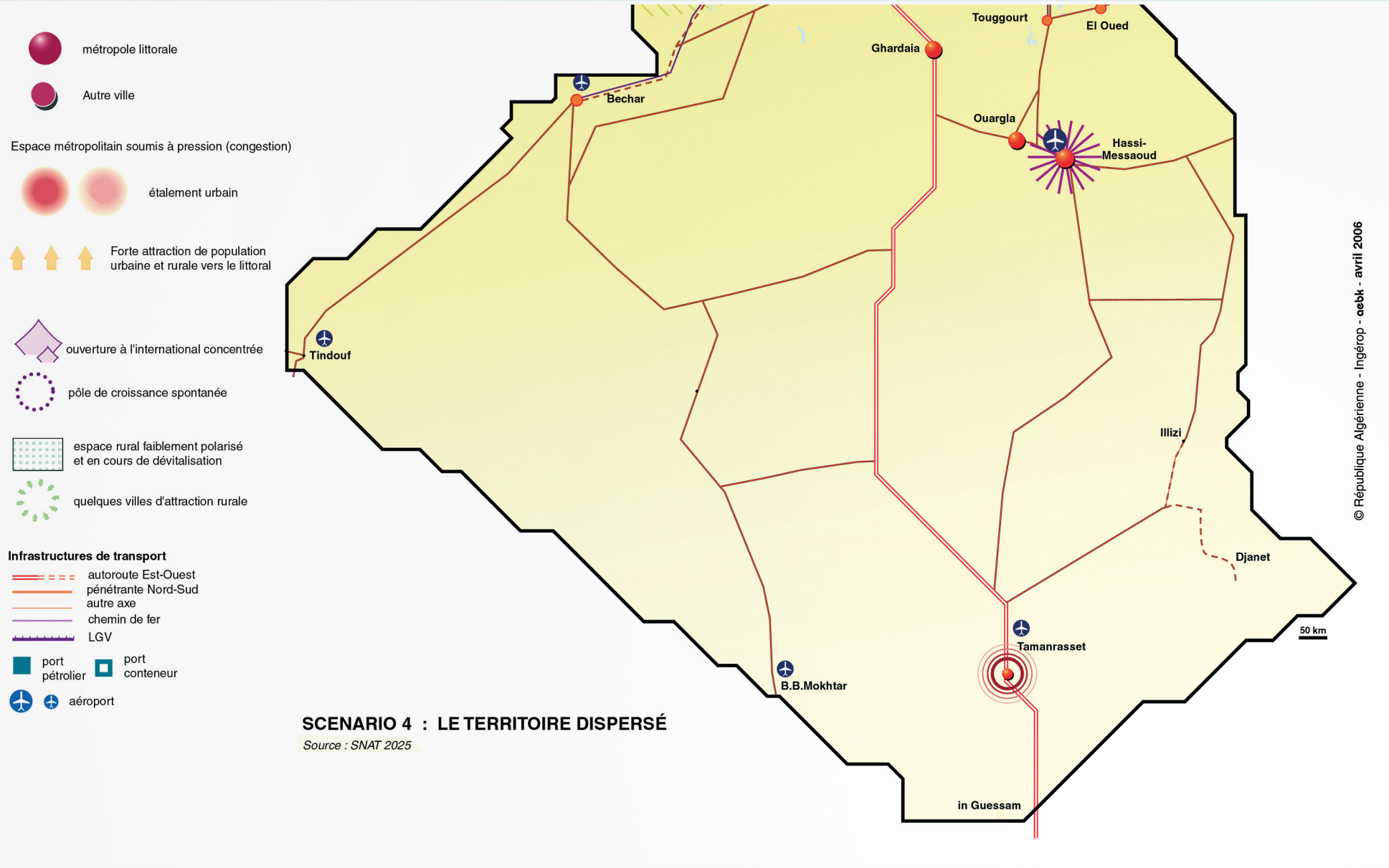


TUNISIE

MAROC

© République Algérienne - Ingérop - cebk - avril 2006

Carte 5 : Scénario 4, le territoire dispersé - partie nord



Carte 5bis : Scénario 4, le territoire dispersé - partie sud



LE SCÉNARIO ACCEPTABLE : ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET COMPÉTITIVITÉ

L'objectif, pour 2025, est de concilier harmonieusement les deux impératifs de l'aménagement du territoire : **rétablir un équilibre durable entre les grandes composantes du territoire national et adapter les territoires aux exigences de l'économie contemporaine**. C'est la dynamique susceptible de renverser les tendances à l'œuvre qui importe sur le plan stratégique. Cette vision s'inscrit dans l'Option Hauts Plateaux, consistant en une double valorisation du territoire, avec : la constitution de pôles d'équilibre assurant le développement des hauts Plateaux et du Sud, et la restructuration de la zone tellienne.

La dynamique de l'équilibre des territoires ne se limite pas seulement au rééquilibrage littoral/intérieur mais vise également l'équilibre urbain/rural et l'équilibre durable des territoires. Parallèlement, l'objectif est de trouver une organisation qui favorise le jeu des forces du marché et de l'innovation, afin d'adapter le territoire national aux exigences de la compétitivité et d'une société fondée sur la connaissance.

5.1 Les équilibres du territoire

L'équilibre entre le développement des activités humaines et la sauvegarde du capital naturel et culturel est la condition d'un territoire durable. L'équilibre recherché est celui **qui développe et aménage un territoire en proportion de la charge anthropique que les milieux naturels de ce territoire pourront supporter sans se dégrader ou se détruire**. La mise en œuvre de cette orientation s'appuie sur une gestion raisonnée, dans le long terme, des patrimoines naturels et culturels. Cela signifie qu'on limite le développement dans les zones fragiles et vulnérables et qu'on le favorise dans les zones moins sensibles.

La restructuration de la zone littorale n'est pas conçue uniquement comme une condition du développement des Hauts Plateaux et du Sud mais constitue un objectif, au même titre que le développement des Hauts Plateaux et du Sud. **Il ne s'agit pas de freiner le littoral pour développer les Hauts Plateaux mais, d'une part, de faire reposer le rééquilibrage sur l'intensité du développement des Hauts Plateaux et du Sud, et, d'autre part, de restructurer la zone tellienne entre littoral, piémont et montagne.**

C'est dans cette même perspective que doit être maintenu un équilibre entre l'urbain et le rural. Face à la menace des déséquilibres accentués (exode rural, dépérissement des activités

rurales, désertification naturelle et anthropique), s'impose une politique de renouvellement rural, articulant mieux les espaces, les activités et les sociétés rurales et urbaines. De cet équilibre dépend, notamment, l'équité sociale et territoriale, c'est-à-dire l'égalité des chances, pour l'ensemble de la population, d'accéder à des conditions de vie satisfaisantes, à la formation, à la santé et à l'emploi.

5.2 La compétitivité des territoires

L'ouverture internationale forte est une condition essentielle de la réussite d'une croissance économique de plus en plus dépendante du développement des échanges, avec l'ensemble de l'économie mondiale. Cette ouverture s'appuiera sur les pôles les plus compétitifs qui devront alors se doter de tous les équipements et services liés aux fonctions d'échanges internationales.

Le renforcement des bases productives s'inscrit dans une stratégie des territoires combinant la recherche-développement, l'innovation et l'industrie. **Cette stratégie s'appuie sur l'organisation des régions programme et sur l'émergence de**

rétablir un
« équilibre durable
entre les grandes
composantes du
territoire national et
adapter les territoires
aux exigences
de l'économie
contemporaine



pôles de compétitivité et d'excellence à partir desquels seront mis en œuvre les mécanismes qui permettront de diffuser la croissance sur l'ensemble du territoire.

Afin qu'aucun territoire de l'Algérie ne soit marginalisé au niveau de son développement, une nouvelle politique économique régionale sera mise en place qui reposera sur trois axes :

- l'organisation des Régions Programme et leur mise en perspective à l'horizon 2025 ;
- la diffusion de la croissance à travers l'articulation des territoires dans le cadre Régions Programme et au Plan National ;
- le développement endogène, c'est-à-dire le développement du territoire à partir de ses ressources propres.

« l'organisation
des régions
programme
et sur l'émergence de
pôles de compétitivité
et d'excellence



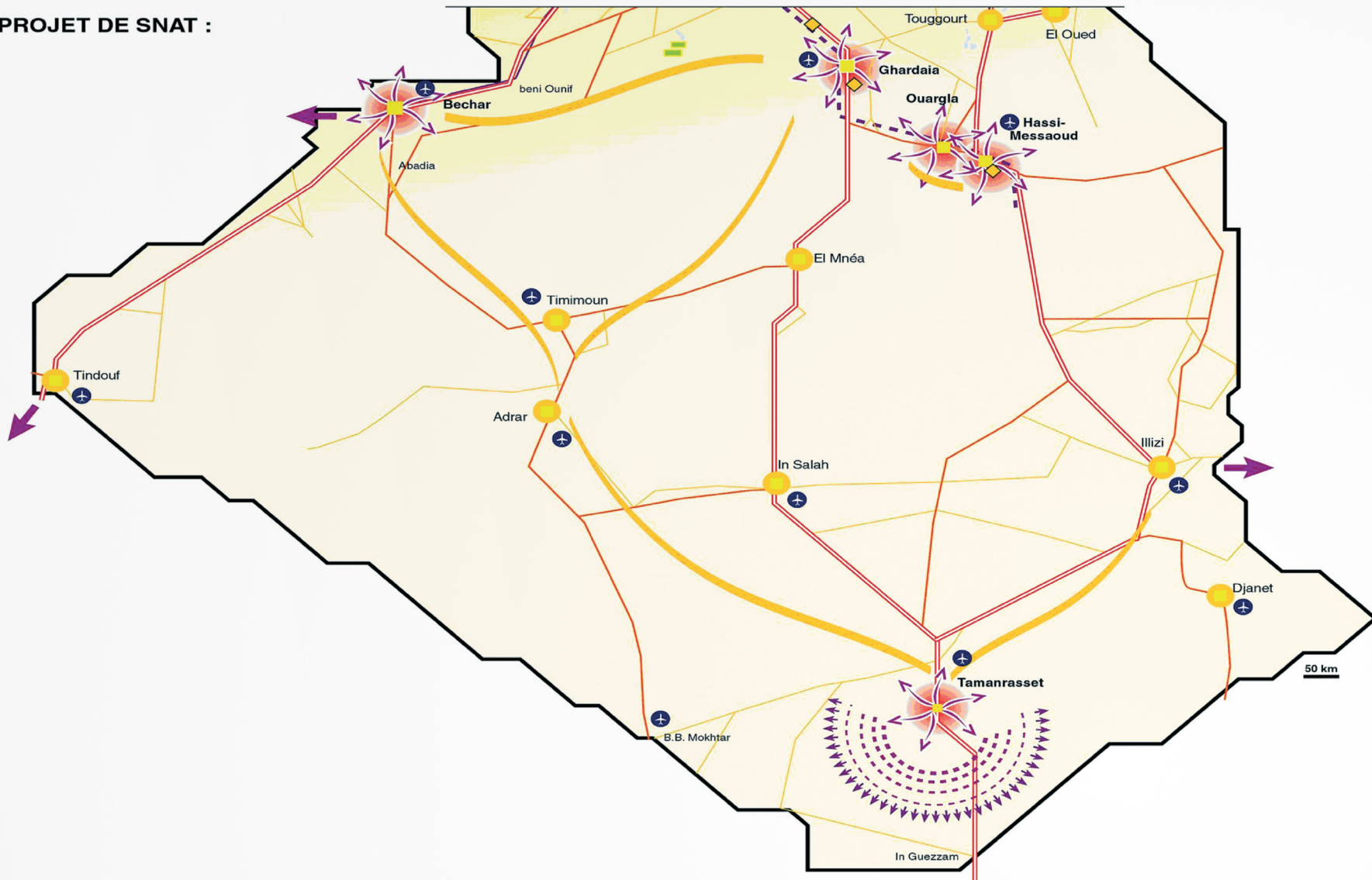


© République Algérienne - Ingérop - oebk - avril 2006

Carte 6 : Scénario choisi, projet de SNAT - partie nord

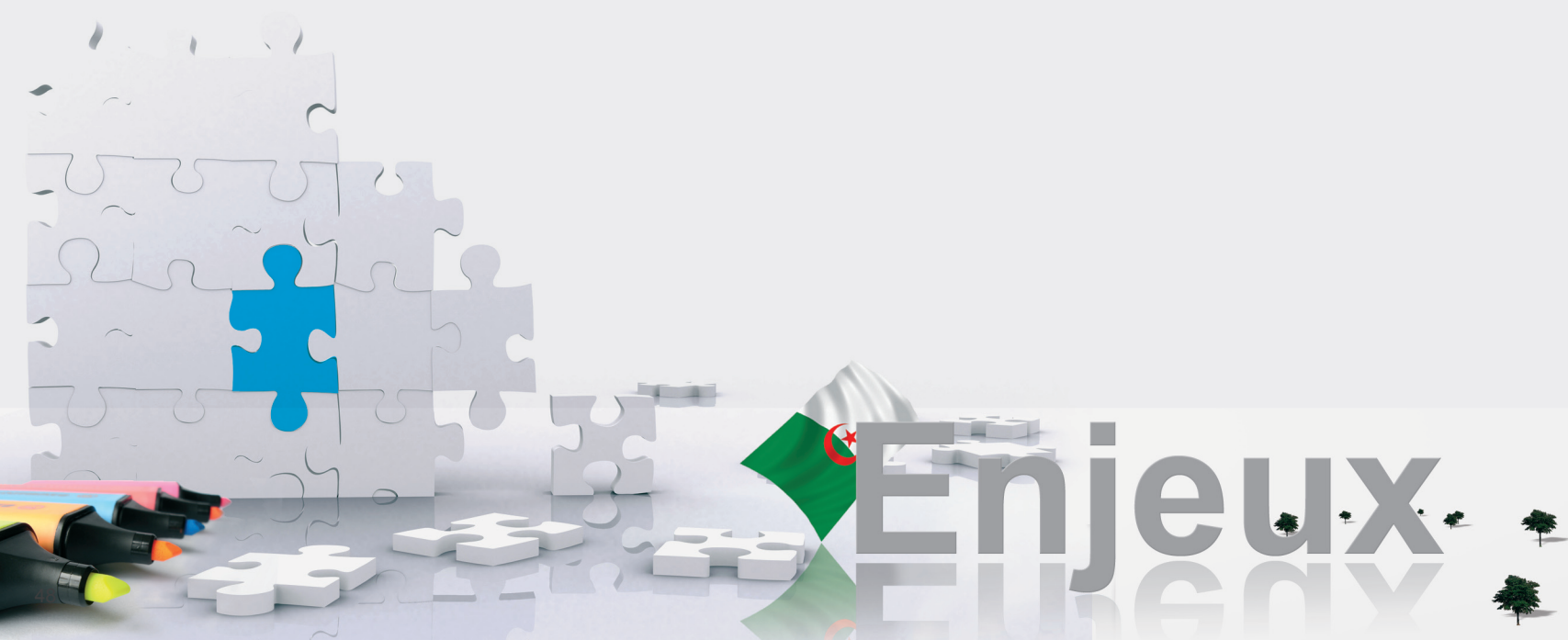


PROJET DE SNAT :



Carte 6bis : Scénario choisi, projet de SNAT - partie sud







LES ENJEUX ET DÉFIS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ALGÉRIEN

Ensemble vaste et diversifié, à la conjonction de grandes aires géographiques et culturelles, le territoire algérien s'est constitué au fil d'une histoire riche mais parfois heurtée. L'aménagement du territoire a ainsi souvent été étroitement associé à la construction du territoire lui-même et orienté son développement dans des directions affirmées, quoique parfois contrastées.

A la fois dans un moment de maturité et faisant face à des défis parfois inédits, le territoire algérien a aujourd'hui besoin d'un outil de planification capable d'en impulser et d'en coordonner le développement, au-delà des approches sectorielles. Référence indicative pour l'ensemble des secteurs, le SNAT s'efforce de prendre en compte et de répondre à ces défis afin de poser les jalons d'**une Algérie équilibrée, durable et compétitive, à l'horizon 2025.**

Son avenir se dessine dans un contexte en mutation. De grands enjeux pèsent sur l'environnement et le capital naturel, principalement sur l'eau : source de conflits potentiels et de crises écologiques, l'énergie sera rare et chère.

Parallèlement, le XXIème siècle sera marqué par la poursuite de la mondialisation, le renforcement de l'interdépendance planétaire avec, à la clé, une gouvernance de plus en plus complexe et des incertitudes relatives au contexte énergétique international, à l'horizon 2025. L'Algérie doit se préparer à ces enjeux et se rapprocher de la société du savoir afin de conforter sa place sur la scène mondiale.



LES SIX ENJEUX MAJEURS DU SNAT 2025

Le territoire national fait face à une série de contradictions. Aux tensions sociales et sociétales, rurales et urbaines, s'ajoutent des problématiques, de nature structurelle, identifiées par le SNAT : véritables « nœuds du futur », elles ont permis de mettre en évidence six enjeux majeurs.

Pour les identifier, la démarche suivie a consisté à :

- repérer les causes des « nœuds »,
- évaluer les solutions déjà appliquées, les causes de leurs échecs et de leurs réussites,
- identifier de nouvelles solutions,
- détailler leur mise en œuvre.

L'enjeu ne réside pas dans le constat des problèmes présents, ni même émergents (résolvons d'abord les précédents) mais de trouver des réponses durables, à la fois opérationnelles dans le temps et supportables par l'économie, la société et l'environnement.

1. L'épuisement des ressources, principalement de l'eau

La fragilité des ressources et patrimoines nécessite d'engager des mesures de protection et de valorisation, afin de minimiser l'exposition aux risques majeurs et de pérenniser les activités économiques. Jusqu'ici, les options de développement ont privilégié l'exploitation des ressources et l'équipement massif du pays, sans prise en compte du long terme et de l'impact écologique. L'Algérie se trouve à des points de rupture, pour certains irréversibles :

- rareté de la ressource en eau,
- fragilité des sols soumis à l'érosion, et des écosystèmes,
- exposition aux risques majeurs, liée à une urbanisation incontrôlée,
- délaissement du patrimoine culturel

Le principe de durabilité environnementale doit devenir un facteur

d'arbitrage dans les stratégies d'aménagement du territoire et de développement économique. La transition environnementale est parallèle à la réussite de la transition économique.

2. La crise du rural

En dehors des campagnes périurbaines et des secteurs compétitifs, le monde rural est frappé par l'exode rural et se trouve dans une situation de marginalisation croissante. Deux perspectives apparaissent : le départ vers les petites et moyennes villes, ou la reconquête rurale. Cette dernière n'est pas un retour à l'habitat dispersé mais la consolidation de la vocation agricole des villages ruraux. Dans les deux cas, le renouvellement rural suppose un maillage rural/urbain fort.

3. Le décrochage démo-économique

Le décrochage démo-économique constitue aujourd'hui le grand défi national. Le problème de la croissance démographique reste entier : faire face à l'arrivée, sur le marché du travail, des générations nées il y a vingt ans, et ce, avec des taux de croissance économique insuffisants. Une génération de jeunes actifs se trouve actuellement confrontée à un chômage élevé, à des conditions de vie parfois précaires, à des densités de peuplement souvent très importantes, et ne trouvent pas les conditions capables de valoriser leur capacité au service du territoire, ni de satisfaire aux besoins de qualité de vie. La structure économique est elle-même affectée de handicaps qui la rendent incapable de faire face aux besoins du pays,

aussi bien en termes de création de richesses que d'offres d'emplois à la jeunesse.

4. La crise urbaine

La question urbaine est une priorité du SNAT ; non seulement le développement urbain n'est pas durable mais il conduit à des risques graves. Le problème est double : l'urbanisation assèche le rural et stérilise l'environnement, les villes croissent sans centralité et sans qualité. Elle est un danger pour la cohésion sociale et de son évolution dépend l'accès des

L'enjeu ne réside pas dans le constat des problèmes présents, ni même émergents mais de trouver des réponses durables, à la fois opérationnelles dans le temps et supportables par l'économie, la société et l'environnement.



villes à la compétitivité internationale. Le système urbain apparaît largement déséquilibré, entre faitage de métropoles hypertrophiées et une base indistincte de villes aux fonctions et aux relations peu structurées. Les choix d'un mode d'urbanisation de qualité sont en réalité des choix de société et de modèle économique.

5. L'ouverture de l'économie nationale

L'Algérie s'inscrit dans des espaces économiques de proximité et établit des relations commerciales privilégiées avec l'Union Européenne et le Maghreb. Cette situation accompagne les réformes de son appareil productif, vers une économie de marché, libre et concurrentielle. L'appareil productif a vocation à s'inscrire dans des complémentarités économiques de plus en plus vastes. Une économie de la connaissance accompagne ces mutations, avec une dématérialisation croissante des échanges et des créations de valeurs ajoutées décisives, dans le champs de la création, du traitement et de la diffusion du savoir. L'attractivité et la compétitivité deviennent essentielles pour s'inscrire dans ces nouvelles dynamiques et constituent des facteurs de recomposition territoriale importants. Les territoires apparaissent alors comme les bases de production et d'échange.

6. La rupture du lien territorial et la non gouvernance territoriale

Cet enjeu recoupe tous les autres. Le problème de fond est de créer un « lien territorial » de type nouveau, afin de développer un nouveau mode d'exercice de la responsabilité sur les territoires. L'enjeu de la territorialité se situe au croisement du développement et de la démocratisation. L'Etat doit créer les conditions d'une mobilisation générale des acteurs économiques et sociaux.

Ces six grands enjeux se présentent dans une conjoncture tendue par trois échéances :

1. d'un point de vue économique avec le durcissement du contexte, l'ouverture des frontières et le risque de dérive
2. d'un point de vue social avec l'arrivée sur le marché du travail des générations les plus nombreuses

3. d'un point de vue écologique avec l'approche du stress hydrique généralisé

L'Algérie se trouve ainsi face aux termes de l'alternative à l'horizon 2025 : la poursuite des tendances lourdes avec pour conséquences des ruptures politiques, sociales et territoriales. Ces risques de ruptures vont se cristalliser sur deux territoires critiques : l'espace rural avec des risques de délaissement ; l'espace de la ville, un territoire de tous les enjeux. Face à cette complexité de problèmes et les centaines de paramètres liés à l'eau, aux sols, à l'espace rural, aux villes, ..., la bonne méthode consiste à démêler l'écheveau pour retrouver et identifier à partir des six enjeux, les fils conducteurs qui ciblent de manière optimale, les grandes lignes pour permettre une remise en ordre du territoire.

Les 4 Lignes Directrices doivent concilier et articuler durabilité, équité et équilibre avec l'efficacité économique, deux logiques fondatrices du SNAT

Les corrections et les inflexions à apporter par une politique territoriale (SNAT 2025) exigent une nouvelle démarche intellectuelle et de nouveaux comportements pour un nouveau mode de développement.

DES SIX ENJEUX AUX QUATRE LIGNES DIRECTRICES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Sur la base de ces six enjeux majeurs, pour le Schéma National d'Aménagement du Territoire, quatre

lignes directrices ont été dégagées.

1. *Vers un territoire durable*
2. *Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial*
3. *Créer les conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires*
4. *Réaliser l'équité territoriale*

Elles constituent les options fondamentales et les grands objectifs nationaux de développement. Il s'agit désormais d'en déduire les implications spatiales et de définir les conditions de leur mise en œuvre.

Les 4 Lignes Directrices doivent concilier et articuler : durabilité, équité et équilibre avec l'efficacité économique : deux logiques fondatrices du SNAT.





Lignes directr



LES LIGNES DIRECTRICES ET LES VINGT PROGRAMMES D'ACTION TERRITORIALE

Quatre lignes directrices viennent orienter le SNAT 2025 et répondre aux enjeux du développement du territoire algérien tels qu'ils ont été identifiés dans le diagnostic puis déclinés en futurs possibles dans les différents scénarios :

La ligne directrice n°1 : Vers un territoire durable

La ligne directrice n°2 : Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial

La ligne directrice n°3 : Créer les conditions de l'attractivité et la compétitivité des territoires

La ligne directrice n°4 : Réaliser l'équité territoriale

Les lignes directrices s'appuient sur la réalité du territoire algérien et des politiques sectorielles ou territoriales qui y sont menées. Elles intègrent donc un grand nombre de dispositifs existants mais s'efforcent de les mettre en perspective avec les enjeux de développement spatial propres au SNAT à l'horizon 2025.

Ces Lignes Directrices sont mises en œuvre à la faveur **de 20 Programmes d'Action Territoriale** («PAT»). Les Programmes d'Action Territoriale constituent des programmes opérationnels. Leur ampleur, leur complexité ou leur caractère transversal, en font des opérations de longue haleine, fédérant des acteurs variés et multiples. Les lignes directrices ne constituent, toutefois, qu'une étape dans leur élaboration. Elles ont ainsi vocation à servir de support et à être discutées et déclinées de manière territoriale à l'échelle des Régions-Programme par les autorités locales (les walis et les élus locaux) mais aussi de manière sectorielle au niveau national par le Gouvernement.



LIGNE DIRECTRICE 1 VERS UN TERRITOIRE DURABLE : INTÉGRER LA PROBLÉMATIQUE ÉCOLOGIQUE DANS SA DIMENSION CONTINENTALE

La première ligne directrice du SNAT 2025 vise à bâtir **un territoire durable, établissant ainsi un lien étroit entre aménagement du territoire et durabilité** et en faisant de celle-ci une préoccupation préalable à toute intervention dans le domaine de l'aménagement.

Répondant à l'exigence de développement durable inscrite dans la loi relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, **le SNAT fait sienne la stratégie du Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD¹) mais répond de manière territorialisée aux enjeux que celui-ci a révélés.**

¹ - PNAE-DD: Plan National d'Actions pour l'Environnement et le Développement Durable.

Il apparaît que le modèle national de développement suivi pendant plusieurs décennies, a conduit à une situation de crise écologique grave à laquelle des solutions ambitieuses doivent être apportées. Répondant à une forte croissance de la population et à des objectifs d'exploitation des ressources et d'équipement, le développement du pays n'a longtemps que faiblement pris en compte la préoccupation de durabilité ce qui a conduit aujourd'hui à des points de rupture, pour certains irréversibles. Des points particulièrement critiques peuvent être ainsi constatés pour la ressource en eau, les sols ou pour l'exposition aux risques majeurs.

L'Algérie se trouve ainsi dans une transition environnementale démographique autant qu'économique et doit se donner autant de moyens pour réussir la première et la seconde, tant ces deux transitions sont étroitement liées et se conditionnent l'une l'autre. Il apparaît de manière particulièrement aiguë que l'économie ne peut se développer en portant atteinte à l'environnement et aux ressources pas plus que la préservation des patrimoines et des écosystèmes ne peut s'abstraire des opportunités et des contraintes de valorisation économique.

L'approche territoriale du développement durable du SNAT promeut donc :

- La préservation du capital naturel et culturel
- La pérennisation du capital naturel et culturel afin de le transmettre aux générations futures et de ne pas compromettre leurs capacités à en bénéficier.
- La valorisation économique et sociale de ce capital, notamment dans le cadre d'une politique de développement régional et local

L'approche territoriale adopte pour principe directeur le fait d'assurer un développement des territoires compatible avec leur capacité de charge. La définition d'une nouvelle configuration du territoire apparaît nécessaire pour accompagner ces évolutions. Il s'agit de susciter de nouveaux modes de préservation et de



« bâtir un territoire durable, établissant ainsi un lien étroit entre aménagement du territoire et durabilité



mise en valeur des ressources ainsi que de nouveaux équilibres territoriaux permettant de surmonter les situations actuelles de pression sur les ressources et de déséquilibres spatiaux.

Un principe dynamique de durabilité consistant à mettre en adéquation développement et capacité de charge environnementale est énoncé. Ce principe ne consiste pas à sanctuariser telle ou telle ressource ou patrimoine mais à prendre la mesure, variable dans le temps et dans l'espace, de leur mise en valeur et de leur protection.

Il n'existe pas de capacités de charge définies a priori mais des limites et des contraintes à identifier et conjuguer pour assurer la pérennité des ressources et permettre un développement harmonieux des territoires. Les capacités d'exploitation et de valorisation de la ressource en eau, des sols et de la biodiversité doivent ainsi être articulées avec leur protection et la prise en compte de leur capacité de renouvellement afin d'éviter des situations de non retour. La contrainte des risques majeurs constitue également une autre dimension de l'évaluation de la capacité de charge.

Le développement durable du territoire algérien constitue une dimension orientant l'ensemble des lignes directrices du SNAT. Les contraintes et conditions de durabilité territoriale ainsi identifiées déterminent l'étendue possible du rééquilibrage entre le littoral et l'intérieur. La prise en compte de la durabilité permet également de renforcer, de préserver et de valoriser les ressources comme bases de la compétitivité et ainsi contribuer à l'attractivité. La dimension d'équité n'est pas absente avec la valorisation de territoires potentiellement fragiles et la préoccupation de laisser un territoire viable aux générations futures.

L'approche territoriale adopte pour principe directeur le fait d'assurer un développement des territoires compatibles avec leur capacité de charge.

Les capacités d'exploitation et de valorisation de la ressource en eau, des sols et de la biodiversité doivent ainsi être articulées avec leur protection et la prise en compte de leur capacité de renouvellement afin d'éviter la situation de non retour.

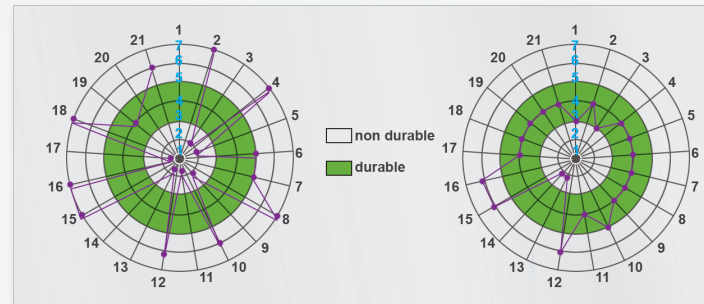


Figure 10: L'enjeux de la durabilité

« Le développement durable du territoire algérien constitue une dimension orientant l'ensemble des lignes directrices du SNAT »

La ligne directrice « vers un territoire durable » se décline en cinq Programmes d'Action Territoriale (PAT) :

- PAT 1 : la durabilité de la ressource en eau**
- PAT 2 : la conservation des sols et la lutte contre la désertification**
- PAT 3 : les écosystèmes**
- PAT 4 : les risques majeurs**
- PAT 5 : le patrimoine culturel**



PAT n°1 : La durabilité de la ressource en eau

1.1 Une mobilisation accrue de la ressource

Treize barrages seront réalisés à l'horizon 2025 et permettront la mobilisation de **1.990 millions de m³** d'eau.

Seize unités de dessalement pouvant produire **807 millions de m³** d'eau seront réalisées.

1.2. Des transferts d'eau interrégionaux : une équité régionale par les transferts

Les transferts d'eau interrégionaux depuis les espaces relativement excédentaires en ressources en eau permettent de faire face aux besoins à venir des espaces en situation de déficit et de donner les moyens à la politique d'aménagement du territoire dans les régions déficitaires : transferts Nord – Nord, Nord – Hauts Plateaux, Sud - Hauts Plateaux et Sud- Sud (développement des Hauts Plateaux et satisfaction de la région Nord-Ouest notamment).

1.3. L'amélioration de la qualité des eaux : une eau de qualité

Pour l'amélioration de la qualité des eaux, 95 agglomérations seront dotées de stations de traitement et d'épuration des eaux pour les

moyen et long terme (2010-2025).

Le parc de stations d'épuration existantes sera remis à niveau et soixante nouvelles stations d'épuration pouvant traiter 600 millions de m³/an sont prévues à l'horizon 2025, notamment sur le littoral, les bassins versants et les champs de captage pour un

linéaire du réseau d'assainissement de 54000 km.

1.4. Une équité dans les usages de l'eau, une nécessité :

Démocratiser l'arbitrage entre usagers selon des choix politiques stratégiques. L'affectation de nouvelles ressources face aux besoins à l'horizon 2025 permet d'y répondre de manière plus adaptée :

La priorité est donnée à la satisfaction des besoins en AEP avec le développement de l'approvisionnement en eau dessalée pour 11 wilayas côtières ainsi que la poursuite de la mobilisation des eaux souterraines et des eaux de barrages.

Les GPI sont approvisionnées par les eaux de surface complétées, à un degré moindre par les eaux usées épurées de manière satisfaisante.

La PMH est alimentée par les eaux souterraines et par les eaux de surface : petits barrages et retenues collinaires.

1.5. Le renouvellement et la gestion de l'eau par l'économie de l'eau

Une meilleure gestion de la demande, par la réduction des consommations, constitue un des moyens de retarder les échéances de la rupture «Besoins-Ressources».

OBJECTIFS

- Protéger et valoriser la ressource en eau afin d'en assurer la pérennité
- Aménager le territoire en intégrant des usages de l'eau compatibles avec la préservation et le renouvellement de la ressource
- Satisfaire les besoins en eau à l'horizon 2025

STRATÉGIE

- Assurer la durabilité de la ressource en eau
- Promouvoir des usages de l'eau plus durables et assurer l'équité de sa répartition entre différents types d'usagers
- Assurer une répartition équitable de l'eau entre les territoires et en faire un facteur de rééquilibrage territorial
- Assurer une économie de l'eau permettant la modération de la demande

PROGRAMME D'ACTION

- Une mobilisation accrue de la ressource : une distribution quotidienne de l'eau
- Des transferts d'eau interrégionaux : une équité régionale pour les transferts
- L'amélioration de la qualité des eaux
- Une équité dans les usages de l'eau
- Un renouvellement du mode de gestion de l'eau : l'économie de l'eau



	Nord		Hauts-Plateaux		Sud		TOTAL		Coef. multiplicateur 2025	
	2005	2025	2005	2025	2005	2025	2005	2025		
Ressources	Grands barrages	1 022.0	2 079.6 transfert eau sup. (-346.5)	76.5	154.3 transfert eau sup. (+346.5)	61.0	65.3	1 159.5	2 299.2	x 2.0
	Eaux souterraines	891.8	891.8	534.1	534.1 transfert eau sout. (+163.5)	3 182.0	3 182.0 transfert eau sout. (-163.5)	4 607.9	4 607.9	x 1.2
	PMH	124.0	150.6	60.3	73.0	0.0	0.0	184.3	223.6	
	Dessalement	32.9	806.6	0.0	0.0	0.0	0.0	32.9	806.6	x 24.5
	Eaux épurées	0.0	368.0	142.0	151.0	63.0	80.0	205.0	599.0	x 2.9
	TOTAL	2 070.7	3 954.6	812.9	1 422.4	3 306.0	3 163.8	6 189.6	8 540.8	x 1.4
Besoins	AEPI	1 721.0	2 048.0	792.0	934.0	353.0	446.0	2 866.0	3 328.0	x 1.2
	GPI	829.9	2 837.2	58.1	694.0	163.2	163.2	1 051.2	3 694.4	x 3.5
	PMH	841.4	1 020.4	718.4	871.2	1 575.0	1 910.0	3 134.8	3 801.6	x 1.2
	TOTAL	3 392.3	5 905.6	1 568.5	2 399.2	2 091.2	2 519.2	7 052.0	10 824.0	x 1.53

La balance fait apparaître à l'horizon 2025 entre les grandes zones des déficits pour le Nord et les Hauts plateaux et un excédent pour le Sud en cas de pluviométrie sèche.

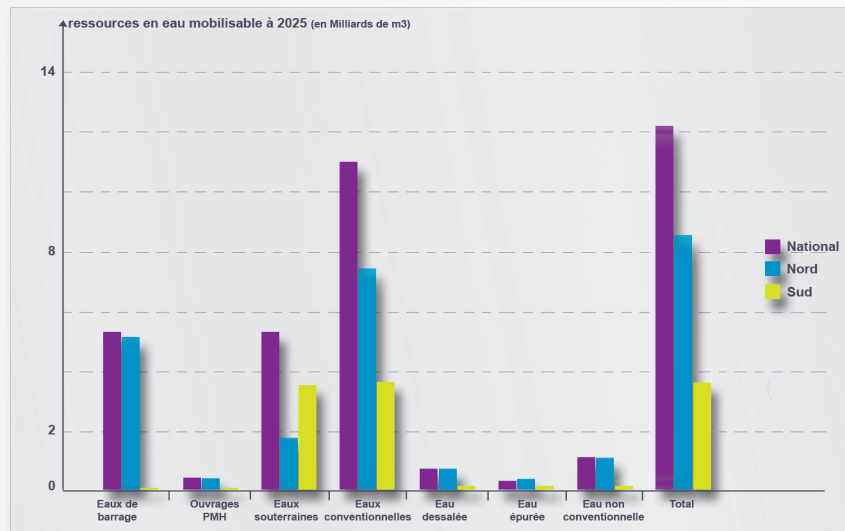
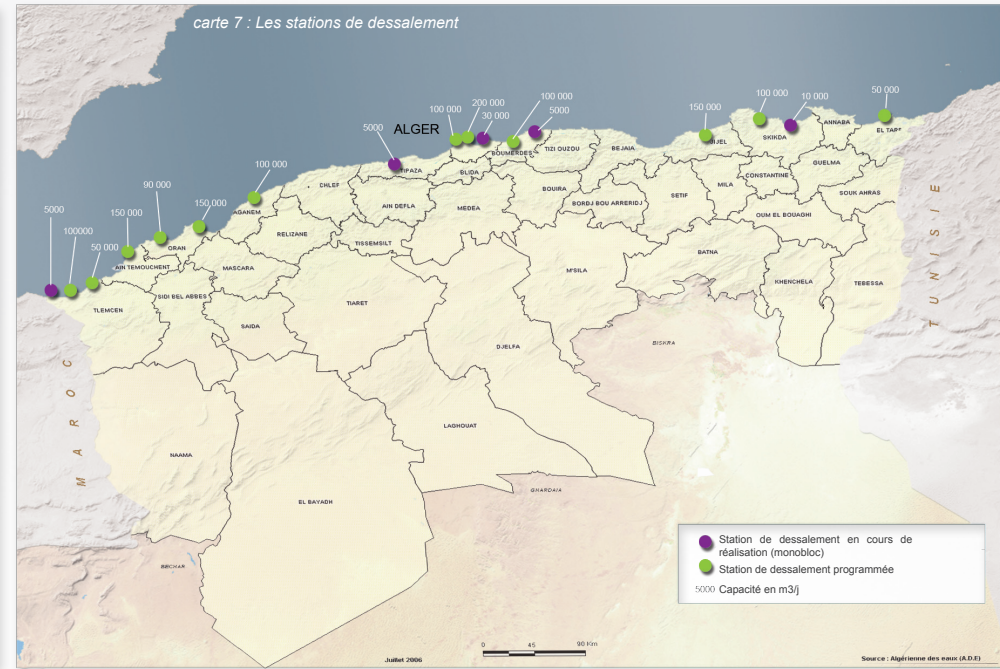
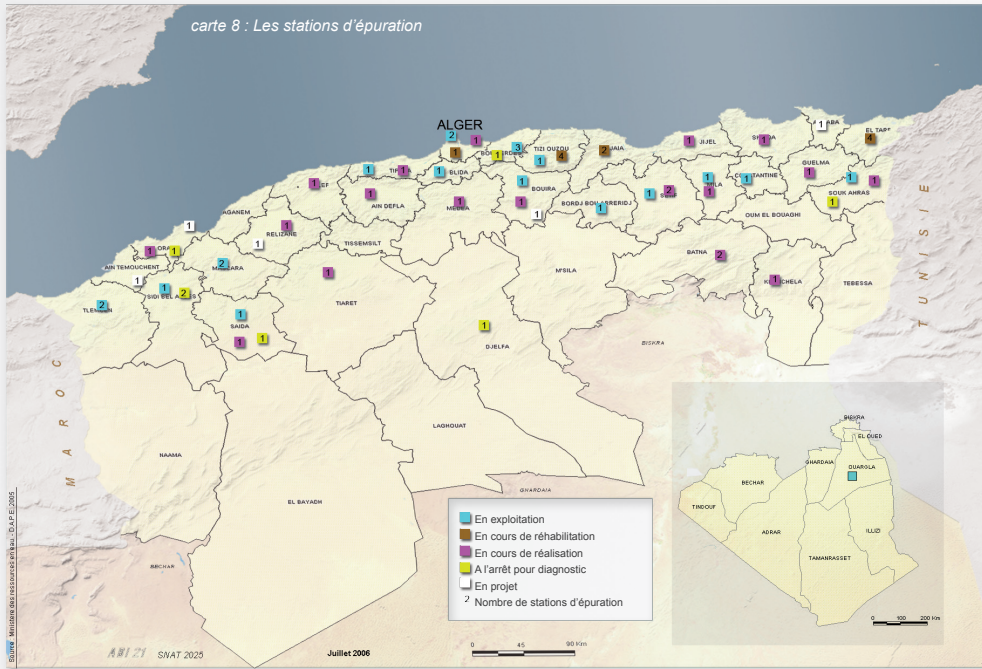


Figure 11: la ressource en eau mobilisable en 2025 par régions Nord et Sud

Seize unités de dessalement pouvant produire 807 millions de m³ d'eau seront réalisées





PAT n°2 : la conservation des sols et la lutte contre la désertification

Elaboration d'un Schéma National de Conservation des Sols et de Lutte contre la Désertification à la faveur de l'élaboration d'une étude relative aux relations entre la productivité des ressources naturelles, l'exode et la pauvreté, qui doit être sous-tendue par :

OBJECTIFS

- Protéger et valoriser la ressource en sols,
- Inscrire la protection des sols dans une stratégie intégrée d'aménagement du territoire.

STRATÉGIE

- Renforcer et mettre en œuvre la protection des sols,
- Adapter la protection des sols aux enjeux spécifiques des différents espaces.

PROGRAMME D'ACTION

- Mesures de conservation et de restauration des sols

- L'élaboration de la carte de classification des terres agricoles,
- La clarification du statut foncier des terres agricoles et steppiques (droits de propriété, d'accès et d'usage),
- La définition d'un cadre légal permettant la participation des populations locales et des communautés, ainsi que d'autres partenaires, agriculteurs et éleveurs, dans les projets liés à la conservation du capital naturel,

- La poursuite maîtrisée de la politique d'ouverture du domaine de l'Etat à la concession.

Amélioration du potentiel productif agricole à travers une mise à niveau de l'exploitation agricole et un programme de mise en valeur des terres de :

- Six cents mille (600.000) hectares à l'horizon 2010
- Un million (1.000.000) d'hectares à l'horizon 2025

Mise en œuvre de nouvelles techniques de lutte contre l'ensablement dans le cadre de **la lutte contre la désertification, lutte contre la salinisation** des terres (Région Ouest et oasis), **lutte contre la remontée des eaux** dans le bas-Sahara.

Le programme d'action est également complété par des mesures et des prescriptions spécifiques qui s'appliquent aux territoires vulnérables (montagne, steppe, aires protégées ...).

2.1. Le littoral

Mise à niveau du plan d'aménagement côtier

L'ensemble des dispositions fixées par cette loi ainsi que celles fixées par la loi n°02-02 du 5 février 2002 relative à la protection et à la valorisation du littoral ainsi que les lois et règlements en vigueur, seront portées dans un plan d'aménagement et de gestion du littoral dénommé plan d'aménagement côtier qui est institué dans les communes riveraines de la mer, afin de protéger les espaces côtiers, notamment les plus sensibles.

Protection des aires et des sites sensibles

Deux types d'espaces sont à considérer dans cette approche de protection des sols : les sites présentant un caractère écologique, paysager, culturel et touristique ; les zones critiques, c'est-à-dire, les parties des zones côtières où les sols et la ligne côtière sont fragiles ou menacés d'érosion.

2.2. La montagne et la forêt

Aménagement des bassins versants à la faveur de la reconstitution des forêts notamment pour la protection des ouvrages hydrauliques et la lutte contre l'érosion : un million deux cent cinquante mille (1.250.000) hectares à l'horizon 2025

Extension du patrimoine national forestier sur une superficie de 1.250.000 hectares à l'horizon 2025.

Reprise du «barrage vert» dans le cadre d'une stratégie renouvelée.

- recentrer la place du «barrage vert» dans le cadre des actions à entreprendre dans le Plan National de Lutte contre la Désertification (PAN/LCD),
- établir une cartographie exacte du «barrage vert» et identifier les superficies à reboiser afin d'atteindre



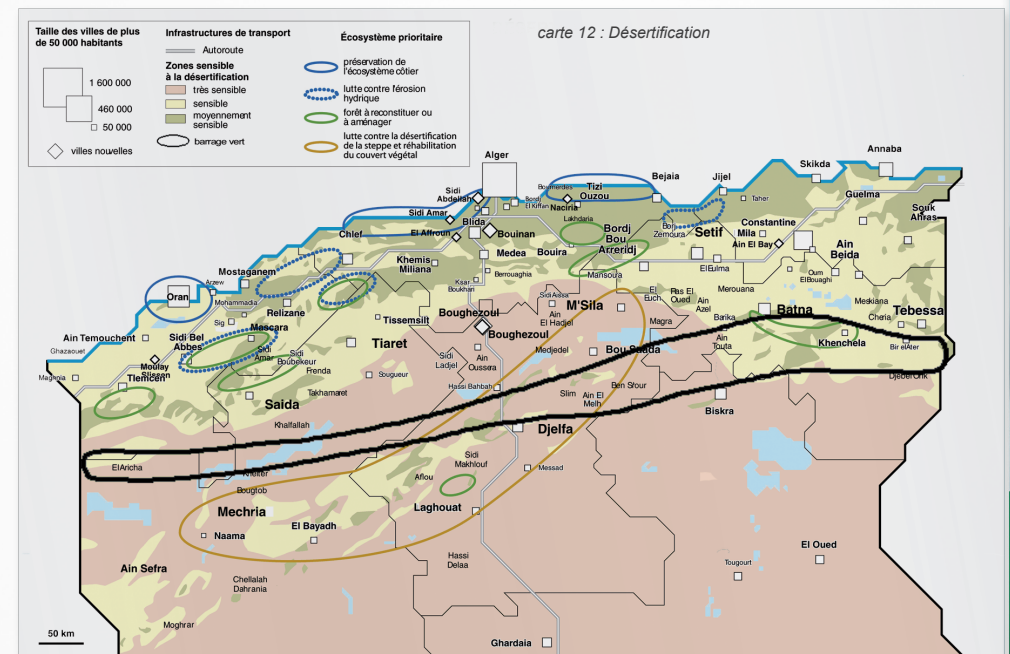
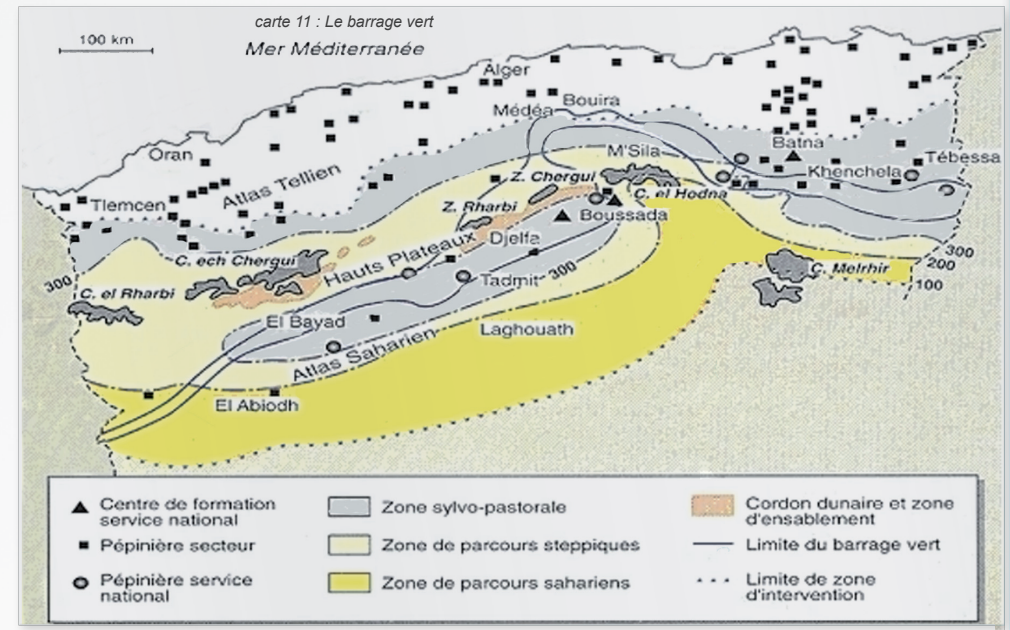
l'objectif assigné (3 millions d'hectares),

- intégrer les populations locales comme parties intégrantes du projet,
- étendre les campagnes de sensibilisation à tous les acteurs et à tous les niveaux,
- prendre en compte les causes de la déforestation et de la désertification (coupe de bois, surpâturage, défrichement...) en adoptant une approche intégrée pour couvrir les besoins des populations locales en bois, agriculture, énergie...,
- résoudre les contraintes liées à la nature juridique des terres
- établir des mécanismes de suivi-évaluation du projet,
- prendre en compte la disponibilité des ressources en eau dans la zone de plantation,
- élargir le champ d'action à la sylviculture, aux choix des espèces à planter comme les plantes fourragères, les arbres fruitiers (figue de barbarie, palmier dattier...).

2.3. La steppe

L'intervention concernera l'ensemble des zones dégradées, à travers tout le territoire steppique, dont la superficie était estimée à 7 millions d'hectares dont 3 millions d'hectares ont été récupérés par les actions de restauration du HCDS (Haut Commissariat au Développement de la Steppe).

« élaborer un Schéma National de Conservation des Sols et de Lutte contre la Désertification



PAT n°3 : les écosystèmes

Les écosystèmes occupent les 2/3 de l'espace algérien. Il s'agit des milieux les plus fragiles et les plus importants pour l'Algérie toute entière. Pour cela, il y a lieu :

OBJECTIFS

- Protéger et réhabiliter les écosystèmes,
- Conjuguer protection et valorisation des écosystèmes dans la politique d'aménagement du territoire

STRATÉGIE

- Stratégie de préservation et de mise en valeur du littoral,
- Stratégie de préservation et de mise en valeur de la montagne,
- Stratégie de préservation et de mise en valeur de l'écosystème steppique,
- Stratégie de préservation et de mise en valeur de l'écosystème oasien,
- Stratégie de préservation et de mise en valeur de l'écosystème forestier,
- Stratégie de préservation et de mise en valeur des aires protégées.

PROGRAMME D'ACTION

- La protection et la valorisation du littoral,
- La protection et la valorisation de la montagne,
- La protection et la valorisation de l'écosystème steppique,
- La protection et la valorisation de l'écosystème oasien,
- La protection et la valorisation de l'écosystème forestier,
- La préservation et le développement des aires protégées.

- d'effectuer une mutation intellectuelle pour prendre la pleine dimension des écosystèmes dans notre action publique,
- de nous libérer des thématiques des pays industrialisés ;
- de forger une problématique environnementale propre à notre pays, marquée par l'aridité et les distances à l'échelle d'un continent, qui est plus lourde et plus inquiétante.

3.1. La protection et la valorisation du littoral

Classer et aménager 11 Parcs marins et terrestres à l'horizon 2025

- 2 pour la région Nord-Centre
- 4 pour la région Nord-Ouest
- 5 pour la région Nord-

Classer et aménager 21 réserves marines et terrestres à l'horizon 2025

- 8 réserves marines et terrestres pour la région Nord Est
- 7 réserves marines et terrestres pour la région Nord Centre
- 6 réserves marines et terrestres pour la région Nord Ouest

3.2. Protéger et valoriser la montagne à la faveur de l'aménagement et la mise en valeur des 20 massifs montagneux

Le SNAT 2025 a identifié et délimité **20 massifs montagneux** à aménager et à mettre en valeur. Des **Schémas d'Aménagement**

de Massif sont définis pour chaque massif. Ils comportent des plans d'utilisation des sols, des plans d'aménagement pastoraux et prévoient le développement et le renforcement des infrastructures et équipements socio-économiques de base. Chaque Schéma d'Aménagement du territoire du Massif Montagneux organise l'espace de manière à définir :

- une mise en valeur **des zones agro-écologiques** conforme avec leurs potentialités et contraintes et avec les nécessités de protection, en fonction de la vocation des terres ;
- une identification des sites offrant les meilleures conditions de développement durable des territoires en vue de l'implantation des **infrastructures et équipements socio-économiques**.

Chaque schéma d'aménagement du territoire du massif montagneux repose sur :

- la **protection des terres** par la mise en œuvre simultanée d'aménagements ad hoc,
- le renforcement des infrastructures et équipements de base.
- Un **processus de participation** des habitants aux efforts de protection, de mise en valeur, d'amélioration des productions agricoles et de meilleure gestion des ressources est mis en place.
- **Le développement agricole** en zone de montagne est conforté par un encadrement technique, des incitations, des mesures de compensation des handicaps naturels ainsi que par un soutien de l'Etat par les prix et les subventions.



3.3. Protéger et valoriser l'écosystème steppique : un plan steppe dans le cadre de l'Aménagement du Territoire

Capital écologique aux implications socio-économiques importantes, le milieu steppique maghrébin constitue une barrière climatique et écologique à la remontée de la désertification et de la progressive aridification qui menace aujourd'hui non seulement le littoral et le Tell mais aussi l'Europe continentale. La steppe algérienne constitue un milieu privilégié et prioritaire susceptible d'être soutenu par des mesures en faveur des populations, en matière d'élevage, en matière de développement de l'agriculture traditionnelle au niveau des ksour oasis et vallées de l'Atlas saharien, en matière de diversification des activités.

3.4. Protéger et valoriser le système oasien

- Développement et promotion des techniques traditionnelles d'économie d'eau, réutilisation des eaux usées épurées ainsi que les eaux de drainage pour l'irrigation
- Gestion des problèmes de remontée des eaux, protection des villes contre les inondations
- Lutte contre l'ensablement des zones menacées par la réalisation de ceintures vertes, introduction des espèces adaptées au stress hydrique en milieu aride,
- Utilisation de l'énergie renouvelable pour les besoins domestiques et les activités de traitement des eaux usées, promotion et développement de l'utilisation des énergies renouvelables,
- Valorisation des petits élevages en milieu oasien,
- Réhabilitation des Ksour et des habitats traditionnels, développement de l'urbanisation en dehors des Ksour et des oasis.

3.5. La protection et la valorisation de l'écosystème forestier

Le plan national de développement forestier vise l'extension du couvert forestier, la poursuite et la consolidation du «barrage

vert» et la protection en priorité de 30 bassins versants, la conservation et l'amélioration des sols sur une superficie de plus de 2,8 millions d'hectares. Le Plan National de Développement Forestier évalue les terres à reboiser à **environ 4 millions d'hectares**. Au total, il s'agit d'obtenir un rythme de reforestation de **60 000 hectares par an** qui permettrait d'atteindre à l'horizon 2025, un taux de reboisement de 2,1% pour l'ensemble du territoire et 13,5 pour les seules zones sylvatiques (Nord).

3.6. La préservation et le développement des aires protégées

D'ici 2025, pas moins de 25 nouvelles aires protégées sont programmées par le **schéma directeur des espaces naturels et aires protégées** dont 11 réserves de biosphères. Ces projets concerneront des régions écologiques abritant des habitats et des espèces gravement menacés. La superficie totale des aires protégées passerait de 22 % du territoire national à 24,5 %. Ces chiffres s'expliquent par l'immensité des parcs du Tassili et de l'Ahaggar.

Il est prévu également la création de parcs régionaux avec l'accord de l'ensemble des collectivités territoriales concernées et en concertation avec tous les partenaires.



effectuer une mutation intellectuelle pour prendre la pleine dimension des écosystèmes dans notre action publique [...] se libérer des thématiques des pays industrialisés [...] forger une problématique environnementale propre à notre pays



PAT n°4 : les risques majeurs

4.1. Limitation et contrôle de l'urbanisation dans les zones à risques

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre un politique d'aménagement du territoire permettant de prévenir les risques majeurs et d'en limiter les effets.

STRATÉGIE

- Identifier et prévenir les risques majeurs, naturels et industriels,
- Renforcer les capacités techniques et de mise en œuvre de la prévention des risques,
- Mettre en place politique de formation et de sensibilisation à la prévention et à la gestion des risques.

PROGRAMME D'ACTION

- Limitation et contrôle de l'urbanisation dans les zones à risque,
- Plans de prévention des risques, documents d'urbanisme et normes antisismiques,
- Assistance technique sensibilisation et mobilisation des acteurs,
- Plan d'atténuation et d'adaptation au risque climatique

de long terme.

4.2. Systématiser les plans de prévention des risques, les intégrer dans les documents d'urbanisme avec des normes antisismiques

Les plans de prévention des risques naturels et industriels sont mis en place et leurs prescriptions spécifiées dans les documents d'orientation, de planification et d'urbanisme. Des cartes de micro zonage sismique et les prescriptions afférentes sont par exemple réalisées dans les plans locaux d'urbanisme. La mise en œuvre effective des mesures de prévention est promue et vérifiée.

Sur le plan macro – territorial, il s'agit de limiter les concentrations urbaines dans les zones telliennes et particulièrement dans la bande côtière pour prévenir le risque sismique en engageant un redéploiement des populations et des activités vers l'intérieur du pays (zones hors – risques du Tell et Hauts Plateaux).

La **délocalisation des établissements industriels à risque** des bassins de peuplement et des zones à risque sismique constitue un enjeu particulièrement fort de ce programme. Il s'agit ainsi de limiter les dommages liés à la fois au risque industriel et au risque sismique.

Le renforcement de Villes relais et la constitution de zones d'habitat de nouvelles agglomérations et Villes Nouvelles dans des zones moins exposées au risque sismique permettent de mettre en œuvre cette stratégie

La loi portant sur la prévention des risques et la gestion des catastrophes est mise en œuvre. Les plans relatifs à la prévention et à la réduction des risques majeurs (Plans Généraux de Prévention (**PGP**), les Plans d'Exposition aux Risques, (**PER**), Plans Particuliers d'intervention (**PPI**), Plans d'organisation interne de l'entreprise (**POI**) sont établis et leurs prescriptions reprises par les documents d'urbanisme (PDAU et POS). Les documents d'urbanisme reprennent et déclinent ces prescriptions par :

- des prescriptions d'urbanisme particulières pour les espaces bâtis ou à urbaniser (zones *non-aedificandi*, zones soumises à prescriptions spéciales, application de normes particulières dans la construction etc.),
- des zones d'extension urbaine situées autant que possible hors des zones jugées vulnérables,
- des études géotechniques et de micro - zonage complémentaires permettant de limiter l'exposition aux risques sismiques, géologiques, industriels, inondations, ...

Des normes antisismiques pour les constructions sont définies et effectivement mises en œuvre en profitant de l'expérience acquise dans les zones à risques du globe. Elles servent de standard de référence dans les documents d'urbanisme et sont systématiquement mises en œuvre dans les projets de régénération et d'extension urbaine. Les ensembles urbains les plus fragiles sont recensés et font l'objet d'opérations de mise aux normes afin de réduire la vulnérabilité en milieu urbain.

4.3. Assistance technique, sensibilisation et mobilisation des acteurs

Il s'agit d'appuyer les collectivités locales dans la réalisation des plans de prévention des risques et des documents d'urbanisme afin d'identifier l'ensemble des risques et de prendre les mesures afférentes pour réduire l'exposition aux risques et leurs impacts. Il s'agit plus largement de sensibiliser l'ensemble



des acteurs susceptibles de participer à la prévention des risques et de leur fournir les outils nécessaires. Cet appui peut se traduire par :

- un **programme de formation** pour développer des compétences au niveau national permettant de prévenir et de gérer les risques majeurs. Ce programme s'adresse aussi bien aux collectivités locales qu'aux autres acteurs concernés ; entrepreneurs, maîtres d'ouvrage privés etc.
- la mise en place de l'**Agence de prévention des risques majeurs** veillant à l'application de la stratégie nationale en matière de prévention et de réduction de la vulnérabilité des territoires, assurant la formation en la matière, constituant un centre de ressources techniques et assistant les collectivités locales dans sa mise en œuvre opérationnelle des mesures de prévention.

4.4. Plan d'atténuation et d'adaptation au risque climatique

De manière plus générale, il peut être pertinent de mobiliser l'ensemble des opérateurs économiques et des acteurs sociaux pour contribuer à **la lutte contre le réchauffement climatique** par la mise en œuvre des mécanismes d'application du protocole de KYOTO.

L'axe prioritaire d'intervention doit porter sur l'adoption de mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans le domaine énergétique pour faire face aux changements climatiques. Les solutions alternatives envisagées portent sur l'initiation et la généralisation des **tours solaires**, véritables centrales électriques vertes de demain. L'Option Hauts Plateaux et Sud, offrent les conditions idéales pour de telles centrales. Aussi, il est envisagé de mettre en place une telle centrale verte au sein de la Ville Nouvelle de Boughzoul comme projet pilote de démonstration et à des fins expérimentales.



prévenir les risques
majeurs en limitant les
effets



PAT n°5 : le patrimoine culturel

5.1. Les pôles d'économie du patrimoine (P.E.P) .

OBJECTIFS

- Protection et valorisation
- Patrimoine culturel un facteur de développement durable des territoires

STRATÉGIE

- Mise en place des mesures d'inventaire et de protection du patrimoine culturel,
- Mise en place des pôles d'économie du patrimoine culturel,
- Formation et sensibilisation à la protection du patrimoine culturel.

PROGRAMME D'ACTION

- Les pôles d'économie du patrimoine (PEP),
- Les mesures de protection et de valorisation du patrimoine culturel,
- Les actions prioritaires,
- L'Inscription dans les politiques existantes.

Le SNAT 2025 propose les Pôles d'Economie du Patrimoine «PEP» suivants :

- **Alger**, autour du secteur sauvegardé de la casbah d'Alger (patrimoine mondial),
- **Constantine**, autour du secteur sauvegardé du vieux Rocher,
- **Ghardaïa**, autour du secteur sauvegardé de Vallée du M'zab (patrimoine mondiale),
- **Dellys**, autour du secteur sauvegardé de la casbah de Dellys,
- **Ténes**, autour du secteur sauvegardé du Vieux Ténes,
 - Les vieilles villes de **Bejaia, de Blida, de Tlemcen, de Nedroma, de Mazouna, de Miliana, de Mila, de Boussaâda**, autour des secteurs sauvegardés respectifs,
 - **Oum El Bouaghi, Relizane, Touggourt, Ouargla, Bechar, Adrar,**

Naama, El Bayedh, Tamanrasset, Illizi, autour des casbah et ksour de Sbehi de la kalaa des beni Rached, de Madoussa, de Tamalaht, de Abadla, de Mellouka, Kenadsa, de Beni Abbès, de Taghit, de Beni Orif, de Kais de Moghent, de Taberbaca, d'El Quata, de Kerzaz, de l'oued Mya, de l'oued Righ, de Djanet, de Tiout, de Moghar, de Sfisifa, d'Assla de Bedjouda, de Temacine, d'AL Assifia, de Tdjrouna, de Touila, de Timimoun,

- **Batna**, autour des sites romains de Timgad, classé patrimoine mondial, de Lambese et de Tazoult, du mausolée royal numide d'Imedghassen, ainsi que des villages traditionnels de Bouzina, de Tagous, d'Amentane, de Menaa, de Tighanimine,

- **Biskra**, autour du Village rouge et les abords d'El

Kantara, des villages de Djemina et de Kenech, de Mchouneche, à Sidi Okba, de Khenguët Sidi Nadjji,

- **Bouira**, autour des cantons de Touilt et de Tikdjda, dans la forêt d'Azrou,
- **Khenchela**, autour des villages de Djellal, Tabgardga (Cherchar) et de Tizigarin (Bouhmama),
 - **Tipaza**, autour du monument numide (mausolée royal de Maurétanie) et du site romain, classés patrimoine mondial,
- **Sétif**, autour du site antique de Djemila, classée patrimoine mondial, ainsi que des villages traditionnels de Tidjet et de Guergour à Guenzet,
- **Illizi, Tamanrasset, Tindouf, Adrar, El bayadh, Naama, Djelfa**, autour des parcs culturels du Tassili N'Ajjer (classé patrimoine mondial), de l'Ahaggar, et des futurs parcs de Tindouf, du Touat-Gourar-Tidikelt et de l'Atlas Saharien,
- **Tlemcen**, autour des sites et monuments de la période islamique, ainsi que des villages traditionnels de Tafessara, de Sahara et de Tleta,
- **Oran**, autour des sites de la période punique et de la période d'occupation espagnole,
- **Jijel**, autour des sites de la période punique,
- **Tébessa, Souk Ahras, Annaba, Guelma, El Tarf**, autour des monuments et sites romains.

5.2. Les mesures de protection et de valorisation des biens culturels.

• **la protection des biens culturels** : la direction de la culture de wilaya est chargée de la protection, du contrôle et de la coordination des actions portées sur le patrimoine culturel

• **la connaissance du patrimoine culturel** : Centre National de Recherches en Archéologie (CNRA) et Centre National de Recherches Préhistoriques, Anthropologiques et Historiques (CNRPAH)

• **la restauration des biens culturels** : centre National



de la restauration des biens culturels mobiliers et immobiliers)

- **la conservation des manuscrits** : Centre National des Manuscrits à Adrar
- **la gestion et de l'exploitation des biens culturels** : Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels
- **la mise en valeur muséale** : Musée National d'Art Moderne et Contemporain, Musée de la Miniature, de l'enluminure et de la Calligraphie et Musée Maritime.
- **la protection et la sécurisation des Parcs culturels** : plans généraux d'aménagement des parcs culturels et renforcement des structures de gestion des parcs.

5.3. Les actions prioritaires.

- Inventaire et classement des biens culturels mobiliers et immobiliers
- Banque de données du patrimoine culturel immatériel
- Restauration et réhabilitation des centres historiques (Casbah, Médinas, Ksour et villages traditionnels) dans le cadre de plans permanents de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés.
- Restauration et mise en valeur des sites et monuments archéologiques dans le cadre de plans de protection et de mise en valeur des sites archéologiques.

5.4. Inscription dans les politiques existantes

Le programme d'action ainsi défini doit, pour la réalisation de ses objectifs, s'inscrire dans le cadre des politiques existantes et être intégré dans les stratégies de développement.

- Le **Schéma Directeur des biens et des services et des grands équipements culturels**, en définissant les objectifs et les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre des options nationales d'aménagement et de développement durable du territoire, favorisera la création et développera l'accès aux biens, aux services et aux pratiques de la culture sur l'ensemble du territoire.
- Le **Schéma Directeur des Zones Archéologiques et Historiques** dont les objectifs sont la préservation et la valorisation des patrimoines culturels, historiques et archéologiques, à travers la promotion de pôles de

développement culturel et des activités liées à la création artistique et à l'exploitation adaptée des richesses culturelles.



18 Pôles d'Économie du Patrimoine (PEP) pour protéger et valoriser le patrimoine culturel



LIGNE DIRECTRICE 2 CRÉER LES DYNAMIQUES DU RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL

Les objectifs de la ligne directrice sont de lancer les dynamiques d'un nouvel équilibre entre la zone littorale et les zones intérieures et de mettre en place un système urbain au service des territoires algériens.

Différentes options chiffrées de rééquilibrage territorial sont envisagées et permettent de définir l'ampleur des objectifs fixés par le SNAT.

Au cœur de la démarche d'aménagement du territoire, l'enjeu du rééquilibrage territorial est de faire émerger de nouvelles lignes de partage et de nouvelles polarités structurant une organisation renouvelée du territoire. Cette recomposition territoriale met en relation des espaces plus distincts mais davantage complémentaires et solidaires, que ce soit entre les grandes composantes du territoire (Littoral et Tell, Hauts-Plateaux et Sud), entre des villes aux fonctions mieux définies ou entre les villes et les campagnes. Elle s'appuie sur une restructuration du littoral et du Tell, un développement volontariste des Hauts Plateaux et du Sud et la promotion d'un système urbain mieux hiérarchisé, aux relations plus denses, davantage capable de polariser le monde rural : définition de métropoles littorales, villes relais du Tell, villes d'équilibre des Hauts Plateaux, villes relais des Hauts Plateaux, villes de développement du Sud.

Pour cela, le SNAT met en place trois stratégies selon ces entités :

- **une stratégie de restructuration des espaces littoraux et telliens** capable de diffuser la croissance littorale sur l'épaisseur de toute la bande tellienne. Elle s'appuie sur la constitution de villes relais du Tell composant une alternative à la concentration du développement dans les seules métropoles. Cette stratégie n'entend pas brider le développement du Nord - même s'il s'agit de freiner l'emballlement du littoral - mais plutôt permettre un développement plus qualitatif, centré sur ses avantages comparatifs propres

plutôt que sur l'exploitation des faiblesses de ses voisins. L'espace littoral et tellien devient ainsi un territoire aux capacités de développement mieux ciblées et plus amplement réparties, désormais davantage capable d'impulser et de relayer des dynamiques vers les Hauts Plateaux et le Sud que de les aspirer sans contrepartie,

- **une stratégie de développement volontariste des Hauts Plateaux** afin de leur permettre de développer les activités et services nécessaires au maintien de leurs populations, mais aussi de devenir des espaces attractifs à l'échelle nationale. Cette stratégie s'appuie sur le renforcement des systèmes urbains à travers des Villes d'équilibre et des Villes relais des Hauts Plateaux, sur le développement des bases productives et une connectivité accrue avec l'ensemble du territoire. Développant leurs capacités propres, les Hauts Plateaux établissent des synergies avec le Nord qui ne sont plus des dépendances,

- **une stratégie de développement ambitieux du Sud** reposant sur la valorisation de ressources propres importantes (minières ...) et sur la mise en valeur d'une organisation du territoire en archipel à partir de Villes de développement du Sud. Il s'agit ainsi de maintenir des populations en forte croissance et de faire du Sud un espace attractif et de renforcer les synergies avec les Hauts Plateaux et le Nord.

lancer les dynamiques
d'un nouvel équilibre entre
frange littorale et zones
intérieures et mettre en place un
système urbain au service des
territoires



Les chiffres de population, d'emplois, de logements qui suivent ne représentent pas des objectifs à atteindre mais illustrent le sens et l'ampleur des évolutions nécessaires pour le rééquilibrage du territoire algérien. Il s'agit d'ordres de grandeur, présentés selon deux hypothèses à l'horizon 2025 :

- Une hypothèse « tendanciel », qui prolonge la tendance observée jusqu'en 2025.
- Une hypothèse « redéploiement », qui prend en charge l'hypothèse « tendanciel », plus un redéploiement de 2 500 000 habitants du Nord vers les Hauts Plateaux et le Sud à l'horizon 2025.

Population (en milliers)				
Régions	Estimation 2005	2025 «Tendanciel»	2025 «Redéploiement»	Variation
Nord	20 700	27 100	24 600	- 2 500
Hauts Plateaux	9 050	11 850	13 850	+ 2 000
Sud	2 950	4 000	4 500	+500
Algérie	32 700	42 950	42 950	0

La ligne directrice « créer les dynamiques du rééquilibrage territorial » se décline en cinq Programmes d'Action Territoriale (PAT) :

- PAT 6 : le freinage de la littoralisation et l'équilibrage du littoral**
- PAT 7 : l'Option Hauts Plateaux**
- PAT 8 : l'Option développement du Sud**
- PAT 9 : la délocalisation industrielle et administrative**
- PAT 10 : un système urbain hiérarchisé et articulé**

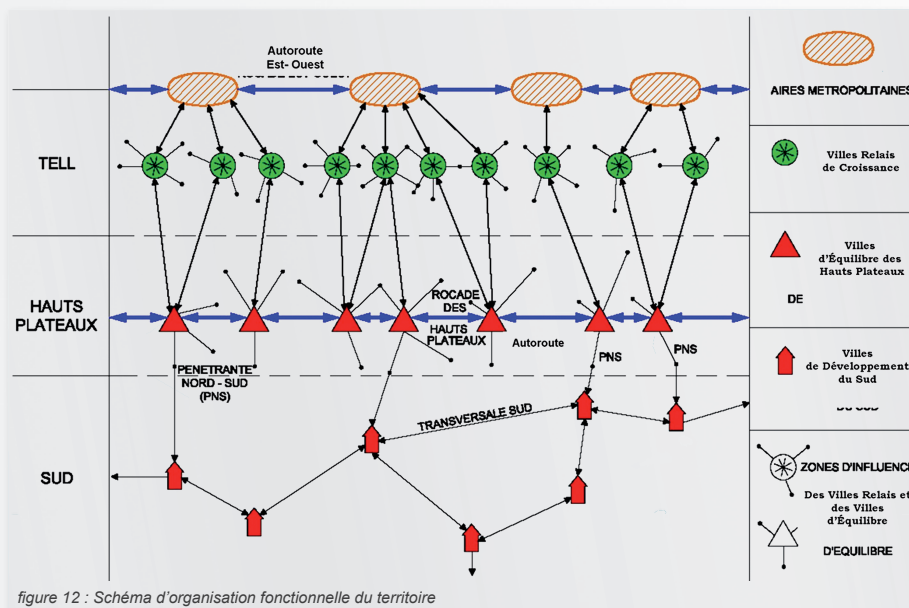


figure 12 : Schéma d'organisation fonctionnelle du territoire



PAT N°6 : le freinage de la littoralisation et l'équilibrage du littoral

Le freinage de la littoralisation et le rééquilibrage du littoral met en œuvre une profonde restructuration de l'espace littoral et tellien afin de faire face à la tendance lourde de croissance du

littoral au dépend des espaces intérieurs. Il ne s'agit pas de freiner ni de réduire l'activité humaine sur le littoral mais :

- 1- de l'encadrer et de la canaliser ;
- 2- de garantir l'accès à la mer à tous ;
- 3- de l'orienter vers un mode d'exploitation soutenable ;
- 4- de définir des conditions d'urbanisation en profondeur.

6.1. Limitation et contrôle de l'urbanisation littorale en «conurbation»

Le littoral supporte les impacts lourds de l'expansion urbaine et connaît les phénomènes de saturation et de pression environnementale. Il s'agit d'éviter à l'horizon 2025 l'urbanisation continue de pans entiers de cette zone en limitant et en matérialisant l'extension longitudinale du périmètre urbanisé des agglomérations situées sur le littoral ayant atteint ou dépassées les 3 km. Ce freinage de l'extension concerne **39 agglomérations**

identifiées par le cadastre du littoral sur 92 communes côtières.

6.2. Le maintien des fenêtres littorales naturelles de 5 Km

Le maintien des fenêtres littorales naturelles de 5 Km est assuré en fixant et en matérialisant la distance entre les agglomérations adjacentes du littoral qui ont atteint ou qui dépassent les 5 Km.

Il s'agit de freiner la conurbation de **95 agglomérations côtières, identifiées par le cadastre du littoral**, au niveau de 81 communes.

6.3. Freiner l'extension des agglomérations en milieu agricole et préserver les terres agricoles

Pour cela, il y a lieu d'intégrer et d'internaliser la politique de protection agricole **dans les documents de planification** :

- orienter l'extension des centres urbains existants vers des zones éloignées du littoral (vers les piémonts),
- utiliser et mettre en valeur le littoral en tenant compte de sa vocation,
- occuper et utiliser les sols littoraux en préservant les espaces terrestres et marins remarquables ou les milieux nécessaires au maintien des équilibres naturels,
- éviter l'urbanisation généralisée trop près de la côte (100 à 300 mètres), ainsi que la construction de routes parallèles trop proches de la ligne de côte (800 mètres à 3 Km), qui encouragent ce type d'urbanisation et génèrent un trafic qui altère la qualité des sites et paysages,
- orienter tout développement pouvant avoir un impact sur le littoral, et résoudre les conflits d'occupation de l'espace entre différentes activités. Ils s'appuient notamment sur les études d'impact sur l'environnement, préalable à la prise en compte de nouveaux projets se situant sur le littoral.

6.4. Réorienter et redéployer l'urbanisation en profondeur sur les piémonts

Un programme d'incitation à la localisation dans l'intérieur du Tell est établi. Il s'appuie sur des dispositifs incitatifs et

OBJECTIFS

- Maîtriser la croissance du littoral et lui assurer un développement plus qualitatif,
- Développer et aménager en profondeur l'ensemble de la bande tellienne.

STRATÉGIE

- Maîtriser le développement urbain et restructurer les aires métropolitaines,
- Mettre en place un système urbain tellien multipolaire, articulé et hiérarchisé,
- Valoriser les atouts compétitifs du littoral et du Tell,
- Protéger et valoriser les écosystèmes littoraux
- Assurer l'équité territoriale au sein du littoral et du Tell, Prévenir les risques naturels et industriels.

PROGRAMME D'ACTION

- Limitation et contrôle de la conurbation
- Maintien des fenêtres littorales naturelles de 5 km
- Protection des terres agricoles.
- Urbanisation sur les piémonts
- Les Villes Nouvelles de la première couronne



compensatoires. Il est couplé à un programme de délocalisation de certaines activités ou services contrôlés par l'Etat et aujourd'hui implantés en zone littorale.

Le développement de la bande tellienne sera adapté à chacune des trois zones telliennes :

- 1- Les bassins intérieurs du tell avec leurs richesses agricoles ;
2. Les montagnes de l'Atlas tellien fragiles, véritables châteaux d'eau du pays (les marges du Tell) ;
3. Les plateaux telliens semi-arides

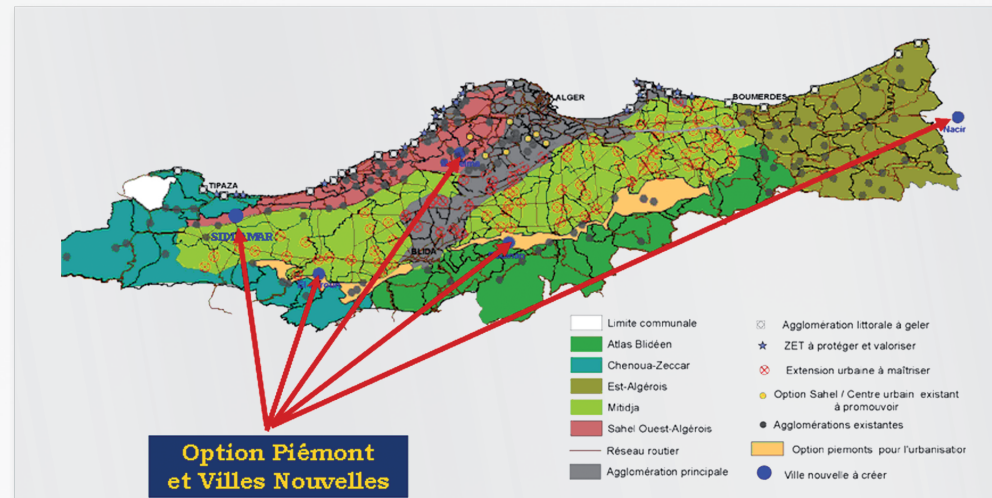
Le PAT n°9 relatif à «la délocalisation des activités et la déconcentration administrative» précise les modalités de ce dispositif.

6.5. Les Villes Nouvelles de la 1^{ère} couronne : un instrument d'organisation et un levier de desserrement

La réalisation de Villes Nouvelles permet de structurer l'aire d'influence métropolitaine par la constitution de pôles secondaires capables d'appuyer leur développement, de limiter l'étalement périurbain et de préserver ainsi les terres agricoles ou les espaces naturels de valeur. Elles sont connectées au reste de l'aire métropolitaine par des infrastructures de transport et de communication efficaces (route, rail, TIC). Les bases économiques de ces villes sont développées en cohérence avec la stratégie métropolitaine. Elles participent à la constitution d'espaces de croissance et de développement et de Pôles de compétitivité et d'excellence «POC».

Ces Villes Nouvelles d'appui aux aires métropolitaines sont :

- Sidi Abdallah, Bouinan, El Affroun, Sidi Amar et Naciria pour le système métropolitain algérois.
- Ogaz, Cap Falcon, pour le système oranais.



Carte 13 : Schéma alternatif de développement du littoral Nord-Centre



encadrer et canaliser
l'activité humaine en
l'orientant vers un mode
d'exploitation soutenable



PAT n°7 : L'Option Hauts Plateaux

L'Option Hauts Plateaux met en œuvre une profonde restructuration de ces espaces intérieurs de l'Algérie afin de faire face à des tendances lourdes de reflux des populations et à des

risques de décrochage et de marginalisation de pans entiers de leur territoire. Prenant le contre-pied des tendances observées, il constitue une **stratégie volontariste et ambitieuse d'aménagement du territoire** permettant de redonner à celui-ci toute sa profondeur.

7.1. Le renforcement du système urbain des Hauts Plateaux

Le plan d'actions met en place un système urbain des Hauts Plateaux hiérarchisé, articulé et polarisé s'appuyant sur un réseau d'infrastructures performant. Il institue pour cela des villes d'équilibre et des villes relais des Hauts Plateaux et complète l'armature urbaine par les Villes Nouvelles de *Moulay Slissen*, de *Boughzoul* et d'*Imedghassen*. Les villes d'équilibre et les villes relais des Hauts Plateaux ont vocation à développer leurs bases productives et de services. Elles s'inscrivent ainsi dans les PAT relatifs aux nouveaux espaces de croissance et aux Pôles de compétitivité et d'excellence «POC».

Les villes de Tébessa, Batna, Sétif, Djelfa, Tiaret, Saïda, M'Sila et Laghouat sont instituées comme villes d'équilibre des Hauts Plateaux

Les villes d'Aïn Sefra, Mecheria, El Bayadh, Boussaâda, Bordj Bou Arreridj, et Barika sont instituées comme villes relais des Hauts Plateaux.

OBJECTIFS

- Faire des Hauts Plateaux un espace attractif pour leurs populations et pour l'ensemble des algériens en assurant leur développement soutenu et durable,
- Inscrire les Hauts Plateaux dans les dynamiques d'un territoire équilibré avec un niveau de relations et de complémentarités élevé.

STRATÉGIE

- Mettre en place un système urbain hiérarchisé et articulé,
- Conforter ou créer les bases de services et de production par des délocalisations et une politique d'incitation,
- Mettre la durabilité au centre du développement des Hauts Plateaux,
- Faire valoir les atouts compétitifs spécifiques des Hauts Plateaux, notamment à travers le développement régional et local,
- Protéger et valoriser les écosystèmes steppiques,
- Assurer l'équité territoriale au sein des Hauts Plateaux.

PROGRAMME D'ACTION

- L'articulation et l'organisation du système urbain des Hauts Plateaux et la réalisation des Villes Nouvelles des Hauts Plateaux,
- 15 plans d'action thématiques.

Les bases d'un développement soutenu des hauts plateaux sont mises en place à travers la structuration de leur base de production et de service et la dynamisation de leur réseau urbain. Il s'agit de faire des Hauts Plateaux des espaces attractifs pour leurs habitants mais aussi pour l'ensemble des Algériens afin d'y permettre un redéploiement volontaire réaliste et graduel d'une partie de la population du Nord.

7.2. Les Villes Nouvelles des Hauts Plateaux

La Ville Nouvelle de *Boughzoul* dans les Hauts Plateaux-Centre constitue le projet le plus avancé. Elle vient polariser l'espace central des Hauts Plateaux et rééquilibrer l'armature urbaine des Hauts Plateaux en s'inscrivant aux côtés de leurs villes principales : Médéa, Tiaret, Djelfa, M'sila. Centre d'excellence, elle renforcera la compétitivité et constituera un pôle d'attraction pour les populations des Hauts Plateaux comme du Nord ;

Evolution de la population et des besoins après redéploiement «Horizon 2025»

Régions Hauts-Plateaux (HP)	Pop 2005	Logements 2005	Evolution tendancielle pop 2025 (H1)	Redéploiement 2 millions d'hab. 2025	Pop 2025 après redéploiement (H2)
HP ouest	1 840 000	290 000	2 350 000	+ 500 000	2 850 000
HP centre	2 260 000	360 000	3 220 000	+ 1 000 000	4 220 000
HP est	4 850 000	780 000	6 280 000	+ 500 000	6 780 000
TOTAL HP	9 050 000	1 430 000	11 850 000	+ 2 000 000	13 850 000

Régions Hauts-Plateaux (HP)	Logements		Emplois	
	Besoins (H1)	Besoins avec redéploiement 2 millions d'hab (H2)	Besoins (H1)	Besoins avec redéploiement 2 millions d'hab (H2)
HP ouest	110 000	210 000	247 000	300 000
HP centre	168 000	368 000	338 000	435 000
HP est	280 000	380 000	647 000	765 000
TOTAL HP	558 000	958 000	1 232 000	1 500 000



La Ville Nouvelle de Moulay Slissen dans les Hauts Plateaux-Ouest est située à 80 kilomètres au Sud de Tlemcen, à l'aboutissement Ouest de la Rocade des Hauts Plateaux. Elle est prévue pour 150.000 habitants à l'horizon 2025 ;

La Ville Nouvelle d'Imedghassen dans les Hauts Plateaux-Est se situe à 30 kilomètres au Nord de Batna. Son objectif est d'atténuer la pression démographique et urbaine s'exerçant sur Batna. Elle a vocation à rayonner sur l'ensemble de l'espace « Aurès-Nememchas ».

7.3. Les plans d'action thématiques

- Plan « **Eau** »
- Plan « **Sols et Steppe** »
- Plan « **Renouveau Rural** »
- Plan « **Grands périmètres Agricoles** »
- Plan « **Production Animale et Agro-industrielle** »
- Plan « **Parcs Naturels et Culturels** »
- Plan « **Développement Humain et Social** »
- Plan « **Transport et Mobilité : infrastructures routières, ferroviaires et aériennes** »
- Plan « **Numérisation des Hauts Plateaux** »
- Plan « **Energies Nouvelles et Renouvelables** »
- Plan « **Recherche Agronomique et Bio-technologique dans les Zones arides et Semi-arides** »
- Plan « **Délocalisation Institutionnelle des Activités Economiques** »

7.4. Des moyens exceptionnels

- Le cadre institutionnel de l'Option Hauts Plateaux

- Dans le cadre de l'application des dispositions de la loi relative à l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, le MATE a lancé l'élaboration de Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) pour les trois Régions-Programme : Hauts Plateaux-Est, Hauts Plateaux-Ouest, Hauts Plateaux-Centre au niveau des 16 Wilayas steppiques.

- Ces plans d'aménagement sont consolidés dans la vision nationale du SNAT 2025. Les SRAT et les plans d'aménagement et de développement durable des wilayas constituent les instruments de mise en œuvre du SNAT à l'échelle régionale et locale.

- Le dispositif d'aides et d'incitations à l'investissement et à la création d'emplois dans la région des Hauts Plateaux.

- L'Etat dispose actuellement de plusieurs leviers d'ordre financier et fiscal destinés à la promotion de l'investissement direct, créateur d'emplois dans la région des Hauts Plateaux. Aussi, différentes mesures d'encouragement et d'incitations instituées sont de nature à soutenir les programmes d'action liés à l'Option Hauts Plateaux et peuvent valablement être mises à contribution pour leur mise en œuvre et cela autour de trois axes fondamentaux :

- un **régime dérogatoire pour les investissements** réalisés dans la région ;
- un **système de bonification des taux d'intérêt** et / ou de taux préférentiels pour les prêts bancaires destinés au financement des activités dans la région ;
- un **dispositif favorable à la création d'emplois** et à la délocalisation des activités dans la région.

- La mise en œuvre de l'Option Hauts Plateaux s'appuie également sur :

- le **Fonds spécial pour le développement économique** des Hauts Plateaux,
- le **Fonds spécial pour le développement des régions du Sud**,
- le **Fonds de lutte contre la désertification** et de développement du pastoralisme et de la steppe.

faire des Hauts Plateaux un espace attractif en assurant leur développement soutenu et durable



PAT n°8 : L'option développement du sud

8.1. La protection et la valorisation du système oasien

OBJECTIFS

- Créer les conditions de développement du Sud répondant aux spécificités du milieu désertique et aux besoins de ses habitants,
- Structurer et articuler les territoires du Sud afin de les intégrer davantage aux dynamiques du territoire algérien,

STRATÉGIE

- Mettre en place un système urbain adapté aux spécificités du Sud,
- Conforter les bases de services et de production du Sud,
- Mettre la durabilité au centre du développement du Sud,
- Faire valoir les atouts compétitifs spécifiques du Sud, notamment à travers le développement régional et local,
- Protéger et valoriser les écosystèmes oasiens,
- Assurer l'équité territoriale au sein du Sud.

PROGRAMME D'ACTION

- Renforcement d'un système urbain en archipel,
- Soutien à la compétitivité et à la croissance,
- Protection du système oasien et la durabilité de l'eau,
- Renforcement de l'accessibilité et de la desserte, Les technologies modernes au service du Grand Sud.

- l'adaptation de l'urbanisation au milieu,
- la réhabilitation de l'économie oasienne,
- la lutte contre les problèmes phytopathologiques.
- l'adaptation des projets de développement rural (PPDR par exemple) aux spécificités des régions sahariennes,
- la prise en compte de la sociologie des populations locales lors de l'élaboration des stratégies de développement,
- la promotion de la pluriactivité en fonction des potentialités locales,
- une coordination intersectorielle.

Les systèmes oasiens de la vallée du Mzab, El Ménée, de l'Oued Mya (Ouargla), l'Oued Righ (Tougourt), Biskra, El Oued, Bechar, Djanet sont des territoires prioritaires, compte tenu du caractère oasien structurant.

8.2. L'exploitation durable de la ressource du système aquifère saharien : la réduction de l'exploitation comme scénario plausible

Il faudra envisager la réduction des prélèvements comme scénario plausible et s'y préparer d'ores et déjà sans atteindre des niveaux d'exploitation qui ne pourrait se faire qu'au prix d'une délocalisation des nouveaux champs d'exploitation. 80% des prélèvements additionnels devront se faire dans des régions éloignées : le Bassin Occidental du Continental Intercalaire et Oued Mya au Complexe Terminal en Algérie. Malgré tous les

nombreux efforts consentis, beaucoup d'incertitudes subsistent, aussi bien dans la connaissance des aquifères que sur la définition des options de développement. D'autres nouvelles études et investigations complémentaires doivent être entreprises.

8.3. Renforcement d'un système urbain en archipel

Sur la base de ces critères (de développement endogène, d'attractivité, de bases productives ou de services, de taille, de positionnement et d'accessibilité), trois réseaux de **villes en archipel** ont été identifiés :

- dans la Région-Programme Sud-Ouest : Bechar, Adrar, Tindouf,
- dans la Région-Programme Sud-Est : Biskra, El Oued, Ghardaïa, El Goléa, El Ménée, Ouargla, Tougourt,
- dans la Région-Programme Grand Sud : Ain Salah, Tamanrasset, Illizi.

Ces réseaux sont appelés à travailler de manière concertée au renforcement de leurs bases productives et de leurs services. Trois **villes nouvelles** viennent conforter le système urbain du Sud :

- **Metlili Jedida** à proximité de Ghardaïa,
- **El Ménée**, construite hors de la vallée pour préserver la palmeraie menacée par l'urbanisation. Sa population prévue est de 40 000 habitants,
- la Ville Nouvelle de **Hassi Messaoud** s'inscrit dans un contexte particulier. Elle n'est pas une ville nouvelle créée ex nihilo, mais constitue une délocalisation de la ville actuelle située en zone de risque industriel lié à l'extraction du pétrole.

PAT n°9 : La délocalisation des activités et la déconcentration administrative

Ce programme ne remet pas en cause la fonction capitale d'Alger ni les capacités productives du Nord mais vient appuyer la constitution de bases de production et de services solides dans des territoires peu dotés.

OBJECTIFS

- Décongestionner le Nord du pays et en particulier le littoral,
- Renforcer l'activité et l'emploi dans les Hauts - Plateaux mais aussi dans certains espaces telliens et le Sud.
- Délocaliser des établissements de production implantés dans les espaces congestionnés (le Nord et en particulier le littoral),
- Déconcentrer l'administration par la délocalisation de certains de ses établissements,
- Mettre en place un dispositif incitatif de localisation dans les espaces prioritaires d'aménagement du territoire

STRATÉGIE

- Mettre en place une Commission nationale pour les délocalisations des activités économiques et des institutions administratives,
- Définir une stratégie cohérente de délocalisation.

PROGRAMME D'ACTION

- Les délocalisations d'établissements de production,
- Les délocalisations administratives,
 - Un dispositif incitatif à la localisation,
 - Des mesures d'accompagnement des délocalisations.

9.1. Les délocalisations d'établissements de production

L'enjeu est d'inscrire les délocalisations dans une logique d'efficacité territoriale et économique, tant pour le territoire de départ que pour le territoire d'arrivée.

8 établissements classés à risque majeur ont été identifiés en vue de leur délocalisation. Ces activités se trouvent dans les agglomérations à forte densité de population ; à savoir les 2 unités de production de chlore de Baba Ali et Mostaganem, le centre enfûteur du Caroubier, la centrale électrique de Bab Ezzouar, les centres de stockage et de distribution des hydrocarbures d'Annaba et de Batna et les 2 unités de production de tabac et allumettes (SNTA) de Bab El Oued et de Belcourt.

Afin d'asseoir cette politique de délocalisation qui doit s'inscrire dans le cadre du Schéma National d'Aménagement du Territoire, un **Fonds National d'Aménagement du Territoire»FNAT»** a été créé pour aider les investisseurs à se délocaliser vers les Hauts Plateaux.

9.2. Les délocalisations administratives

La délocalisation administrative peut prendre plusieurs formes. Elle peut consister en :

- un renforcement des administrations existantes (antennes sectorielles wilayales, services de

wilayas), notamment au niveau des villes chef lieu des régions programmes,

- la délocalisation de certains services administratifs centraux identifiés : établissements publics thématiques, centres de recherche, écoles supérieures etc.

Une liste de critères adaptés aux délocalisations administratives permet de les sélectionner en fonction de leur opportunité.

9.3. Un dispositif incitatif à la délocalisation

Aide à l'aménagement du territoire. Elle prend la forme d'une aide financière par emploi délocalisé

Avantages fiscaux. Ces avantages peuvent être accordés aux entreprises choisissant de s'établir ou déjà établies dans certains territoires prioritaires.

Avantages en nature. Ces avantages peuvent être accordés aux entreprises délocalisées sous forme de terrains ou de bâtiments,

Prêts à taux bonifiés. Les entreprises souhaitant s'installer dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire peuvent se voir accorder des prêts à taux bonifiés (prêts à taux 0%).

9.4. Des mesures d'accompagnement des délocalisations

Des mesures d'accompagnement sont prises dans les territoires bénéficiant de délocalisation afin :

- de préparer les territoires à ces nouvelles activités,
- d'assurer la réussite de ces délocalisations en permettant aux activités délocalisées de trouver un terreau local favorable,



- de faciliter l'arrivée de nouvelles populations par la constitution d'un cadre de vie attractif et d'éviter le ressentiment social.

Ces mesures d'accompagnement peuvent être de différents ordres : aménagement d'infrastructures (transport, numériques...), développement de services (transports, enseignement ...). Ces mesures sont ponctuelles et restent liées aux opérations de délocalisation concernées.

Projets de délocalisation envisageables

Une première sélection indicative d'installations industrielles potentiellement délocalisables a été déterminée préalablement à la définition d'une stratégie d'ensemble en la matière. Il s'agit des entreprises suivantes :

- Abattoir Hussein Dey (Alger)
- SNTA (Alger)
- SOACHLORE Bab Ali (Alger)
- Mobydal Beni Mered (Blida)
- Dépôt NAFTAL multi- produits (Caroubier)
- Centrale électrique de Bab Ezzouar
- ENCG Port d'Alger
- Unité de fabrication de goudron (Constantine)
- Centre GPL El Kala (El Tarf)
- SNTA (Annaba)
- NAFTAL stockage de carburants (Annaba)
- Centre emplisseur NAFTAL (Bejaia Port)
- Tanneries Megital et SMCP (Oran ZI)
- Dépôt de gaz industriel ENGI (Oran ZI)
- Dépôt de pesticides ASMIDAL (Oran ZI)
- Dépôt de multi produits NAFTAL (Oran ZI)
- Fonderie (Oran)
- Unités teinture textile (SOTINAF et SOTEX) - Oran Centre ville -
- SNTA (Oran Centre ville)
- SOACHLORE (Mostaganem): Boues de Mercure
- SNTA (Centre ville Mostaganem)
- Unité de Bentonite (Mostaganem Port).



8 établissements
classés à risque majeur
ont été identifiés en vue
de leur délocalisation



PAT N°10 : un système urbain hiérarchisé et articulé

Le système urbain en réseau est organisé :

- en 4 métropoles où se concentrent production, services, recherche, cadres ... pour les articuler entre elles et avec les grandes agglomérations du monde (Link Port) ;

- en villes d'équilibre et de développement dans les Hauts Plateaux et le Sud pour encadrer la où les logiques économiques faiblissent ;

- en villes relais du Tell pour encadrer et diffuser le changement et le savoir-faire dans leurs espaces respectifs.

OBJECTIFS

- Mettre en place un système urbain algérien polarisé, hiérarchisé et articulé capable de structurer un territoire équilibré et compétitif,
- Favoriser des relations villes – campagne denses et dynamiques.

STRATÉGIE

- Définir les fonctions et les relations des différentes catégories de ville au sein du système urbain,
- Mettre en œuvre des Villes Nouvelles venant renforcer l'armature urbaine,
- Constituer des réseaux de villes capables d'établir des synergies entre leurs partenaires.

PROGRAMME D'ACTION

- Les composantes d'un système urbain renouvelé,
- Les Villes Nouvelles,
- Un système relationnel pour conforter le système urbain
- Des relations urbain-rural équilibrées.

10.1. Les composantes d'un système urbain renouvelé

Les différents statuts, fonctions, relations et critères de sélection des catégories de villes du système urbain sont définis par le SNAT 2025.

Les métropoles

Situées à la tête du système urbain, les métropoles en impulsent la dynamique d'ensemble en étant des lieux de concentration des hommes, du capital technique et financier, des pôles de services supérieurs et d'activité, des vecteurs d'ouverture économique et des foyers d'innovation technologiques.

Alger : portail international de l'Algérie (objectif : «top-five» des villes méditerranéennes)

Oran : le réseau métropolitain

Annaba : métropole d'avenir

Constantine : métropole intérieure

Métropoles méditerranéennes

Les Villes relais du Tell

Les villes relais du Tell appuient et relayent en profondeur

dans le territoire les métropoles, et visent à articuler le Nord et les Hauts Plateaux.

Les Villes d'équilibre des Hauts Plateaux

Confortant le développement des Hauts Plateaux, ces villes d'équilibre contribuent de manière essentielle au rééquilibrage territorial de l'Algérie.

Villes de développement du Sud

Elles constituent des centres d'activité et de services capables d'impulser le développement des vastes territoires qu'ils polarisent et de développer l'attractivité des régions du Sud.

10.2. Les Villes Nouvelles

Trois types de Villes Nouvelles sont mis en place :

- Les **Villes Nouvelles d'excellence**, maîtrisant l'expansion urbaine (première couronne / Tell),
- Les **Villes Nouvelles rééquilibrant le territoire** (deuxième couronne / Hauts- Plateaux),
- les **Villes Nouvelles d'appui au développement durable** (troisième couronne / Sud).

10.3 Un système relationnel pour conforter le système urbain

- parachever le développement qualitatif de l'**axe autoroutier méditerranéen de Tlemcen à El Tarf** en le concevant comme le support d'une démarche d'intégration économique, de synergie spatiale, dans le cadre de l'intégration ultérieure du Maghreb.



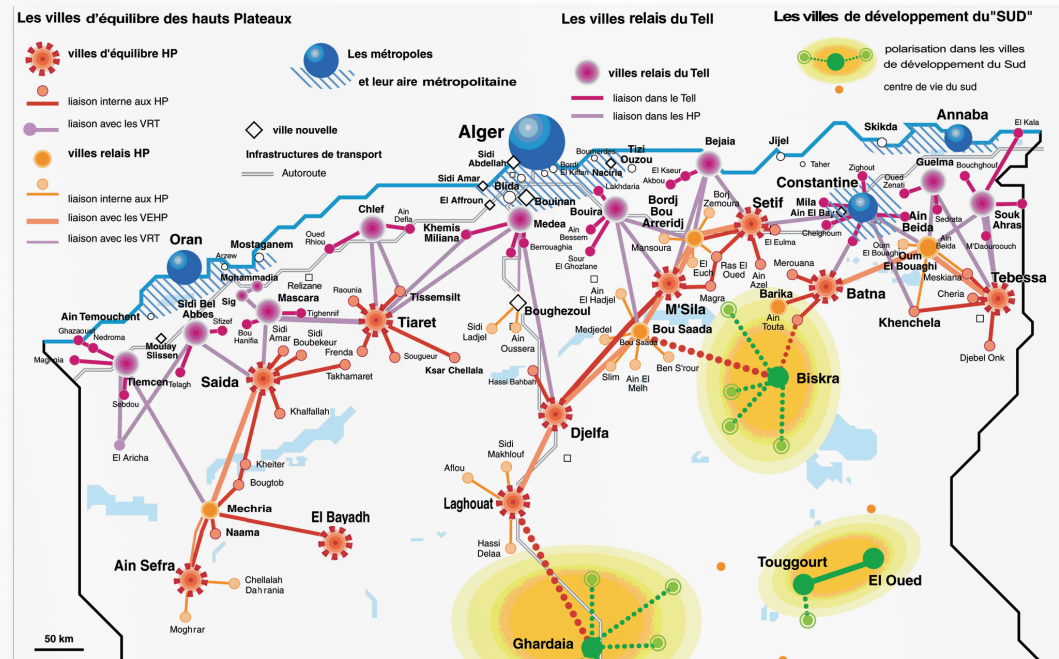
- Développer l'espace intérieur, intermédiaire d'El Bayadh à Tébessa soutenu par une **rocade ferroviaire, autoroutière et de communication**, raccordé au littoral. Il s'agit d'une option majeure d'organisation de l'espace national. L'idée directrice de cette proposition est **d'articuler le grand Sud**, la mise en valeur de l'axe intérieur des Hauts Plateaux avec son raccordement littoral.

- Mailler et croiser le système national par un réseau de connections directes à travers les 2 axes structurants Maghrébine Est-Ouest (Tlemcen, El Tarf, El Bayadh, Tébessa) et à la faveur des Pénétrantes Nord-Sud.

10.4. Des relations urbain – rural équilibrées

- Stabiliser la population par le développement rural
- Mettre les services publics et équipements collectifs à niveau
- Renforcer les fonctions d'approvisionnement agro-alimentaire
- Maîtriser de la périurbanisation
- Développer la rurbanité
- Développer les services ruraux destinés aux villes
- Réaliser certaines délocalisations
- Promouvoir les liens culturels entre villes et campagnes

« Mettre en place un système urbain algérien polarisé, hiérarchisé et articulé capable de structurer un territoire équilibré et compétitif »



Carte 15 : Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial :
Mettre en place un système urbain au service des territoires



LIGNE DIRECTRICE 3 CRÉER LES CONDITIONS DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES

Le contexte économique global dans lequel s'inscrit l'Algérie est celui de la mondialisation et de l'émergence d'une économie de la connaissance. Pour sa part, l'Algérie est entrée depuis la fin des années 1980 dans une phase de transition économique.

Dans ce double contexte, le SNAT entend créer les conditions de la compétitivité et de l'attractivité des territoires en affirmant leurs capacités à produire et échanger selon les règles de l'économie libérale et à attirer les savoir-faire, les technologies et les investissements, notamment étrangers (IDE) qui les accompagnent. Plusieurs éléments apparaissent essentiels au développement de l'attractivité et de la compétitivité :

- Les **infrastructures de la compétitivité** constituent un aspect essentiel de celle-ci. Elles assurent l'efficacité de la production et des échanges internes ou internationaux et constituent un élément d'attractivité important. Elles sont constituées notamment de chaînes logistiques s'appuyant sur des aéroports et ports internationaux, des centres logistiques, des infrastructures de grande capacité et des services de transport efficaces (autoroute, rail). Elles sont également constituées des capacités foncières, ou des équipements et infrastructures assurant l'approvisionnement en eau, en énergie, en information des établissements humains ou de production.

- La **structuration territoriale des bases productives** renforce les capacités de production des territoires, multiplie les synergies et fait atteindre des tailles critiques permettant d'intervenir sur les marchés intérieurs comme internationaux. La définition de **pôles de compétitivité** et d'excellence – POC - autour des parcs technologiques, des espaces de croissance : les Régions-Programme, l'organisation de métropoles capables d'arrimer le territoire à l'économie mondiale, et le développement d'une économie locale et régionale forte sont ainsi autant de perspectives susceptibles de renforcer la compétitivité.

- L'appui à l'**ouverture internationale** de l'Algérie par le renforcement d'infrastructures et de services spécifiques ainsi que par la mise en place de stratégies territorialisées d'ouverture, notamment sur les frontières dans le cadre du Maghreb constitue un volet décisif de la compétitivité permettant d'inscrire le pays dans les dynamiques mondiales.





Le développement de la compétitivité et de l'attractivité du territoire constitue une ligne directrice essentielle du SNAT, la capacité des territoires à produire de la richesse étant une condition nécessaire à leur développement et leur aménagement. S'appuyant nécessairement sur cette ligne directrice, les autres lignes directrices déjà examinées : durabilité, équilibre viennent toutefois en compléter et orienter les stratégies.

1. La durabilité constitue ainsi un facteur de compétitivité et d'attractivité de long terme en ménageant le capital environnemental et territorial et en promouvant sa valorisation. Ce principe peut toutefois tempérer les exigences de la compétitivité en invoquant une exploitation discernée des ressources, en évitant une maximisation des profits à court terme néfaste pour la ressource et en limitant la concentration territoriale que les seules forces de la compétitivité favorisent.

2. L'équilibre et l'équité territoriale inscrivent le principe de compétitivité dans un cadre permettant d'en optimiser les effets et d'éviter un aménagement du territoire sous un angle strictement utilitariste et productiviste. Ainsi de nombreux territoires peuvent prétendre à l'attractivité et à la compétitivité au travers des politiques de rééquilibrage et d'équité alors que les tendances du marché limiteraient spontanément leur nombre.

Les effets négatifs de la compétitivité, notamment la concentration des richesses et des fonctions de production et d'échange sur le territoire sont ainsi compensés par les trois autres principes : durabilité, équilibre et équité.

La ligne directrice «Créer les conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires» se décline en sept Programmes d'Action Territoriale :

- PAT11. La modernisation et le maillage des infrastructures de travaux publics, de transport, de logistique et de communication
- PAT12. La métropolisation
- PAT13. Les pôles de compétitivité et d'excellence, «POC»
- PAT14. Les nouveaux espaces de croissance : les 14 régions -programme
- PAT15. Le développement local
- PAT16. L'ouverture des territoires à l'international
- PAT17. Le Maghreb.



PAT n°11 : modernisation et maillage des infrastructures de travaux publics, de transport, de logistique et de communication

11.1. Le développement et le renforcement des infrastructures routières

OBJECTIFS

- Mettre en place un réseau d'infrastructures matériel et immatériel performant, maillé et hiérarchisé assurant l'accessibilité du territoire,
- Assurer l'attractivité et la compétitivité du territoire par un réseau d'infrastructures performant,
- Appuyer le rééquilibrage du territoire et son équité en assurant des liaisons performantes entre les différents espaces : littoral, tell, hauts plateaux et sud.
- Contribuer au développement cohérent et durable du territoire par un système de transport articulé.

STRATÉGIE

- Déterminer des programmes d'infrastructure appuyant la politique d'aménagement du territoire,
- Optimiser l'usage des infrastructures par l'appui au développement de services de transport ou de communication performants.
- Renforcer et compléter le maillage d'infrastructure existant.

PROGRAMME D'ACTION

- Le développement et le renforcement des infrastructures routières et autoroutières,
- Le développement et la modernisation des infrastructures ferroviaires,
- Le développement et le renforcement de nouvelles capacités portuaires,
- Le renforcement et le développement et l'amélioration des infrastructures aéroportuaires,
- Le développement de plateformes logistiques intermodales,
- Le renforcement des infrastructures de l'énergie,
- La numérisation des territoires.

Le programme d'infrastructures routières et autoroutières correspond aux orientations du SNAT qui préconise :

- la fluidité des échanges entre les pays du Maghreb et de l'Europe de Sud .
- le lien national.
- le développement régional
- les orientations sont mise en œuvre par le Schéma Directeur Routier et Autoroutier qui prévoit :
- la construction en site propre « tracé neuf » de deux axes autoroutiers Est-Ouest.
- la mise en gabarit et le renforcement des pénétrantes Nord Sud.
- la création et le renforcement des liaisons infra-régionales structurantes

L'autoroute Est-Ouest constitue l'épine dorsale du développement et assure l'inter-connection avec les autres modes de transport (port, aéroport, chemins de fer).

11.2. La modernisation des infrastructures ferroviaires

Considéré comme un maillon fort de l'économie nationale, le rail dispose d'un réseau relativement dense et connaîtra dans les années à venir une profonde rénovation aussi bien au niveau des infrastructures que des équipements.

Le schéma Directeur ferroviaire fixe pour

ce mode de transport et pour le moyen terme deux performances à savoir : 80 millions de voyageurs et 15 000 millions de Tonne de marchandises par an .

Le programme de réseau ferroviaire a retenu les projets suivants :

- Modernisation (dédoublage de la voie, électrification de la traction, réhabilitation de la signalisation de la voie ferroviaire Est-Ouest en priorité dans la région algéroise).
- Réhabilitation de la ligne Biskra Touggourt et son prolongement jusqu'à Hassi-Messaoud
- Réhabilitation de la ligne minière électrifiée reliant Annaba à Ouenza.
- Modernisation de la ligne Alger –Tizi-ouzou.
- Achèvement de la ligne Tabia Rjem Demouche et Mechria-Bechar.
- Achèvement de la voie et signalisation de la ligne Tébessa –Ain M'lila
- Raccordement Saida à Mechria
- Modernisation de la ligne Bni-Mensor Béjaia
- Achèvement de la ligne Oran Arzew

Parallèlement à ce programme, les études qui doivent être achevées dès 2007 portent sur :

- Oued Tlélat – Maghnia.
- Relizane – Tiaret -Tissemsilt.
- Boumedfa – Boughzoul – Ain Ouassara.
- M'Sila – Tiaret.
- Saida – Moulay Slissen.

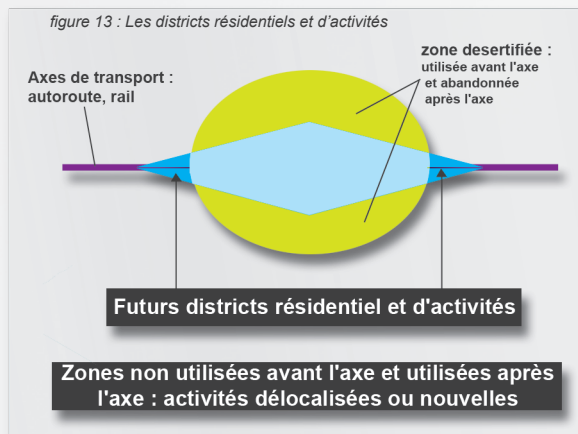
11.3 Les effets socio-économiques de l'autoroute et du rail

La construction de l'autoroute et la modernisation de la ligne du chemin de fer auront un impact important tout au long du couloir autoroutier Est-Ouest qui concernera pas moins de 18 wilayas. Le nouveau tracé de l'autoroute laissera apparaître des zones entières qui étaient utilisées et qui deviennent marginalisées.



D'un autre côté, d'autres territoires vont émerger et devenir très attractifs pour les investissements.

L'aménagement du corridor de l'autoroute Est-Ouest s'impose pour anticiper et canaliser les effets socio-économiques engendrés par le passage de l'autoroute. Il doit permettre de faire émerger des districts résidentiels et d'activités économiques par une localisation judicieuse des sites à protéger et à aménager. Ce qui garantit une meilleure maîtrise foncière des terrains tout au long du corridor en offrant de terrains viabilisés pour des projets porteurs (résidentiels, industriels, touristiques).



11.4. Le développement de nouvelles capacités portuaires

Compte-tenu des objectifs et des orientations du SNAT, les opérations prioritaires du Schéma Directeur Portuaire sont les suivantes :

- le transfert total ou partiel des activités du port d'Alger au sein d'un nouveau port conteneur dans la région de Boumerdes -Dellys.
- le développement de nouvelles capacités de conteneurisation des ports de Bejaia, Skikda, Mostaganem et Djen-Djen.

La chaîne logistique

- L'Algérie n'a pas la logistique de ses ambitions. Une politique nationale de la logistique s'impose ;

- La qualité de l'accessibilité est fondamentale dans les échanges de fret international entre les métropoles et le reste du pays.

11.5. Le développement et le renforcement des infrastructures aéroportuaires

Le programme d'infrastructures aéroportuaires correspondant aux orientations du SNAT est mis en œuvre dans le Schéma Directeur Aéroportuaire.

11.6. Le développement des plateformes logistiques intermodales

Le SNAT 2025 identifie cinq plateformes logistiques de niveau international.

- les deux plateformes Alger, Oran
- la plateforme Annaba - Constantine
- la plateforme Boughezoul
- la plateforme de Ouargla - Hassi Messaoud

11.7. Le renforcement des infrastructures de l'énergie

Si les perspectives 2025 de configuration de l'appareil énergétique algérien restent encore à finaliser, celles pour 2015 ont été effectuées et approuvées par le COGEP (Comité Ministériel de programmation dans les secteurs de l'électricité et de la distribution du gaz par canalisation) : Irriguer et sécuriser le territoire national à l'horizon 2025 en réseau énergétique : électricité, gaz par la réalisation de deux dorsales.

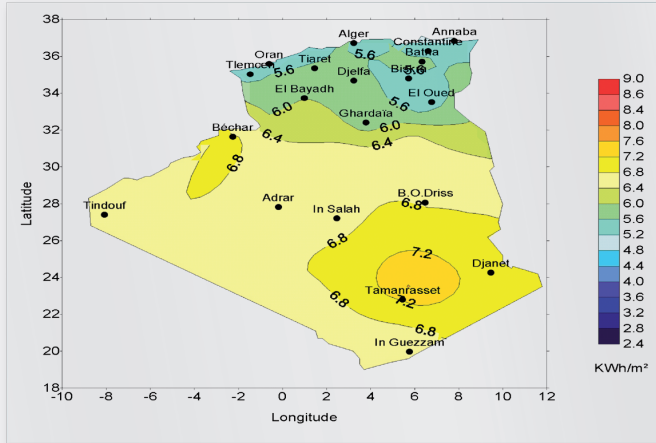
Un double défi dans la stratégie de développement des énergies nouvelles et renouvelable :

- Allonger au maximum la durée de vie des énergies fossiles ;
- Anticiper et relayer la raréfaction des sources conventionnelles par les sources d'énergies nouvelles et renouvelables.

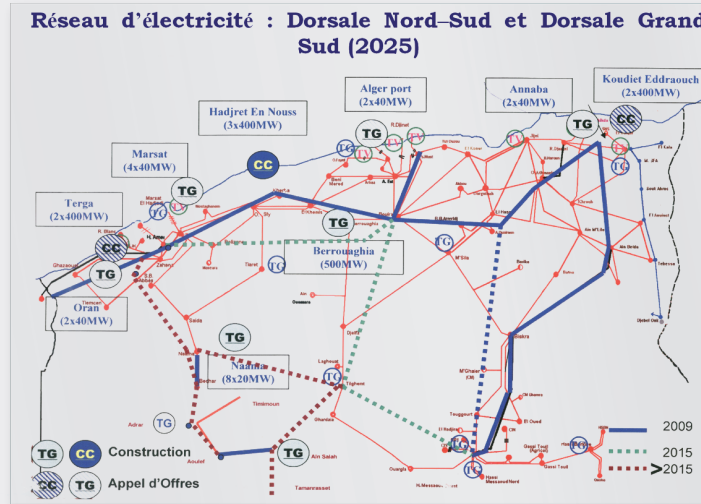
Nécessité de mettre en œuvre une politique durable, de longue haleine et basée sur deux axes :

- Un Programme National de promotion des énergies nouvelles et renouvelables : solaire, éolienne, géothermie, nucléaire civil, hydrogène
- Changer les comportements à travers la politique de maîtrise et d'efficacité énergétique.

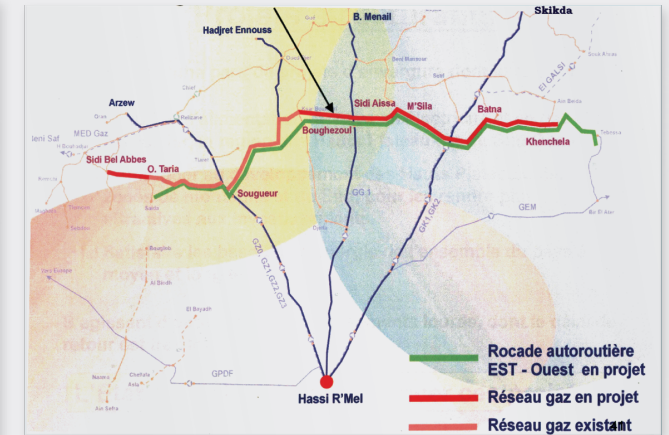




Carte 16 : l'ensoleillement



Carte 17 : Le réseau d'électricité



Carte 18 : Le réseau de gaz

	Littoral	Hauts Plateaux	Sud
Superficie %	04	10	86
Durée moyenne d'ensoleillement (heures/an)	2650	3000	350
Energie moyenne reçue au sol (KWh/m²/an)	1700	1900	2650

Programme nucléaire civil :

- élaboration d'une loi sur le nucléaire civil pour compléter l'édifice législatif national et lui donner plus de cohérence.
- assurer en liaison avec les institutions concernées (COMENA, AIEA ...), la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des engagements découlants des obligations de l'Etat : accords régionaux et internationaux dans le domaine de l'énergie atomique.
- satisfaire les besoins énergétiques à moyen et long terme : les ressources fossiles, les énergies renouvelables et le nucléaire civil.

11.7. La numérisation des territoires

Elle est prise en compte dans le Schéma Directeur des Services et Infrastructures de communication, télécommunication et information à l'horizon 2025.

Les TIC : un instrument fort pour atteindre 4 objectifs stratégiques :

- assurer une desserte performante et équitable du territoire.
 - améliorer l'attractivité et la compétitivité du territoire.
 - vers la société de l'information, du savoir et de la connaissance
 - requalifier toutes les régions du territoire afin d'éviter la fracture numérique
- et mener 4 actions majeures
- le haut et le très haut débit pour tous à 2025
 - une augmentation de la capillarité des réseaux :
 - des métropoles
 - des grandes villes
 - des villes nouvelles
 - des pôles économiques
 - des pôles de Compétitivité et d'Excellence (POC)
 - des parcs technologiques.
 - des aéroports, ports, gares
 - des plateformes logistiques
 - une connectivité intégrale des régions, des universités, lycées et écoles, des hôpitaux, des administrations publiques
 - le développement des technologies spatiales.

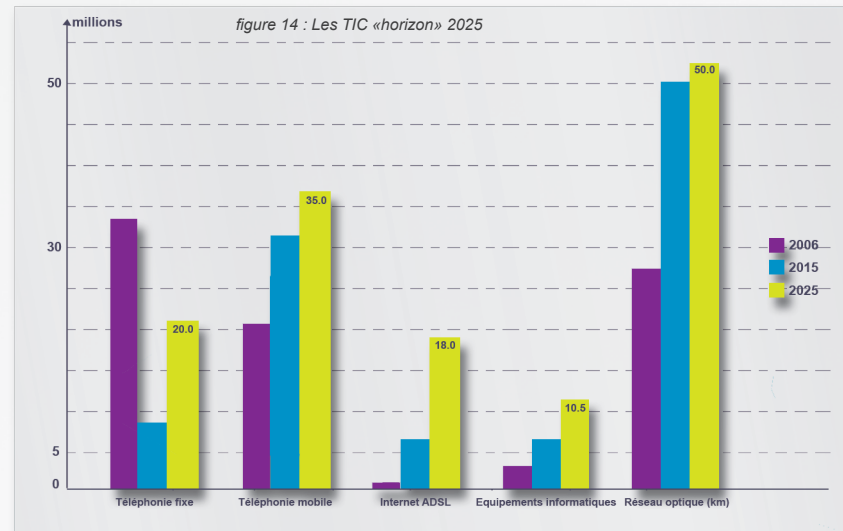


Les infrastructures immatérielles :

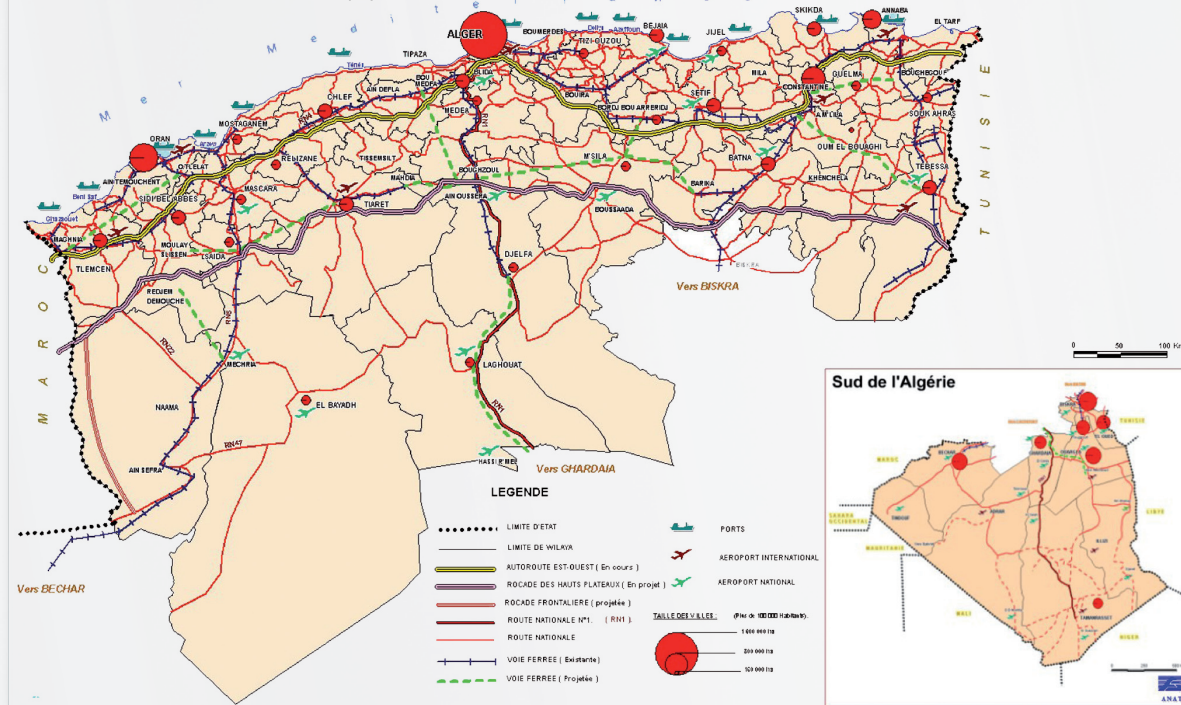
- les réseaux d'infrastructures d'enseignement supérieur et de l'enseignement professionnel au service de la compétitivité du territoire qui doivent déboucher réellement sur l'activité :
- des entreprises
- et des territoires

Réseau d'enseignement supérieur et professionnel : 4 enjeux majeurs à l'horizon 2025 :

- le défi du nombre : places pédagogiques, encadrement et structures d'accompagnement de 1,5 millions d'étudiants
- l'enjeu de l'excellence et de l'amélioration de la qualité : nouveaux métiers, développement technologique, incubateurs d'intelligence et lieux de formation de hauts potentiels E-enseignement
- l'enjeu de l'ouverture des établissements sur le monde économique : de fortes articulations universités/ centres de recherche/ entreprises et entrée en réseau avec le réseau mondial.
- l'enjeu de l'adéquation et de l'équilibre territorial des établissements à créer avec les spécificités et les vocations territoriales.



Carte 19 : infrastructures de base existantes et projetées



PAT n°12 : la métropolisation : Alger, Oran, Constantine, Annaba

12.1. La mise à niveau des services métropolitains

OBJECTIFS

- Faire des 4 métropoles des générateurs de croissance constituant les relais d'une économie mondialisée,
- Faire des 4 métropoles la tête d'une chaîne de croissance irriguant en profondeur un territoire équilibré
- Faire d'Alger une métropole internationale et d'Oran, Constantine, Annaba des métropoles méditerranéennes.

STRATÉGIE

- Mettre en place une stratégie métropolitaine de maîtrise et de cohérence territoriale,
- Renforcer la compétitivité et l'ouverture internationale des métropoles,
- Renforcer l'attractivité métropolitaine,
- Définir un positionnement sectoriel et géographique spécifique des métropoles,
- Etablir de nouvelles échelles de gouvernance et de nouvelles coopérations territoriales.

PROGRAMME D'ACTION

- La mise à niveau des services métropolitains,
- Des pôles d'excellence métropolitains,
- Un cadre urbain attractif et fonctionnel,
- Une accessibilité et des dessertes performantes,
- Une stratégie d'image,
- Une gouvernance métropolitaine.
- Une typologie des quatre métropoles algériennes

- Création de pôles d'excellence universitaires et de recherches
- Développement des services aux entreprises
- La formation des acteurs économiques
- Le renforcement des structures d'accueil

12.2. Le développement de 3 pôles de compétitivité et d'excellence métropolitains

cf. tableau

12.3. Un cadre urbain attractif et fonctionnel : les grands équipements et services métropolitains

Les Schémas directeurs d'aménagement des aires métropolitaines (SDAAM) sont définis et mis en œuvre à travers d'ambitieux programmes de renouvellement urbain. Ils permettent de mettre fin aux dysfonctionnements actuels et de favoriser la constitution d'une ville durable et attractive.

12.4. Une accessibilité et des dessertes performantes

- Une accessibilité maritime à conforter et transformer
- Une accessibilité aérienne à renforcer
- Une accessibilité et des dessertes routières et ferroviaires à améliorer

- Desserte interne (intra- agglomération)

12.5. Une stratégie d'image

Le développement métropolitain passe également par la définition d'une stratégie de marketing territorial qui permette de dégager, de mettre en avant et de « vendre ces territoires grâce à la construction d'une image valorisante et positive de ces métropoles.

12.6. Une gouvernance métropolitaine

- **La constitution d'un réseau de coopération métropolitaine** entre la métropole et les villes de sa zone d'attractivité afin de constituer un espace de développement

- **La mise en place d'un réseau inter métropolitain.** Les quatre métropoles algériennes ne peuvent chacune développer au même niveau l'ensemble des fonctions et équipements métropolitains. Des spécialisations et complémentarités peuvent être favorisées entre elles.

figure 15 : Les pôles de compétitivité et d'excellence métropolitains

Métropoles	Pôles de compétitivité et d'excellence «POC»	Filières
Alger	Alger – Sidi Abdallah - Bouinan	TICs – technologies avancées – biotechnologie-
Oran	Oran- Mostaganem – Sidi Bel Abbès - Tlemcen	Chimie organique et énergie – technologies spatiales - télécommunications
Constantine - Annaba	Constantine – Annaba - Skikda	Biotechnologies (alimentaires et santé) – métallurgie mécanique - pétrochimie



ALGER « PORTAIL INTERNATIONAL » DE L'ALGÉRIE

OBJECTIF : FIGURER DANS LE «TOP- FIVE» DES VILLES MÉDITERRANÉENNES

La métropole algéroise constitue le « portail international » de l'Algérie, point d'accès et de passage entre le Maghreb, le monde arabe, le continent africain et l'Europe, disposant d'un réseau de transport de communication conséquent, capital politique, centre de vie culturelle et intellectuelle, lieu où se concentrent les capitaux publics, privés et foyer de l'industrie. Elle doit viser à figurer dans le «top-five» des villes méditerranéennes.

ORAN AU CENTRE D'UN RÉSEAU DE COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE

La métropole oranaise est au centre d'un semis urbain dense et d'infrastructures de communications étoffées se déployant sur l'ensemble de l'Ouest algérien. Elle est relayée par des villes importantes relativement bien équipées et bien réparties spatialement : Sidi Bel Abbès, Tlemcen, Mostaganem. Cette configuration urbaine est susceptible de faire d'Oran le cœur d'un réseau de coopération métropolitaine.

CONSTANTINE : MÉTROPOLÉ INTÉRIEURE

Seule métropole intérieure du pays, Constantine a des fonctions tertiaires nettement affirmées -notamment dans le domaine culturel- et dispose d'un tissu industriel important. Elle exerce de longue date une fonction de commandement sur tout l'Est du pays : elle est à la fois une métropole de la zone Nord et une métropole d'intérieure polarisant les Hauts Plateaux, une situation qui fait de Constantine une ville d'équilibre de la façade des Hauts Plateaux et une ville relais entre le Tell et les Hauts Plateaux.

ANNABA : MÉTROPOLÉ EN DEVENIR

La métropole d'Annaba organise le littoral nord est de l'Algérie. Avec plus de 600.000 habitants, elle est en relation directe ou indirecte avec un territoire de près de 2 millions d'habitants. Son caractère de « ville portuaire » lui confère un rayonnement régional, maghrébin voire international. Une bonne partie de l'Est et même du Sud Algérien sollicite les

services, équipements et infrastructures du bipôle Annaba - El Hadjar. Sur le plan économique, elle se trouve au centre d'activités dynamiques et variées : industrie, transport, commerce, tourisme, transit, etc.

« Faire d'Alger une métropole internationale et d'Oran, Constantine et Annaba des métropoles méditerranéennes »



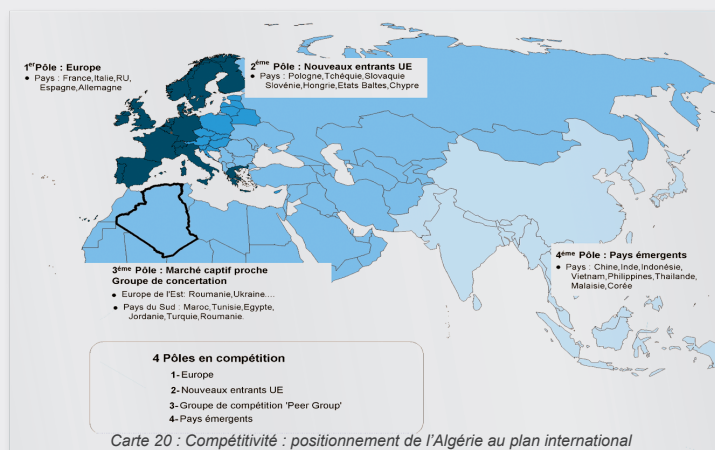
PAT n°13 : Pôles de compétitivité et d'excellence (POC)

L'objectif de ce programme d'aménagement du territoire est de renforcer les capacités du territoire à s'inscrire dans les dynamiques d'une économie mondiale en mutation, où les ressources naturelles et le capital physique, tout en restant importants, voient leur rôle relativisé par les facteurs immatériels : information, recherche, flux financiers. L'émergence d'une économie de la connaissance, s'appuyant sur la capacité à produire et traiter l'information et à mener des activités de recherche génératrices de haute technologie, est le véritable enjeu. La prise en compte et la valorisation de la dimension territoriale s'avère essentielle pour répondre à ces défis.

La démarche doit être pragmatique.

D'une part, la politique volontariste de la stratégie industrielle est susceptible de positionner l'Algérie vis-à-vis de ses concurrents. Cette stratégie identifie huit (08) filières porteuses : pétrochimie, sidérurgie et métallurgie, matériaux de construction, industries électriques et électroniques, industries agro-alimentaires, industries pharmaceutiques, industrie automobile, technologies de l'information et de la

communication.



Il est nécessaire de réinventer la place algérienne (Position au milieu) dans les échanges mondiaux

Un marché national ciblé pour l'Algérie : l'Union Européenne sur 4 grands marchés

Réinventer la place Algérie dans les échanges mondiaux nécessitera :

- de mobiliser les principaux atouts

++++	1. Coût de l'énergie	• Avantage de ~ 15% par rapport aux coûts du groupe compétiteur
++	2. Accès aux marchés	• Accord de libre échange et d'association (UE, OMC...) • Proximité culturelle et historique de l'EU
+++	3. Proximité logistique de l'EU (même si sous-exploitée)	• Bonne connectivité aérienne et maritime avec l'EU
++	4. Télécom/IT	• Disponibilité de services sophistiqués (System integration) • Ecart de productivité intéressant dans la MO moyennement faible • Cout relativement faible

• développer une main d'œuvre, actuellement très moyennement qualifiée

- de lever progressivement les principaux obstacles :

---	1. Qualité de vie	• coût de la vie, environnement, climat
-	2. Étroitesse du marché intérieur	• Demande intérieure, taille faible pour servir de base aux industries nationales
--	3. Qualité de l'administration	• Efficacité de l'administration / fonctionnement de services publics
--	4. Réglementation des affaires et fiscalité formelle	• Niveau de fiscalité pour les investisseurs, système bancaire

Le rôle de l'Etat est de territorialiser la stratégie industrielle et donner une bonne visibilité à l'investissement national, aux IDE et aux collectivités territoriales.

Il consiste :

• D'une part, à rationaliser, renouveler et pérenniser le tissu industriel national, pour mieux répondre aux objectifs des Régions-Programmes, en utilisant au mieux leurs avantages comparatifs, et renforcer l'attractivité des différents territoires. C'est le développement par le bas.



• D'autre part, à optimiser les territoires dotés d'équipements de connexions mondiales qui leur confèrent des atouts dans la concurrence internationale, la compétitivité et l'excellence afin de s'amarrer à la mondialisation.

C'est le rôle levier des pôles de compétitivité et d'excellence (POC) en nombre nécessairement limité, dédiés au développement par le haut.

Le contexte mondial offre des opportunités différentes aux régions. Le SNAT 2025 n'a d'autres choix que de booster les territoires les mieux outillés pour les rapprocher des standards internationaux, tout en développant une politique de soutien aux autres territoires en assurant les services essentiels à leur développement.

Promouvoir des activités à forte valeur ajoutée tirées par la recherche et l'innovation autant pour l'industrie en créant des pôles d'excellence et de compétitivité (POC) que pour l'agriculture à la faveur des pôles d'excellence et de compétitivité ruraux (POCER), telle est la démarche suivie.

Une démarche hardie, à double détente est préconisée.

Opérer un rattrapage, pour entrer en plain pied dans le XXI^e siècle, dans les secteurs clés (Technologies de l'information et de la communication, technologies avancées, biotechnologies, nanotechnologies, matériaux nouveaux) par rapport aux compétences spécifiques des pays développés et aux besoins du marché domestique.

Anticiper les problèmes qui seront ceux de la moitié de la planète dans vingt (20) ans et transformer les désavantages naturels (stress hydrique, milieux arides et désertification, épuisement des hydrocarbures) en avantages comparatifs construits.

Une approche multicritères, tenant compte du nécessaire rééquilibrage du territoire, a été utilisée. Elle consiste à :

- Repérer et développer les noyaux de recherche de haut niveau (identification des domaines)
- Repérer les PME – PMI actives dans ces domaines, et les grandes entreprises de portage.
- Croiser les données et proposer les premiers pôles



renforcer les capacités
du territoire à s'inscrire
dans les dynamiques
d'une économie mondiale

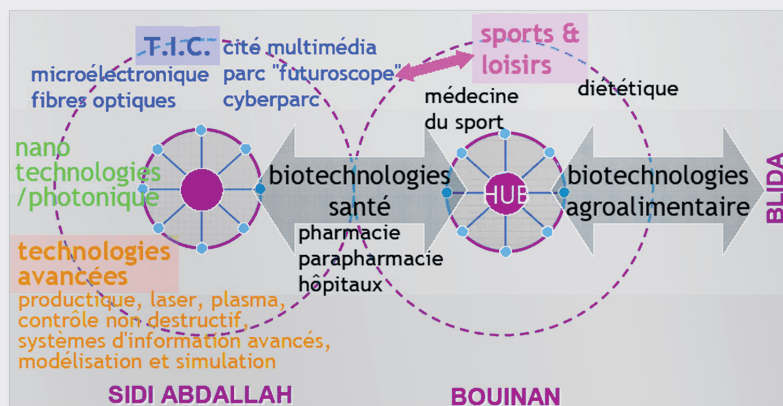


13.1. Les pôles de compétitivité et d'excellence (POC) :

Six pôles de compétitivité et d'excellence (POC) sont pré-identifiés par le SNAT 2025 :

LE PÔLE «SIDI ABDELLAH – BOUINAN»

Ce bipôle réunit les deux nouvelles villes de Sidi Abdellah et Bouinan, situées dans l'arrière-pays de la métropole algéroise. Le choix des filières correspond à la vocation assignée à ces deux villes nouvelles, sur la base des critères d'existence d'institutions d'appui performante.



Pôle de Sidi Abdellah

- Technologies de l'information et de la communication (HVIS) : Institut National Information, Ecole Nationale Polytechnique, Université des Sciences et la technologie Houari Boumediene, Centre de Développement des Technologies avancées, Centres d'Etudes et de Recherches en Information Scientifique et Technique, Centre d'Etudes et de Recherches en ICC.

- Technologies avancées (HUB) : Centre de Développement des Technologies Avancées, Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene, Centre de Soudure et de Contrôle non destructif, Université de Blida.

Pôle de Bouinan

- Biotechnologies alimentaires : Institut National Agronomique,

Institut National de Recherches Agronomiques, Université de Blida, Université des Sciences et de la Technologie Houari Boumediene.

- Biotechnologies - santé (HUB) : Institut Pasteur, Centre Pierre et Marie Curie, Instituts des Sciences Médicales d'Alger et de Blida, Unité de Recherche SAIDAL.

- Médecine du sport-diététique (HUB) : Centre National de Médecine Sportive, Institut Supérieur des Techniques Sportives.

LE PÔLE «ORAN – MOSTAGANEM – SIDI BEL ABBÈS – TLEMCCEN»

- Chimie organique et énergie (HUB) : Ministère de l'Energie, neuf entreprises publiques, université d'Oran.

- Technologies spatiales (HUB) : Centre National des Technologies Spatiales (CNTS) d'Oran, université de Sidi Bel Abbès (informatique, systèmes intelligents)

- Télécommunications : universités de Tlemcen et Sidi Bel Abbès et de l'Institut des Télécommunications d'Oran (ITO)

LE PÔLE «CONSTANTINE - ANNABA – SKIKDA »

- Biotechnologies (HUB) : Centre National de Recherche en biotechnologies à Constantine, laboratoires de recherche de l'université de Constantine et de l'université de Annaba (biochimie, microbiologie).

- Métallurgie-Mécanique Centre National des Technologies Industrielles (CNTI) programmé à Annaba par le MESRS.

- Pétrochimie : Skikda (Ministère de l'Energie et des Mines)

LE PÔLE «SÉTIF – BEJAIA - BORDJ BOU ARRERIDJ – M'SILA»

- Plasturgie, matériaux plastiques de synthèse

- Biotechnologie alimentaire

- Productique

L'implantation du Centre National de Transfert de Technologies, prévu pour la ville de Sétif, est un atout supplémentaire pour le développement de la recherche, d'incubateurs et de PME innovantes.



LE PÔLE « MÉDÉA - BOUGHZOUL - LAGHOUAT »

- **Energies renouvelables**, biotechnologies, environnement, santé agriculture et alimentation, ressources hydriques;
- **Aménagement du territoire** et régions arides, habitat, construction et urbanisme, éco-tourisme ;
- **Education et formation** (nouvelles méthodes d'enseignement, nouveaux contenus).

LE PÔLE «OUARGLA - HASSI MESSAOUD- GHARDAÏA»

Les filières envisageables pourraient être :

- **Pétrochimie- Energies traditionnelles**
- **Energies renouvelables**
- **Agronomie saharienne** – Biotechnologies zones arides
- **Eau**

2.2. Les pôles de compétitivité et d'excellence en milieu rural "POCER"

Ils s'inscrivent dans le cadre de la stratégie du développement rural durable et ont pour objectifs, dans les zones rurales et terroirs ruraux qui s'y prêtent, d'y accroître aussi rapidement que possible et durablement les valeurs ajoutées produites, d'y diminuer le chômage et le sous emploi et d'y accroître le niveau de vie des populations en tirant profit de toutes les possibilités que ces zones et terroirs recèlent

LES POCER DE TYPE 1

Ce sont ceux à caractère technologique visant la production localisée industrielle, artisanale et de services en milieu rural. On suggère donc la création des pôles suivants :

- Pôle Alger-Blida-Tipaza-Boumerdès-Tizi Ouzou sur l'agriculture biologique,
- Pôle Bouira – Bejaia- Skikda sur l'huile d'olive
- Pôle Constantine – Sétif – Tiaret sur les céréales et les légumes secs,
- Pôle Djelfa – Laghouat - El Bayadh – Naama sur les petits ruminants (ovins-caprins),
- Pôle El Oued - Biskra- Tolga - Ouargla sur la Phoeniciculture,
- Pôle El Tarf – Annaba sur l'aquaculture.

LES POCER DE TYPE 2.

Ce sont ceux qui visent l'exploitation durable des ressources naturelles, culturelles et touristiques locales. A titre illustratif, on pourrait favoriser la création des pôles ruraux de compétitivité et d'excellence suivants:

- Pôle Tamanrasset-Djanet-Illizi.
- POCER Aurès-Zibans (localisé à Biskra ou Batna).
- POCER des Oasis d'Adrar, Timimoun et Ghardaïa (localisé à Timimoun ou Tabelbala)
- POCER Monts des Ouled Naïl-Djebel Amour.
- POCER Kabylie-Djurdjura, localisé à Béni Yenni,

La mise en œuvre des pôles s'appuiera sur deux formules complémentaires :

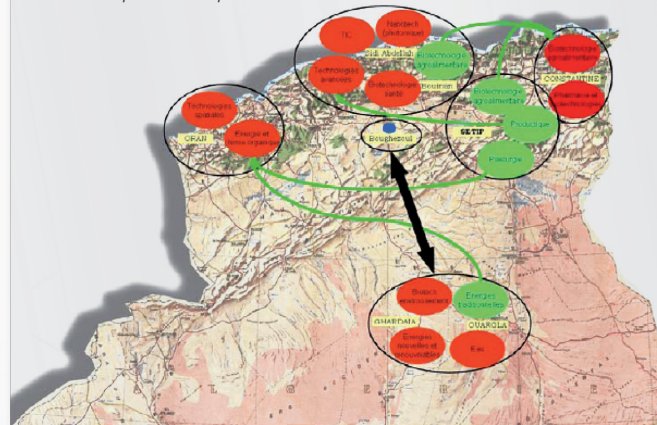
- Une mise en œuvre directe par l'Etat sur la base d'études préalables et après consultation des partenaires publics et privés.
- Un appel à projet lancé par l'Etat sur la base d'un cahier de charge déterminant les caractéristiques et les critères du pôle.

La concertation et l'adhésion constitueront le principe de base de déclouement pour la réussite des pôles. Des institutions d'encadrement et labellisation accompagnant le processus de mise en œuvre.



Six pôles de compétitivité et d'excellence [...] pour renforcer les capacités des territoires à s'inscrire dans les dynamiques d'une économie mondiale en mutation

Carte 21 : Les pôles de compétitivité



PAT n°14 : Les nouveaux espaces de croissance : les 14 régions- programme

La région programme est :

- un espace constant : un territoire d'influence et de polarisation autour des métropoles, villes relais du Tell, villes d'équilibre des Hauts Plateaux, villes de développement du Sud et une chaîne de croissance établissant complémentarités et échanges avec les autres espaces du territoire

- un espace levier : d'intégration au niveau spatial par l'entraînement territorial et la diffusion

Les Régions-Programme ne sont :

- Ni un nouveau découpage administratif, Ni de nouvelles institutions
- Il ne s'agit pas d'un regroupement d'ordre institutionnel mais d'une configuration

géographique du territoire pour déboucher sur une carte de découpage en Régions-Programme en tant qu'espace de concertation, de projets et de programmes communs à plusieurs wilayas.

Elles constituent un cadre d'études et de planification de projets à partir de problématiques communes.

- Un cadre territorial dédié à la construction d'un projet de développement viable et partagé.
- Une assise territoriale bâtie sur le critère de polarisation par les villes.

Chacun s'accorde à dire que les Régions-Programme auront une place centrale dans le développement de l'Algérie comme ailleurs.

Mais aussi, que leur conception doit correspondre :

- aux grands objectifs de la stratégie de développement
- que le tracé répond à la réalité du terrain
- les deux termes de cette problématique doivent être équilibrés sur cette base.

Le SNAT 2025 propose un projet de 14 Régions-Programme en lieu et place des 9 Régions-Programme.

Il ne s'agit pas d'un découpage administratif, mais d'une division du territoire en ensembles cohérents en termes d'aménagement et pour des nécessités méthodologiques qui relèvent de la logique spatiale. Les Régions-Programme, dont il est question ici, sont **des espaces d'études, d'aménagement du territoire et des espaces de projets**.

Le développement quel qu'il soit (industrie, agricole et rural, ...) s'inscrit sur des territoires différenciés: des territoires à croissance plus ou moins rapide qu'il faut éviter d'isoler du reste du territoire en centrant la réflexion sur l'articulation entre ces espaces avantagés et les autres à handicaps : c'est tout le rôle de la Région-Programme d'organiser ces 14 espaces de croissance.

En termes d'aménagement du territoire, la première fonction de ces nouveaux espaces de croissance ou Régions-Programme sera précisément **d'articuler les différents types d'espaces** et en particulier d'accrocher les ensembles à problèmes aux lieux de croissance, à la faveur du développement des systèmes productifs (agriculture, industrie, tourisme) et des grandes infrastructures matérielles et immatérielles.

Ces 14 Régions-Programme constituent les **nouveaux espaces de croissance** au niveau du territoire national. Ces nouveaux espaces de croissance reconfigurent le tissu existant au niveau régional en le restructurant et en le positionnant sur les filières productives les plus porteuses en renforçant les capacités régionales à intervenir sur les marchés nationaux. Le nouvel espace, c'est essentiellement un ou plusieurs sites et des réseaux.

Les 14 Régions-Programme sont les instruments privilégiés de croissance et de développement, de valorisation des potentiels, des vocations et des avantages comparatifs que recèle chacune d'elles. Tels sont les 14 espaces présentant des

OBJECTIFS

- Développer une économie territoriale mobilisant les capacités des territoires et les inscrivant dans des chaînes de croissance,

STRATÉGIE

- Mettre en place des dispositifs territoriaux différenciés renforçant la compétitivité des territoires,

PROGRAMME D'ACTION

- Les nouveaux espaces de croissance: les Régions-Programme



potentiels significatifs d'attractivité et de compétitivité qu'il faut délimiter et requalifier.

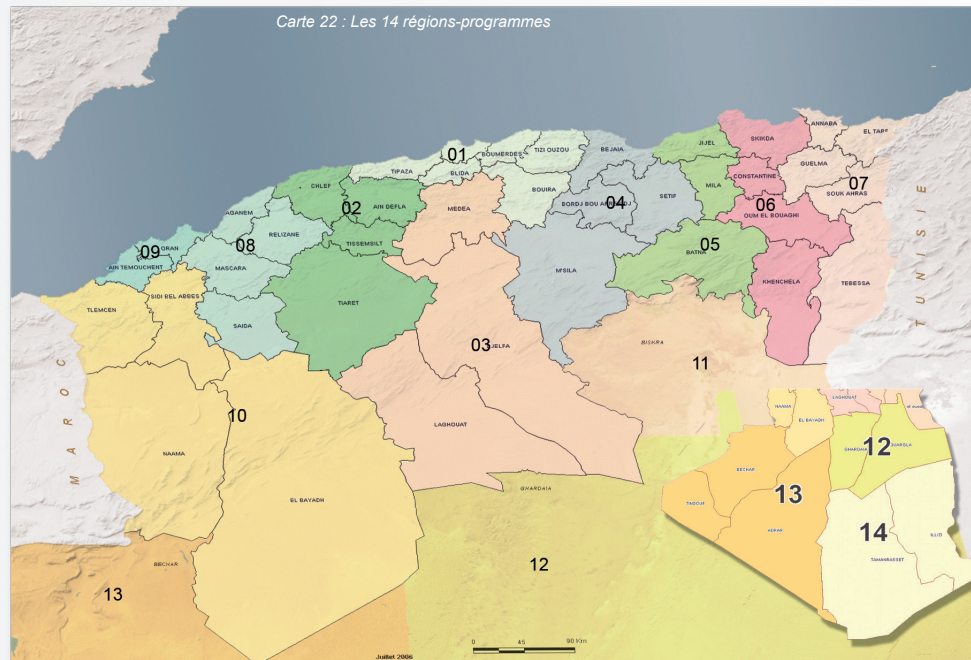
Il ne s'agit pas seulement d'assurer la cohésion sociale mais aussi de faire en sorte que les potentiels de croissance latents et actuellement confinés dans un cadre territorial réduit (wilaya – commune) puissent émerger et contribuer au développement global du pays.

L'unité nationale repose avant tout sur la solidarité territoriale, c'est-à-dire sur des redéploiements depuis les zones créatrices de richesse vers les espaces déficitaires.

Telle est la démarche fondée sur la complémentarité des 14 nouveaux espaces de croissance : les Régions-Programme. L'efficacité de fonctionnement des régions compétitives est la condition primordiale qui permet l'équilibre global du territoire et de la société elle-même : il faut traiter les Régions-Programme en termes **de complémentarité**.

LES NOUVELLES RÉGIONS- PROGRAMME PROPOSÉES SONT :

- 1 - Alger - Tizi ousou – Blida – Boumerdes - Tizi Ouzou – Bouira
- 2 - Chlef- Ain Defla- Tissemsilt – Tiaret
- 3 - Médéa – Djelfa - Laghouat
- 4 - Bejaia- Sétif – Bordj Bou Arréridj – M'sila
- 5 - Jijel – Mila – Batna
- 6 - Skikda- Constantine – Oum El Bouaghi - Khenchela
- 7 - Annaba – El Tarf – Guelma – Souk Ahras - Tébessa
- 8 - Mostaganem – Mascara- Relizane - Saida
- 9 - Oran – Ain Temouchent
- 10 - Tlemcen – Sidi Bel Abbès – El Bayadh - Naama
- 11 - Biskra – El Oued
- 12 - Ghardaia – Ouargla
- 13 - Béchar – Tindouf – Adrar
- 14 - Illizi – Tamanrasset.



« 14 Régions-Programme
[...] espaces d'études,
d'aménagement du
territoire et des espaces de
projets



PAT n°15 : le développement local

Le développement local est le développement du territoire impulsé à partir des collectivités territoriales qui le compose : communes, wilayas et éventuellement à terme, la région.

Le développement local englobe le « développement régional » relevant en l'état actuel d'un développement inter - wilayas, les Régions – Programme n'étant pas des collectivités de plein droit.

La définition de programmes d'intervention, l'identification et la mise en œuvre des projets locaux, d'aménagement et de développement ont vocation à être du ressort des collectivités territoriales. L'Etat continue toutefois de jouer un rôle décisif dans la politique de développement local.

15.1. Un inventaire des ressources et des potentiels locaux

Une série de bilans et d'inventaires sont engagés pour évaluer le potentiel de développement local dans les domaines suivants :

- ressources patrimoniales des territoires : faune et flore, patrimoine naturel et culturel, ressource en eau, ressources minières ...
- ressources sociales et économiques : tissu des entreprises industrielles, filières de formation supérieures, migrations, ...

OBJECTIFS

- Donner les moyens de se développer à l'ensemble des territoires algériens,
- Inscrire l'ensemble des territoires algériens dans les chaînes de croissance,
- Inscrire l'économie locale dans l'économie globale,

STRATÉGIE

- Développer l'économie locale en conjuguant facteurs exogènes et endogènes,
- Appuyer le développement local par les interventions de l'Etat et des collectivités locales,

PROGRAMME D'ACTION

- Un inventaire des ressources et des potentiels locaux,
- Le renforcement des bases du développement,
- La structuration de l'attractivité locale,
- L'établissement d'une gouvernance locale adaptée.

15.2. Le renforcement des bases du développement

LA MISE À NIVEAU LOCALE DES INFRASTRUCTURES ET DES ÉQUIPEMENTS

Les interventions prioritaires sont au niveau local l'amélioration du réseau routier des wilayas ainsi que la desserte des petites villes, des bourgs ruraux et des zones rurales. Ce réseau capillaire doit être efficacement relié aux voies principales et aux équipements de la chaîne logistique.

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE INGÉNIERIE TERRITORIALE

Le développement local ne s'appuie pas uniquement sur des ressources locales mais également sur des savoirs faire permettant le montage et la mise en œuvre de projets. L'ingénierie territoriale permet ainsi d'identifier, concevoir et gérer ces projets dans l'ensemble de leurs dimensions : techniques, juridiques, financières. Elle constitue un facteur essentiel de réussite des projets locaux de développement.

LA FORMATION – ACTION

Appuyant les porteurs de projet de développement local, la formation-action constitue un soutien au montage et au développement de projet. Apporté par les collectivités ou une agence ad hoc, elle permet au porteur de projet de valider la pertinence de son projet, de mobiliser les financements, de bénéficier des formations techniques ou de gestion nécessaires à la bonne marche du projet.

15.3. La structuration de l'attractivité locale

La nature et l'intensité de l'attractivité est fonction du niveau local, il est évident que les facteurs d'attractivité d'une métropole ne sont pas les mêmes pour une ville moyenne ou pour une petite ville. Chaque niveau local devra donc définir une politique



d'attractivité qui lui est spécifique. Les facteurs d'attractivité des différents niveaux territoriaux doivent « s'encaster », s'épauler les uns les autres, se renforcer mutuellement.

15.4. L'établissement d'une gouvernance locale adaptée

Une gouvernance adaptée au développement local répartit différentes fonctions entre l'Etat, les régions programmes et les wilayas et communes (cf. stratégie et mise en œuvre du SNAT) :

L'Etat définit et met en œuvre une politique nationale de développement régional et local,

Les collectivités territoriales et les Régions – Programme, acteurs clés du développement local, bénéficient d'un double mouvement :

- de délocalisation de structures administratives et d'établissements publics et semi – publics,
- de décentralisation.

les Régions – Programme sont des institutions – clés de la gouvernance territoriale et ont pour fonctions d'assurer :

- la mise en œuvre du SNAT et des SRAT,
- la planification stratégique et la programmation des projets,
- l'initiative, l'appui et le suivi des projets d'investissements régionaux,
- la coordination, la cohérence l'arbitrage entre les projets régionaux,
- la concertation entre les acteurs locaux.

Les moyens et les compétences de **la Wilaya** et des **communes** sont renforcés, le développement local étant élaboré et mis en œuvre à ce niveau.

L'institution d'une autorité métropolitaine pour l'agglomération et d'une gouvernance urbaine adaptée.

Des structures de concertation et de partenariat sont mises en place au niveau local, d'agglomération et régional.



un développement
du territoire impulsé à
partir des collectivités
territoriales qui le composent



PAT n°16 : Ouverture des territoires à l'international

16.1. L'amélioration des conditions territoriales de l'ouverture

OBJECTIFS

- Renforcer les territoires, clé de l'ouverture,
- Considérer les impacts territoriaux de l'ouverture, positifs comme négatifs, et les accompagner, les amplifier, les limiter ou les compenser selon leur nature,
- Permettre aux territoires de tirer le meilleur profit de leur ouverture, notamment en en définissant les horizons et potentiels (échelle d'ouverture, secteurs potentiellement concernés...),
- Assurer l'efficacité de l'ouverture par des infrastructures adaptées et efficaces.

STRATÉGIE

- Donner aux territoires les moyens de l'ouverture,
- Assurer le développement des zones frontalières.

PROGRAMME D'ACTION

- L'amélioration des conditions territoriales de l'ouverture,
- L'aménagement et le développement des zones frontalières.

Définition d'une vision et d'une stratégie territoriale d'ouverture à l'international

Appui et mise en cohérence des actions territorialisées relatives à l'ouverture

Appui à la coopération extérieure des territoires

16.2. L'aménagement et le développement des zones frontalières

Appui au développement économique des zones frontalières

Soutien à l'accessibilité et à la mobilité en zones frontalières

Appui aux équipements et services en zones frontalières

Soutien au développement des relations transfrontalières

Aménagement du point des passages frontaliers

Développement des villes frontalières

Développement intégrée des zones frontalières

16.3. Eléments de mise en œuvre

Articulation avec les autres stratégies d'aménagement du territoire

Concertation intersectorielle. Les politiques sectorielles les plus sensibles dans les zones frontalières et faisant l'objet d'un suivi et d'une concertation régulière sont notamment les suivantes :

- développement rural
- infrastructures et services de transport
- services publics et équipements

Accompagnement et mise en perspective des **projets en cours**

Les zones frontalières définies pour mettre en œuvre la politique d'aménagement du territoire sont les suivantes :

ZONE FRONTALIÈRE DU LITTORAL ORIENTAL

Située dans région d'El Kala dans la wilaya d'El Tarf, cette zone frontalière pourrait développer des relations transfrontalières avec Tabarka en Tunisie. A une échelle plus large des relations entre Annaba et Bizerte pourront se développer.

ZONE FRONTALIÈRE DU TELL ORIENTAL

Regroupant les Monts et la vallée de la Medjerda, cette zone est polarisée par Souk Ahras et pourrait développer des relations transfrontalières avec la Tunisie sur l'axe de la vallée avec Jendouba ou Beja. Outre le développement de la zone urbaine de Souk Ahras, celui des espaces de montagne constitue également un enjeu de développement de la zone.

ZONE FRONTALIÈRE DES HAUTS PLATEAUX-EST

Située sur une voie trans-maghébine historique reliant Constantine au golfe de Gabès et au Machrek, cette zone frontière est polarisée par Tébessa. Elle offre des articulations potentielles avec Feriana et Kasserine en Tunisie.

ZONE FRONTALIÈRE SUD-EST

Polarisée par El Oued, cette zone frontalière offre des relations potentielles avec Nefta et Tozeur, notamment dans le domaine touristique.

ZONE FRONTALIÈRE GRAND SUD-EST

Cette vaste zone frontalière regroupe Deb Deb, In Amenas, Illizi et Djanet. Elle offre des relations potentielles avec le Sud tunisien et la Libye (Ghadames, Ghat).



ZONE FRONTALIÈRE GRAND-SUD

Située en position stratégique sur le tracé de la route transsaharienne, cette zone frontalière connaît d'importants échanges avec l'Afrique subsaharienne et constitue une zone d'aménagement prioritaire. Elle est polarisée par Tamanrasset et compte In Guezzam, Tin Zaouatine et Bordj Badji Mokhtar comme localités de passage frontalier. Tamanrasset pourrait constituer un centre à rayonnement régional et transfrontalier. Des relations transfrontalières avec le Niger (Assamka) et le Mali (Tessalit) pourront se développer.

ZONE FRONTALIÈRE GRAND SUD-OUEST

La zone de Tindouf connaît une situation particulière du fait du statut présent du territoire de la RASD. Des efforts de développement soutenus sont nécessaires pour l'ouvrir à l'international particulièrement à ce stade vers la Mauritanie. Dans ce sens, le projet de valorisation du minerai de Gara Djebilet pourrait avoir un impact économique sur la zone et sur tout l'Ouest algérien.

ZONE FRONTALIÈRE SUD OUEST

Polarisée par la ville de Bechar, cette zone a un potentiel d'ouverture vers le Maroc (Figuig).

ZONE FRONTALIÈRE TELL OCCIDENTAL

Structurée par un dense réseau de villes (Tlemcen, Maghnia, Nedroma, Ghazaouet), la zone offre une base solide de développement et un potentiel effectif de relations transfrontalières avec Oujda, Berkane, Nador et Fès au Maroc.

ZONE FRONTALIÈRE DES HAUTS PLATEAUX OUEST

Cette vaste zone frontalière s'étend sur 250 km de la wilaya de Naama et émerge à la fois aux zones steppiques et montagneuses de l'Atlas saharien.



donner aux territoires
les moyens de
l'ouverture et assurer
le développement des zones
frontalières



PAT n° 17 : Le maghreb : un espace de coopération stratégique

OBJECTIFS

- Construire un espace de coopération maghrébin consolidant et conjuguant les potentialités économiques mutuelles,
- Optimiser les atouts du Maghreb et exploiter les possibilités pour s'intégrer favorablement à l'économie mondiale.

STRATÉGIE

- Renforcer les territoires clés de l'ouverture à l'espace maghrébin,
- Favoriser l'émergence d'une stratégie communautaire d'aménagement du territoire,
- Promouvoir les échanges intermaghrébins.

PROGRAMME D'ACTION

- Le renforcement des zones frontalières,
- Le développement de projets maghrébins d'infrastructure.

L'intégration maghrébine est une nécessité stratégique vitale, pour conforter et conjuguer nos potentialités économiques mutuelles et offrir et assurer d'autre part, à l'ensemble maghrébin des conditions aussi favorables que possibles pour affronter une concurrence mondialisée et s'ouvrir à des espaces plus larges de coopération et/ou d'intégration : Monde Arabe, Méditerranée, Afrique.

17.1. Le renforcement des zones frontalières (voir PAT 16)

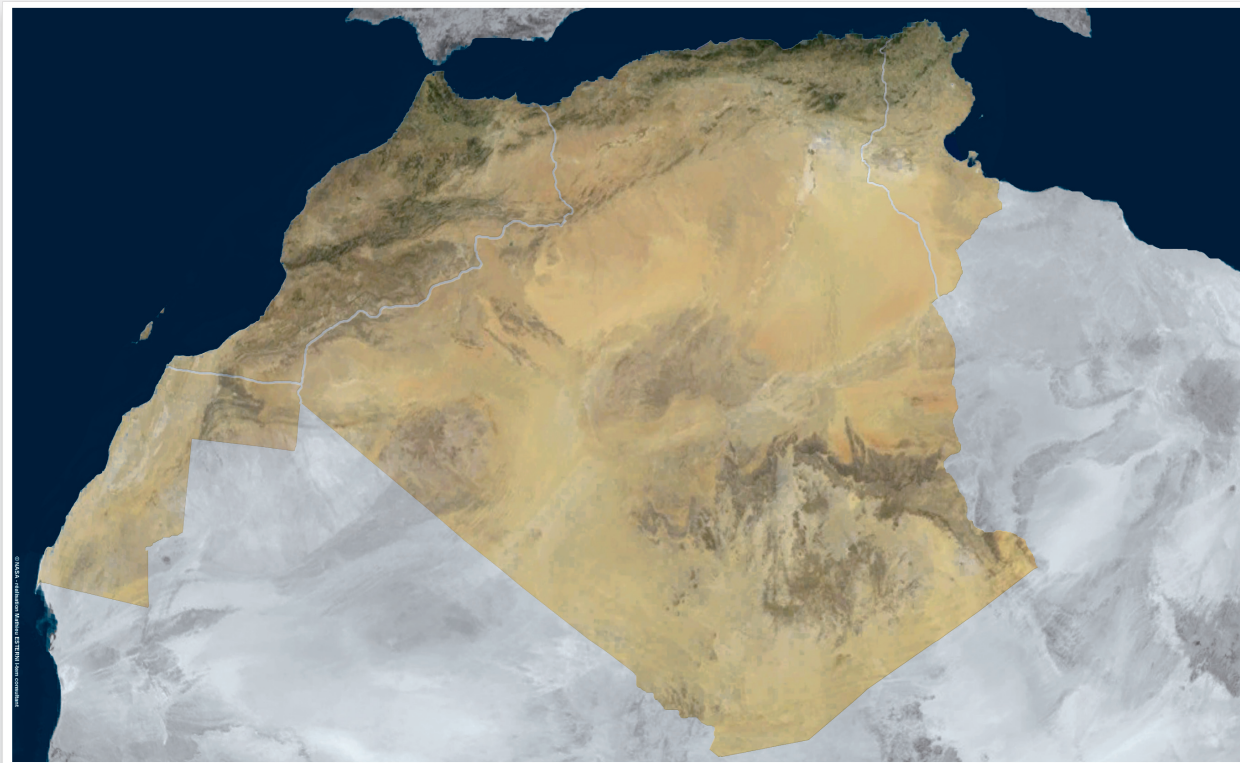
17.2. Le développement de projets maghrébins d'infrastructure.

Les premiers projets envisagés sont :

- **l'autoroute trans-maghrébine** liée aux grandes métropoles maghrébines et essentiellement à la façade tellienne, ou même littorale, pour l'espace qui nous concerne ;
- la modernisation de la **liaison ferroviaire inter-maghrébine** qui est matérialisée par un tracé similaire et quasi confondu à celui de l'autoroute.

La politique nationale d'aménagement du territoire aura à veiller aux éventuels risques de déséquilibres territoriaux et à tendre à réduire sinon écarter ces tendances et, dans la mesure du possible, d'envisager des solutions de rééquilibrage aussi bien dans un cadre national que par d'éventuelles politiques coordonnées d'aménagement des régions frontalières dans l'espace maghrébin.

En effet, le danger d'une focalisation sur le Nord ne pèse pas uniquement sur l'Algérie d'où l'intérêt vital d'un maillage de l'espace maghrébin notamment pour faire face au processus de désertification. Et dans ce sens, les pays maghrébins dans leur ensemble auront certainement à prendre, à terme, les mesures et les initiatives permettant l'émergence et la mise en œuvre, à l'échelon maghrébin, d'une politique communautaire d'aménagement du territoire.



« l'intégration maghrébine est une nécessité stratégique vitale



LIGNE DIRECTRICE 4 RÉALISER L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

« assurer le rattrapage des territoires à handicap et d'anticiper la mise à niveau des zones qui peuvent se voir distancer par le jeu de la compétitivité »

Les chances de vie des individus sont restreintes par des facteurs complexes d'inégalité, il s'agit en particulier :

- des disparités dans les domaines de la santé, l'éducation et le revenu qui se retrouvent dans le pays, avec une ampleur variable.
- des inégalités liées à la richesse, au sexe et à la situation géographique qui n'opèrent pas isolément

Ces inégalités de développement humain et social qui divergent risquent de s'accroître et créer ainsi des écarts entre les régions. Cette différence peut être exprimée sous forme de statistiques, mais derrière les chiffres se cachent la vie et les espoirs de gens ordinaires.

La marginalisation, la précarité et l'exclusion sont des phénomènes qui interagissent pour créer des cycles de désavantages dynamiques qui se renforcent mutuellement

et qui sont transmis de génération en génération. Briser ces cycles est l'une des clés du développement durable à la faveur de l'équité territoriale.

A cet effet l'équité territoriale constitue la contrepartie d'une politique de compétitivité. Elle constitue un gage d'équilibre et de solidarité territoriale et elle contribue à la durabilité. Elle concilie également la cohésion sociale et l'unité nationale avec la compétitivité des territoires.

La précarité revêt deux formes, sociale urbaine (le milieu urbain) et géographique territoriale rurale (le milieu rural et les zones à handicap). Cette précarité appelle une nouvelle géographie, son traitement doit se faire à la source là où elle réside (par le haut pour le milieu urbain, par le bas pour le milieu rural).

La compétitivité crée des différenciations au sein du territoire. Le développement ne se diffusera pas équitablement à l'échelle nationale, la métropolisation et la compétitivité augmentant les chances de certains territoires mais les différences avec des territoires moins bien dotés. Elle alimente ainsi de nouvelles formes d'exclusion territoriale.

Il s'agit à travers cette quatrième ligne directrice **d'assurer le rattrapage des territoires à handicap et d'anticiper la mise à niveau des zones qui peuvent se voir distancer par le jeu de la compétitivité.**

La ligne directrice relative à l'équité territoriale se décline en trois dimensions et traite des espaces ruraux, des villes et des zones à handicaps.

L'Algérie connaît des contrastes croissants entre des territoires de relative prospérité et des territoires laissés pour compte ou menacés de le devenir. Les tendances territoriales à l'œuvre dans le pays, notamment l'attraction pour les villes et pour le littoral, ainsi que les effets conjugués de la transition



économique et de l'ouverture aux échanges et investissements internationaux, constituent de puissants facteurs potentiels d'inéquités territoriales auxquels la ligne directrice s'efforce de répondre. Les inéquités territoriales se déclinent à différentes échelles au sein du territoire algérien :

- **les espaces ruraux** apparaissent fréquemment fragilisés quand ils se trouvent à l'écart de l'influence des villes ou des espaces agricoles les mieux lotis (notamment les espaces steppiques et de montagne). Vidés d'une partie de leurs forces vives par l'exode rural, ils se trouvent dans une situation déficiente en matière d'accessibilité, d'équipements ou de services.
- **les villes** constituent des espaces de fortes inégalités, notamment du fait de leur importante croissance récente qui a multiplié la pression sur les logements et accru l'habitat précaire et spontané sans que les bases productives, services et équipements suivent au même rythme. Des quartiers entiers se trouvent ainsi dans des situations d'exclusion.
- enfin **des zones à handicaps** spécifiques qui se distinguent, que ce soit par leur caractère enclavé et périphérique comme certains territoires de montagne ou par la concentration importante de facteurs d'exclusion comme l'arc de pauvreté s'étendant en profondeur sur les Hauts Plateaux autour de la région algéroise.

Le SNAT entend **faire du territoire national un espace commun à tous les algériens garantissant un niveau élevé de solidarité territoriale.**

La réalisation de l'équité territoriale suppose l'existence de systèmes de redistribution et de péréquation entre les territoires les mieux dotés et ceux qui le sont moins.

Elle passe par la mise en place de mesures territorialisées permettant de réduire et de compenser les tendances discriminantes à l'œuvre, notamment sous l'effet de la libéralisation économique. Il s'agit ainsi d'éviter les ruptures, les ségrégations et le décrochage des territoires fragiles.

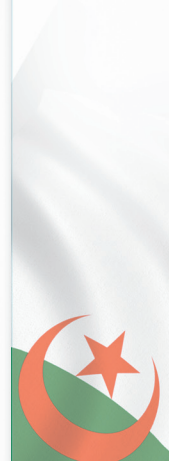
Les principaux axes d'intervention de l'équité territoriale portent sur :

- **l'habitat et les services basiques**: la disposition de logements répondant aux normes d'hygiène et de confort, des équipements de base en matière d'adduction en eau, d'énergie, d'assainissement ou de traitement des déchets et de services culturels constituent des aspects fondamentaux de l'équité.
- **l'accessibilité et la communication** : l'enclavement contribue à la ségrégation territoriale et à l'abandon des territoires en raison de la distance avec les services de base ou les activités. Des infrastructures de base et des services de transports adaptés et élargis aux TIC sont ainsi nécessaires à l'équité territoriale.
- **l'accès aux services** : l'accès aux services constitue un enjeu essentiel de viabilité d'un territoire, par l'existence de services de base sur le territoire ou par les capacités d'accès aisé et rapide à des services plus rares. L'éducation, la santé, l'administration et le commerce constituent ainsi la base de services nécessaires à l'équité territoriale.
- **les bases productives propres** : la capacité d'un territoire à assurer ces bases productives est essentielle pour lui permettre d'exister dans les échanges et de conserver une population active occupée.

La ligne directrice relative à l'équité s'inscrit en complémentarité étroite avec les trois autres lignes directrices du SNAT. **La politique d'équité territoriale constitue la contrepartie et le complément d'une politique de compétitivité et d'attractivité des territoires.**

La ligne directrice « Réaliser l'équité territoriale » se décline en trois Programmes d'Action Territoriale (PAT) :

- PAT 18 : le renouvellement urbain et la politique de la ville,
- PAT 19 : le renouveau rural,
- PAT 20 : le rattrapage et la mise à niveau des zones à handicap.



PAT n°18 : Le renouvellement urbain et la politique de la ville

Ayant connu une croissance exceptionnelle du fait de leur dynamique propre et de l'exode rural, les villes concentrent 60% de la population algérienne et devraient en regrouper 80% à l'horizon 2025. Cette expansion rapide s'est traduite par une pression intense sur les espaces urbains et par un développement massif de la périurbanisation, engendrant un tissu urbain peu structuré et faiblement équipé. Des quartiers entiers se trouvent marginalisés, aussi bien dans les centres que dans les périphéries.

Cette **transition urbaine** rapide et encore inachevée engendre de nombreux dysfonctionnements (insuffisances de l'habitat et des équipements, pollution, pauvreté, exclusion, insécurité, destruction de patrimoine ...) auxquels la gestion urbaine actuelle ne fait que partiellement face.

L'enjeu essentiel est de rétablir la ville dans sa dimension fonctionnelle et de réunir les conditions favorables pour amorcer vers une ville durable.

Pour cela, il sera mis en place une politique de la ville pour chacune des villes de plus de 100 000 habitants qui se déclinera en stratégie de développement urbain à partir d'une vision à long terme de la ville. Cette stratégie sera par la suite déclinée en un schéma de planification spatial, social et économique qui donnera lieu à un plan d'action multisectoriel à court moyen et long terme.

Inéluctablement la politique de la ville intégrera la dimension sociale dans les zones à handicaps à travers les actions suivantes :

- la résorption de l'habitat précaire ;
- l'accès aux équipements collectifs ;
- l'amélioration de l'intégration urbaine que ce

soit sur le plan du fonctionnement que sur le plan de la forme ;

- la participation des habitants ;

18.1. La régénération urbaine

La stratégie de développement urbain s'appuie sur des documents d'urbanisme qu'elle contribue à orienter : SDAAM, PDAU, POS.

Différentes opérations appuient la **requalification des quartiers périphériques** :

- réhabilitation des grands ensembles et résorption de l'habitat insalubre,
- mise à niveau des équipements et services de base (raccordement aux réseaux AEP et d'assainissement, éducation, santé, sports, culture etc.),
- réaffectation des immeubles abandonnés, en vue de les réintégrer dans le fonctionnement urbain,
- structuration du tissu urbain, intégration urbaine et aménagement des espaces publics : voirie, espaces verts, reconquête des friches urbaines,
- amélioration des liaisons avec l'espace central et des liaisons inter – quartiers, tant par des infrastructures que des services adaptés (transports en commun).

Les grands axes des interventions **d'embellissement** sont :

- la réhabilitation, la mise en valeur et l'entretien des **espaces publics**,
- la réhabilitation, la restauration et la mise en valeur du **patrimoine historique et culturel** en leur affectant des usages compatibles avec leur statut et en permettant leur ouverture au public,

OBJECTIF

- Mettre en place une ville algérienne qualitative, compétitive, attractive et durable capable de répondre aux besoins de ses habitants et aux mutations productives ainsi que de contribuer à une véritable culture et identité urbaine

STRATÉGIE

- Promouvoir une Ville durable
- Assurer la qualité et le renouvellement de la forme urbaine
- Adapter la ville aux exigences des activités économiques
- Préserver et valoriser l'écosystème urbain,
- Mettre la ville « hors risques »,
- Maîtriser de la gestion urbaine
- Lutter contre les exclusions et les marginalisations et mettre à niveau les « Zones Urbaines à Handicaps » (Z.U.H),

PROGRAMME D'ACTION

- La régénération urbaine,
- Le rattrapage et l'intégration des zones urbaines à handicaps,
- La réforme de la gestion urbaine.



- la protection et la mise en valeur des paysages urbains (naturels et bâtis) avec la mise en place de **plans de paysages urbains** inclus dans les documents d'urbanisme et leurs prescriptions (PDAU, POS),

- une valorisation des **espaces verts** en ville par l'entretien ou la création de parcs et jardins, par des plantations urbaines (alignements d'arbres etc.), par la valorisation des espaces non urbanisés,

- des **réseaux d'assainissement et un ramassage des ordures** performants permettant de limiter les pollutions et nuisances.

18.2. Le rattrapage et l'intégration des zones urbaines à handicaps

Les zones urbaines à handicap font l'objet d'interventions dotées de moyens spécifiques. Les interventions concernent dans un premier temps les villes de plus de 100 000 habitants, soit une quarantaine de villes.

Les interventions sur les Zones Urbaines à Handicap (ZUH) mettent en place différentes actions :

La **résorption de l'habitat précaire et la réalisation de logements sociaux** L'**équipement de base** des quartiers est réalisé ou complété afin d'assurer la santé et l'hygiène publique.

L'accès aux **équipements collectifs** (éducation, santé, sports, culture ...).

L'**intégration urbaine** des quartiers est améliorée, tant sur le plan du fonctionnement et de la forme urbaine que de l'intégration sociale et économique des habitants.

- la **desserte des quartiers** par les infrastructures et réseaux de transports en commun est améliorée afin d'assurer leur intégration au reste de la ville

- des **équipements de proximité** de type « Maisons de Quartiers » permettent

l'accompagnement social et culturel et la promotion d'une culture urbaine

- la **participation des habitants** aux projets les concernant permet de mieux les ajuster aux besoins et d'en assurer une meilleure gestion.

18.3. La réforme de la gestion urbaine

Une réforme rapide s'impose et nécessite quatre types d'interventions :

- Des capacités de management urbain renforcées

- Des outils réglementaires à développer et à adapter

- La modernisation des outils de mise en œuvre

- Le développement de la concertation.



rétablir la ville dans sa dimension fonctionnelle et de réunir les conditions favorables pour amorcer vers une ville durable



PAT n°19 : Le nouveau rural

OBJECTIFS

- Renforcer l'accessibilité, l'équipement et les capacités de service du monde rural,
- Faire du monde rural un espace productif et attractif,
- Inscrire le monde rural dans des relations urbain - rural denses et complémentaires.

STRATÉGIE

- Renouveler le monde rural par le partenariat multisectoriel

PROGRAMME D'ACTION

- Le renforcement des bases productives et diversification rurale,
- Le renforcement des complémentarités et des relations urbain – rural,

Ces programmes s'exécuteront par thème fédérateur à travers des :

- Projets de proximité du développement rural intégrés (P.P.D.R.I.),
- Instruments de financement adaptés

L'approche systémique en milieu rural sous sa dimension territoriale concerne un algérien sur trois.

Il faudrait reconsidérer le rural dans cette stratégie de mise en œuvre de programme d'actions territoriales telles que décliné par le Schéma National d'Aménagement du Territoire Horizon 2025.

Mise en œuvre de l'équité territoriale en milieu rural

L'équité n'est pas l'égalité sociale, c'est l'égalité des chances d'accès pour l'ensemble des citoyens du territoire national :

- à un logement répondant aux moyens d'hygiène, eau, assainissement, hygiène, énergie, sécurité
- à l'emploi,
- aux services publics notamment les transports,
- à la santé,
- à l'éducation et la formation,

Quatre conditions essentielles au développement rural :

1-Définir la politique agricole

Clarifier une confusion : le développement rural passe par la diversification des activités et la sortie de l'enfermement agricole : d'où la tendance à rechercher le salut hors agriculture. En vérité, les activités ne pourront se développer qu'en s'appuyant en partie sur le pilier agricole pour les 20 ans qui viennent, d'où un point-clé : définir une stratégie agricole face à l'enjeu de l'ouverture internationale fondée sur les potentialités et les vocations des terrains agricoles.

2-Définir le contenu de la multi activités...

...en prolongement naturel du développement agricole par pays (Massifs, vallées, entités territoriales, ...). Sans cela, elle se figera en slogan et en objectif creux.

Enfin, une fois les choix définis, il faudra :

3 – les accompagner par une politique d'équipements et de services dynamiques :

- services basiques : eau, santé, éducation, énergie
- accessibilité : passage obligé pour le rural
- services, logements

Cette politique devra impliquer des acteurs organisateurs comme le génie rural. Il faudra dégager une planification et une vision agricole qui intègre les petites villes avec leur environnement et tant que centre d'animation et d'impulsion et d'équipement pour le rural, les espaces naturels, les massifs et la steppe.

4- Inscrire le monde rural dans des relations urbaines – rurales denses et complémentaires

La problématique du développement rural inclut ici la dimension urbaine à travers les bourgs et les petites villes. Il s'agit de faire en sorte que ces agglomérations soient :

- des centres d'équipements à l'échelle de leur micro-région
- des centres d'animation et d'impulsion économique



19.1. Renforcement des bases productives et diversification rurale

- mise à niveau des infrastructures et des équipements de base
- améliorations de la productivité des systèmes de culture, d'élevage ou forestier
- développement d'une industrie agro-alimentaire valorisant les productions locales de l'agriculture et de l'élevage, développement de la commercialisation des produits.
- diversification de l'économie rurale par le développement d'activités valorisant des ressources naturelles, patrimoniales et humaines.

19.2. Renforcement des complémentarités et des relations urbain – rural

Les solidarités entre monde urbain et monde rural sont valorisées.

19.3. Les projets de proximité du développement rural intégrés.

Les PPDRI sont des **projets intégrés fédérateurs** construits de bas en haut dans la responsabilité partagée entre les services de l'administration, les élus locaux, les citoyens et les organisations rurales

Ils mutualisent autour de thèmes fédérateurs les efforts des **acteurs publics et privés** pour la réalisation d'investissements à usage collectif financés sur les budgets des secteurs, des wilayas et des communes, des PCD et des investissements à usage individuel portés par des personnes physiques, soit autofinancés, soit faisant appel aux différents dispositifs de soutien de l'investissement.

Sont également intégrés au projet, les dimensions de renforcement des capacités humaines impliquant la Formation professionnelle, l'éducation, des universitaires, les opérations de lutte contre l'analphabétisme, de prévention sanitaire, de solidarité et autres actions fédératrices...

Thèmes fédérateurs autour desquels seront construits les PPDRI :

- Modernisation et/ou réhabilitation d'un village ou d'un K'sar, amélioration de la qualité et des conditions de vie en milieu rural.
- Diversification des activités économiques en milieu rural (tourisme rural ; artisanat, produits locaux, valorisation des sites culturels, PME/PMI, Énergies renouvelables, Technologies de l'Information et de la Communication ...) et amélioration de l'attractivité du territoire rural (jeunes, retour des populations, nouvelles installations....)
- Protection et valorisation des ressources naturelles (forêt, steppe, oasis, montagne, littoral).
- Protection et valorisation du patrimoine rural matériel ou immatériel (produits du terroir, bâtis, préservation des sites et des produits historiques et culturels, valorisation des manifestations traditionnelles...).

Dans une wilaya, plusieurs PPDRI regroupés par thème fédérateur constituent alors l'un des quatre programmes par objectifs de développement rural intégré de la wilaya. L'agrégation des quatre Programmes par objectifs constitue le Programme de Développement Rural Intégré de la wilaya « PDRIW ». Les PDRIW constituent le Plan de Soutien au Renouveau Rural PSRR .

19.4. Les instruments de financement

La diversité des porteurs de projet ruraux (taille, revenus, capacités d'autofinancement etc.) met en évidence la nécessité d'adapter la politique de soutien de l'Etat et de promouvoir des systèmes de financement adaptés.

Une réforme bancaire adaptée aux besoins du développement rural. De nouveaux systèmes de financement sont proposés en plus des offres du système bancaire classique, notamment en matière de micro finance. Ces systèmes seront fondés sur la promotion :

- du micro crédit,
- de systèmes d'assurances économiques et sociales,

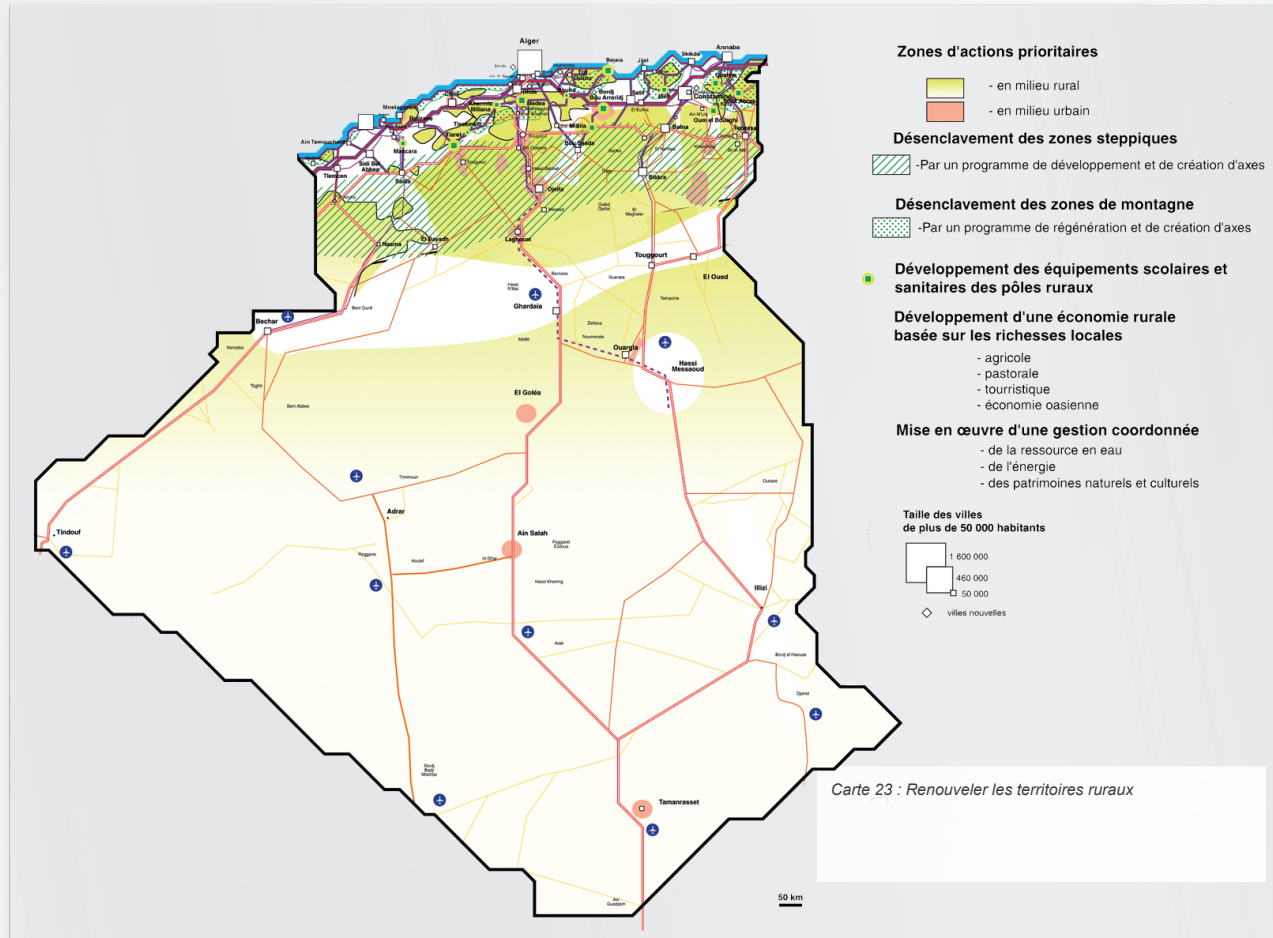
« définir une stratégie agricole face à l'enjeu de l'ouverture internationale fondée sur les potentialités et les vocations des terrains agricoles »



- d'organismes de garantie des prêts,
- de banques communautaires,
- de mutuelles ou de coopératives d'épargne ou de crédit,
- de formes de cautions mutuelles et solidaires.

L'adaptation de la politique de financement en milieu rural.

Le soutien à l'investissement en milieu rural place le crédit comme élément central du processus de mise à niveau de l'agriculture et d'amélioration de ses performances et la diversification économique dans les espaces ruraux.



PAT n°20 : Le rattrapage et la mise à niveau des zones à handicaps : le programme national de mise à niveau

805 communes, soit plus de la moitié des communes algériennes, sont identifiées comme étant en retard de développement et risquent de décrocher par rapport au développement du pays. Les territoires souffrant de retards sont situés principalement :

- Dans les montagnes du Tell, Dahra Zaccar, Ouarsenis, Beni Chougrane, Atlas Blidéen, Médéa, Jijel, Skikda, Aurès, Nemenchas,
- Dans les Hauts Plateaux, notamment dans leur partie centrale,
- Dans certaines régions du Sud
- Globalement, elles se situent dans un arc de précarité qui contraste avec les zones riches du pays, prenant en écharpe la région centrale et comprend notamment les Wilayas suivantes : Relizane, Tissemsilt, Aïn Defla, Médéa, Djelfa, Bouira, M'sila, Mila, Jijel, Bordj-Bou-Argeridj, Oum-El-Bouaghi, Khenchela, Tebessa.

316 communes de ces zones de précarité sont situées dans des zones à handicaps et nécessitent des actions de **rattrapage et un plan national de mise à niveau**.

Ces territoires sont généralement situés dans des entités géographiques spécifiques (montagne, steppe) aux écosystèmes fragiles, au milieu contraignant (escarpement, aridité) et pauvres en ressources naturelles (sols et eau).

Leurs pratiques agricoles sont souvent archaïques, soumises aux aléas climatiques et inadaptées aux milieux (labours sur les pentes en montagne, céréaliculture extensive et surpâturage sur les Hauts Plateaux). Elles contribuent à la dégradation voire à la disparition de ressources naturelles déjà rares (eau, érosion en montagne, régression des nappes alfatières sur les Hauts

Plateaux) sans permettre l'amélioration des niveaux de vie des populations.

L'éloignement des pôles urbains et l'insuffisance des infrastructures enclavent ces territoires, entravent leur développement et handicapent les populations, en raison de l'inaccessibilité aux équipements de base (sanitaires et éducatifs) et aux zones d'emploi. Les taux de scolarisation sont ainsi inférieurs aux moyennes nationales et les taux de chômage anormalement élevés.

La précarité se manifeste par des conditions et un cadre de vie insuffisants : taux d'occupation par logement très élevé (parfois jusqu'à 8 personnes), équipements collectifs de base insuffisants ou inaccessibles, analphabétisme très élevé des adultes, en particulier des femmes. L'activité économique est limitée et le sous-emploi chronique, contraignant souvent les populations à l'exode.

20.1. Amélioration des conditions et du cadre de vie

Accès à un logement respectant les normes minimales d'hygiène et de confort,

Mise en place d'équipements de base notamment éducatifs et sanitaires,

Adaptation des équipements aux modes de vie des populations rurales et nomades en développant, en généralisant le transport scolaire ou en réintroduisant les pensionnats ...

Désenclavement, afin d'améliorer l'accessibilité et de la desserte des villages ruraux et de mailler le territoire.

OBJECTIFS

- Éviter le décrochage et la marginalisation des territoires cumulant les handicaps,
- Inscrire les zones à handicaps dans des territoires plus vastes permettant échanges et complémentarités.

STRATÉGIE

- Coordonner les interventions et les outils des différents dispositifs sectoriels ou d'aménagement du territoire pour répondre aux besoins spécifiques des territoires à handicaps,
- Préserver et valoriser les écosystèmes des zones à handicaps.

PROGRAMME D'ACTION : LE PROGRAMME NATIONAL DE MISE À NIVEAU

- Amélioration des conditions et du cadre de vie,
- Dynamiques de développement local et de mise en valeur des territoires.



20.2. Dynamiques de développement local et de mise en valeur des territoires

Protection et régénération des milieux naturels à travers la revalorisation des massifs montagneux, la régénération de l'écosystème steppique, la protection et la réhabilitation du système oasien.

Diversification de l'activité économique veille à une exploitation plus judicieuse des ressources et met fin à certains modes d'exploitation non durables. Elle favorise le développement des micro et petites entreprises sur la base de la valorisation des ressources spécifiques du milieu naturel et des savoir faire locaux.

Bonne gouvernance des affaires locales, par un encadrement amélioré des communes permettant de moderniser la gestion locale : administration de proximité favorisant la participation des citoyens à la vie locale et maîtrise des ressources financières.

20.3. Les instruments de mise en œuvre : le plan de mise à niveau des zones à handicaps

Plusieurs PAT doivent être coordonnés dans le cadre d'un Plan National de Mise à Niveau des Zones à Handicaps :

- la revitalisation des massifs de montagne visant à régénérer les écosystèmes spécifiques de ces milieux, à stabiliser les populations montagnardes, à diversifier l'économie de montagne (PAT 3)
- la régénération de l'écosystème steppique afin de stabiliser les populations des steppes en respectant leur mode de vie, en diversifiant l'économie steppique, en modernisant son appareil productif à partir de ses ressources naturelles et humaines (PAT 2)
- la protection et de la réhabilitation de l'écosystème oasien (PAT 8)
- l'Option Hauts Plateaux (PAT 7)

- un système urbain équilibré et hiérarchisé capable de polariser un monde rural désenclavé (PAT 10)
- le renouveau des territoires ruraux (PAT 19)
- la ville équitable et durable avec le programme spécifique des zones urbaines à handicaps (PAT 18).

« 805 communes, soit plus de la moitié des communes algériennes, sont identifiées comme étant en retard de développement »



CONCLUSION

Les quatre Lignes Directrices qui viennent d'être présentées à travers les 20 Programmes d'Action Territoriale constituent le nouveau parti d'aménagement pour l'Algérie de 2025.

Les Lignes Directrices et leur PAT intègrent un grand nombre de dispositifs existants et s'efforcent de les mettre en perspective dans les enjeux du développement spatial propres au SNAT.

Chacune des 20 PAT fait l'objet d'un développement complet de ses objectifs, ses stratégies et son programme d'action détaillé dans le volume 10 de la version longue du SNAT ou dans le tome II de sa synthèse. On s'y reportera pour de plus amples précisions.

Les 20 PAT représentent un système d'action cohérent qui vaut surtout par les complémentarités auxquelles il invite : durabilité, rééquilibrage, attractivité et équité sont les quatre faces d'une même ambition et d'une même stratégie, celle d'aménager et de développer l'Algérie.

Mais afin que la démarche soit complète, il faut lui adjoindre une 5^{ème} Ligne Directrice : la dimension transversale de la gouvernance qui permettra la mise en place de circuits de décision à la hauteur des ambitions affichées par les quatre grandes lignes directrices.

C'est de cette cinquième dimension, celle de la gouvernance, incluant l'organisation du travail des acteurs publics et privés, le positionnement des institutions, l'animation de la concertation, et le phasage de la mise en œuvre, dont il doit être question maintenant.

« Durabilité, rééquilibrage, attractivité et équité sont les quatre faces d'une même ambition et d'une même stratégie, celle d'aménager et de développer l'Algérie



**TABLEAU SYNOPTIQUE DES PROGRAMMES D'ACTION TERRITORIALE :
SNAT 2025 «VERS L'ÉQUILIBRE DURABLE ET LA COMPÉTITIVITÉ DES TERRITOIRES»**

Lignes directrices	Programmes d'Action Territoriale «PAT»
1 : Vers un territoire durable	▪ PAT.1 : la durabilité de la ressource en eau
	▪ PAT 2 : la conservation des sols et la lutte contre la désertification
	▪ PAT 3 : les écosystèmes
	▪ PAT.4 : les risques majeurs
	▪ PAT 5 : le patrimoine culturel
2 : Créer les dynamiques du rééquilibrage territorial	▪ PAT 6 : le freinage de la littoralisation et l'équilibrage du littoral
	▪ PAT 7 : l'Option Hauts Plateaux
	▪ PAT 8 : l'Option développement du Sud
	▪ PAT 9 : la délocalisation des activités et la déconcentration administrative
	▪ PAT 10 : un système urbain hiérarchisé et articulé
3 : Créer les conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires	▪ PAT 11 : la modernisation et le maillage des infrastructures des travaux publics, de transport, de logistique et de communication
	▪ PAT 12 : la métropolisation
	▪ PAT 13 : les pôles de compétitivité et d'excellence «POC»
	▪ PAT 14 : les nouveaux espaces de croissance : les 14 Régions-Programme
	▪ PAT 15 : le développement local
	▪ PAT 16 : l'ouverture des territoires à l'international
	▪ PAT 17 : le Maghreb
4 : Réaliser l'équité territoriale	▪ PAT 18 : le renouvellement urbain et la politique de la ville
	▪ PAT 19 : le renouveau rural
	▪ PAT 20 : le rattrapage et la mise à niveau des zones à handicaps





Stratégies





LA STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU SNAT 2025

La politique d'aménagement du territoire n'a pas été jusqu'à présent explicitement annoncée. Parfois confondue avec celle de la planification économique et sociale, elle ne se situe pas dans le même espace temps. Une politique d'aménagement du territoire traduite dans un schéma d'aménagement ne peut s'inscrire que dans une vision à long terme, au moins une vingtaine d'années contre cinq ans généralement pour de la planification économique et sociale.

Le débat national, organisé autour de forums dans les différentes régions du Pays, a permis de brosser les contours d'une politique d'aménagement du territoire et d'élaborer ainsi 17 volumes de documentation, qui ont eux-mêmes donné lieu à la rédaction du Schéma National d'Aménagement du Territoire « SNAT 2025 ».

C'est sur cette base que le gouvernement fonde la politique d'aménagement du territoire en se souciant de son appropriation par les acteurs locaux.

Cet exercice de prospective doit maintenant s'inscrire dans l'action gouvernementale qui doit fournir les réponses appropriées aux questions clés posées pendant le débat : quelle gouvernance du territoire, quel rôle pour l'Etat, les collectivités locales et les nouveaux espaces de planification territoriale ? quels critères pour évaluer l'action territoriale et à quel rythme ?



1. Gouvernance et parti d'aménagement : pierre angulaire du SNAT

Il existe une liaison étroite entre la conception de la gouvernance et la vision de l'aménagement.

Dans la pensée aménagiste du passé (1970-1985) il incombe à l'Etat de corriger les déséquilibres entre les wilayas. L'équilibre régional recherché s'est transformé rapidement en prolongement de l'autorité centralisatrice de l'Etat sur les territoires ajoutant de la confusion dans la gouvernance entre acteurs territoriaux et l'Etat, ce dernier étant attendu non seulement pour établir une juste répartition des équipements mais également pour assurer une distribution égalitaire du développement économique.

Cette gouvernance polaire a fini par déboucher sur des résultats mitigés reconnus par tous aujourd'hui.

Notre pays est maintenant engagé dans un processus historique de démocratisation qui laisse toute sa place à la notion de gouvernance participative qui permet maintenant aux différences locales de s'exprimer de façon positive dans la perspective de l'intérêt national.

Cela implique une nouvelle approche du territoire et une nouvelle conception de l'aménagement.

C'est dans ce cadre que se met en place progressivement une logique partenariale entre les quatre grands acteurs de la gouvernance territoriale : l'Etat, les collectivités territoriales, le secteur privé et les citoyens.

L'Etat, régulateur, arbitre définit et met en oeuvre la politique nationale d'aménagement du territoire. **L'Etat est également un acteur économique dans quelques secteurs clé comme celui des hydrocarbures.** Il assume des politiques territoriales qui assurent l'équité et la cohésion spatiale. Pour cela il conçoit les outils permettant de mettre en oeuvre ces politiques.

Elles seront progressivement appliquées au niveau des

Régions-Programme. A ce niveau territorial, **les wilayas jouent un rôle essentiel de relais de l'action publique.**

Des procédures spécifiques de concertation sont mises en place pour permettre à la population de participer à la conception et au suivi des projets de d'aménagement et de développement. Cela crée du « lien territorial » qui permet la mobilisation des citoyens. La nouvelle gouvernance passe par le sentiment d'appartenir à une communauté.

2. Le rôle des acteurs de l'aménagement du territoire

Le SNAT est une opportunité majeure afin de préciser le rôle partenarial des acteurs nationaux et locaux, publics et privés, de renouveler les modes de gouvernance et d'envisager de nouvelles échelles de planification.

Le niveau national doit jouer pleinement un rôle de stratège, le niveau régional doit devenir le nouvel espace pour la planification stratégique territoriale.

2.1 Quatre fonctions de l'Etat dans la gouvernance territoriale

2.1.1 L'Etat, par la loi définit et met en oeuvre la politique d'aménagement du territoire

Dans ce but, Il renforce l'appareil législatif et réglementaire, consolide les organes chargés de sa mise en oeuvre, formule les procédures de partenariat entre secteur public, privé et société civile. Il fixe notamment :

- les règles concernant la **déconcentration et la décentralisation** pour permettre la réalisation des objectifs du SNAT
- les règles d'une **nouvelle gouvernance stratégique** pour permettre la mise en oeuvre du SNAT, des 14 SRADT et des plans d'aménagement des wilayas
- les documents de planification urbaine



L'Etat a également la responsabilité de la mise en œuvre des **Programmes d'Aménagement du Territoire (PAT)**

2.2.2 L'Etat accompagne et oriente le développement économique sur le territoire

Pour ce faire :

- il met en place les dispositifs techniques et financiers qui vont favoriser le développement économique dans la logique du SNAT,
- il met en œuvre les volets économiques des PAT,
- il réalise les politiques publiques structurantes : équipements, infrastructures, formation
- il intervient directement dans certains secteurs clé comme les TIC ou l'énergie
- il accompagne la transition économique

2.2.3 L'Etat, garant de la solidarité nationale, sociale et territoriale

L'équité territoriale qui vise à l'équilibre durable des territoires et une des quatre lignes directrices du SNAT

2.2.4 L'Etat incitateur et partenaire

Une logique partenariale se met en place entre les quatre familles d'acteurs. Le rôle de l'Etat fort dans la première phase du SNAT ira en s'amenuisant pour passer d'un aménagement régalien à un aménagement réellement concerté. **Il suppose une efficacité du management public, une bonne gestion des services publics : garanties et facteurs décisifs du développement et de l'aménagement équilibré des territoires.**

2.3 Articuler secteurs et territoires sans déposséder les Ministères de leurs missions

Chaque ministère doit afficher sa politique à la faveur des Schémas Directeurs et des stratégies sectorielles pour donner une visibilité aux « territoriaux » afin que ceux-ci puissent **traduire**

la politique nationale en vision locale.

2.4 Le rôle de la Région Programme : espace clé de la planification territoriale stratégique

2.3.1 La nouvelle architecture des régions programme : de neuf à quatorze

Il s'agit d'associer plusieurs wilayas qui ont de sujets communs dans le but d'une meilleure efficacité de l'Etat. **Ce regroupement n'est pas d'ordre institutionnel.**

2.4.2 Quels critères pour quelle échelle régionale ? pour quelle fonction ?

Les Régions Programme sont des espaces de mise en œuvre contractuelle de la politique territoriale de l'Etat.

Cette contractualisation peut répondre à deux critères non antagoniques mais qui répondent à des logiques différentes : l'homogénéité et la complémentarité.

Des zones qui connaissent des spécificités différentes et des niveaux de développement différents auront intérêt à s'associer dans un même ensemble régional.

Des zones qui se définissent par des singularités fortes, ne doivent pas forcément jouer la logique de la complémentarité avec des espaces moins marqués par les spécificités et ont leur propre carte à jouer.

Il convient de prendre le territoire tel qu'il est et non pas tel qu'il est souhaitable qu'il soit. Il faut le gérer en partant des contraintes et des difficultés qu'il doit affronter.



2.4.3 Les quatre fonctions de la Région Programme

Ces fonctions respecteront le principe de subsidiarité.

A- PLANIFICATION STRATÉGIQUE, PROGRAMMATION, ETUDES : UN TERRITOIRE DE PROJET ET UN PROJET DE TERRITOIRE

C'est au niveau de la Région Programme que s'effectue la mise en œuvre du SNAT et des SRADT mais elle assure en plus une fonction générale de planification, de programmation et d'études pour tout ce qui concerne le niveau régional, notamment les projets inter-wilayas avec une vision à la fois territoriale et sectorielle.

B- L'INITIATIVE, L'APPUI, LE SUIVI DES PROJETS D'INVESTISSEMENT RÉGIONAUX : SOURCE DE L'INGÉNIERIE TERRITORIALE

L'espace régional devient le lieu privilégié de l'émergence de projets de territoire, nouvelle fonction qui vise à impulser les dynamiques régionales en matière de développement économique. Cette fonction doit être appuyée par la mise en place à ce niveau territorial d'une ingénierie territoriale dotée de capacités d'expertise et de conseils.

C- LA COORDINATION, LA COHÉRENCE ET L'ARBITRAGE

C'est une autre fonction pour la Région Programme qui doit assurer cohérence et coordination entre les différents projets de territoire mais également d'être capable d'assurer l'arbitrage entre projets porteurs d'éléments contradictoires.

D- UN ESPACE, UN LIEU DE CONCERTATION

Le niveau régional est un lieu de concertation pour l'ensemble des acteurs régionaux. **Ce rôle est dévolu à la Conférence Régionale de l'Aménagement du Territoire** qui organise régulièrement des débats publics, séminaires et colloques.

2.4 Renforcer le rôle des collectivités territoriales, la Wilaya et la Commune : des compétences de gouvernance territoriales renouvelées

Le rôle des collectivités territoriales, dans le cadre du SNAT, s'inscrit dans un double processus complémentaire mais distinct : celui de la déconcentration et de la décentralisation.

Il répond à deux principaux objectifs :

- doter les territoires d'une organisation institutionnelle adaptée aux enjeux et orientations du développement et de l'aménagement défini par le SNAT
- doter les collectivités territoriales des moyens techniques, humains et financiers leur permettant d'assurer l'exercice de leurs compétences, notamment les nouvelles proposées dans le SNAT

2.4.1 La Wilaya : un espace intermédiaire

Elle constitue un espace intermédiaire stratégique à la fois par le rôle joué par le Wali coordonnateur des services extérieurs de l'Etat et par celui joué en tant que lien entre monde rural et urbain. Sa taille n'est cependant pas suffisamment importante pour constituer l'échelon entre l'Etat et les collectivités de base pour la planification des grands projets d'infrastructure.

Son rôle sera important avec les régions programme dans la gouvernance territoriale et elle demeure le bon échelon pour la mise en œuvre des politiques de développement local.

La Wilaya possède par ailleurs des structures de gouvernance comme la Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire qui élabore avec les acteurs locaux les différents plans de développement et d'aménagement de la Wilaya.

Il est suggéré de créer un Comité de Développement Local (CODEL) pour impulser et donner des avis sur les projets de développement tout en constituant une base pour la constitution d'un réseau d'acteurs. Il serait présidé par le Wali.



2.4.2 Le niveau communal : un espace de proximité

Il devrait constituer l'unité de base de l'aménagement et du développement du territoire. Pour cela, il conviendrait de développer les moyens et les compétences des communes en la matière.

2.4.3 Reconnaître le nouveau cadre territorial d'aménagement : l'Agglomération

C'est dans les villes et plus particulièrement dans les villes « économiques » que se jouera la partie principale du décollage de l'Algérie à l'horizon 2025, celle de la compétitivité et de l'emploi.

L'Algérie souffre d'un sous croissance structurelle liée en partie aux carences structurelles de ses métropoles. Mais une bonne gestion urbaine requiert aussi l'unification du pouvoir urbain aujourd'hui trop éclaté au sein des villes. Il faut revenir à une organisation qui gère toute la ville. Pour cela il est souhaitable également de penser dès maintenant à l'intégration des périphéries dans le périmètre des villes pour mieux maîtriser l'urbanisation et prévoir les instruments d'urbanisme nécessaires.

3. Les institutions de la gouvernance territoriale

Des institutions nationales et décentralisées sont compétentes en matière d'aménagement du territoire. Il existe, par ailleurs, des instances sectorielles dont les compétences impactent également cette matière. Le SNAT prévoit d'introduire de la cohérence entre ces différentes structures.

3.1 Les institutions nationales chargées de l'aménagement du territoire

Le caractère transversal de l'aménagement du territoire pose d'emblée la question de l'interministérialité et donc du rattachement des structures en charge de ce sujet. Ce choix devra s'apprécier à plusieurs niveaux mais le questionnement reste légitime.

Pour mettre en œuvre une nouvelle politique d'aménagement du territoire un certain nombre de structures devraient être créés.

3.1.1 L'Observatoire National des Territoires (ONT)

Le champ des missions de l'ONT couvrirait la collecte d'informations, la mise en place d'indicateurs, l'analyse des évolutions des territoires jusqu'à l'évaluation des politiques publiques territoriales.

2.2.2 La Caisse Nationale d'Équipement et d'Aménagement du Territoire (CNEAT)

Ce nouvel outil, constitué sous la forme d'un EPIC, devrait permettre de faciliter le financement des grands équipements structurants et des infrastructures. Il soulagerait l'Etat du financement de ces derniers tout en fournissant aux collectivités locales et aux agents économiques les appuis financiers nécessaires (prêts, organisation d'emprunts etc...).

Pour cela, la CNEAT collecterait l'épargne publique longue en intervenant sur le marché financier.

2.2.3 La création d'Etablissements Publics d'Aménagement (EPAM) et de Société d'Economie Mixte d'Aménagement (SEMA)

Les EPAM auront le statut d' EPIC, ce qui permet le montage complexe des grandes opérations d'aménagement tout en assurant la gestion et la coordination de grands projets comme les villes nouvelles par exemple.

Les SEMA auront un statut de société plus spécifiquement adapté aux projets de développement régional et local avec trois partenaires principaux : l'Etat, les collectivités territoriales et le secteur privé.



3.2 Les instances de la gouvernance territoriale régionale

Elles reposent sur deux créations.

3.2.1 La délégation régionale d'aménagement du territoire (drat)

La DRAT sera mise à disposition du Wali et représentera l'Etat, précisément le MATE, au niveau de chaque Région Programme. Structure déconcentrée du MATE, elle devra assumer les missions dévolues aux régions en matière d'Aménagement du Territoire, **en première ligne dans la mise en place de l'Ingénierie Territoriale.**

2.3.2 La Conférence Régionale d'Aménagement du Territoire (CORAT)

La CORAT regroupe les Walis des Régions Programme concernées, les élus des wilayas, des représentants de la société civile, des universitaires, des chercheurs et des experts. Elle aura pour mission d'assurer la cohérence entre le SNAT et les SRADT mais également avec les autres supports de la planification.

La création de la CORAT est prévue dans la loi du 12 décembre 2001 relative à l'Aménagement du Territoire.

4. Recréer le lien territorial : concertation, participation, partenariat

Le SNAT constitue l'opportunité par excellence pour renforcer un lien territorial de type nouveau entre tous les acteurs du développement et de l'aménagement du territoire. **Ce lien représente la base sur laquelle est appuyée la gouvernance territoriale.**

Pour créer ce lien, il faut mettre en place les conditions nécessaires.

4.1 La concertation : un gage d'efficacité

La pertinence et l'efficacité du processus de mise en oeuvre du SNAT 2025 dépendront essentiellement de la capacité à mettre en réseau les différents partenaires et de la qualité du processus de concertation.

L'approche UP-Down doit permettre de stimuler les meilleures énergies pour le développement des territoires.

Une bonne gouvernance permet d'optimiser l'efficacité de l'action publique et de minimiser son coût.

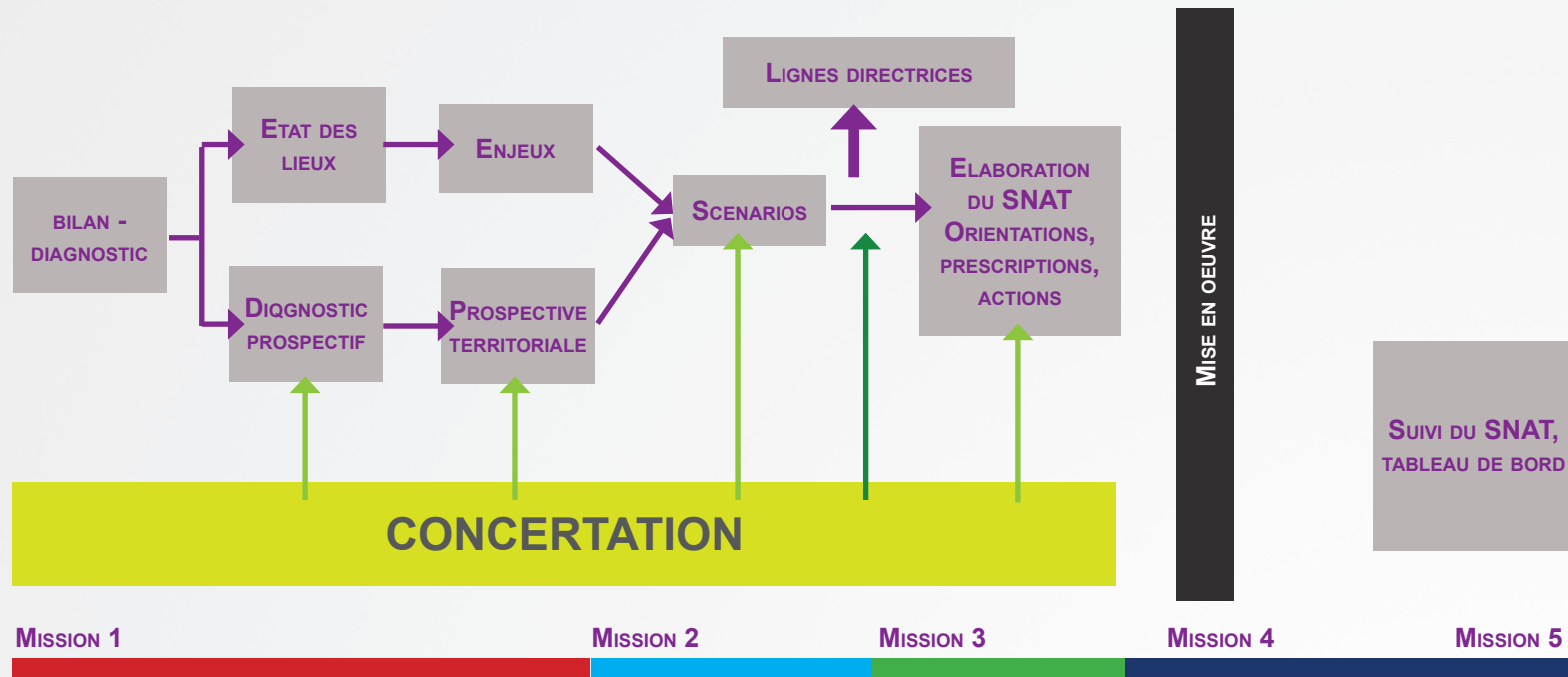
L'aménagement du Territoire doit donc s'appuyer sur un processus de décision allant du haut vers le bas et un processus de participation et d'initiative de projets allant du bas vers le haut, c'est-à-dire l'exercice de la démocratie participative locale.

Pour cela, le SNAT propose plusieurs structures de concertation au niveau local : DRAT, CORAT, CODEL.

4.2 Vers une logique partenariale public-privé

Ce type de partenariat est une constante dans le développement mondialisé, même s'il doit répondre aux spécificités de chaque pays. Dans le cadre du SNAT, l'Etat définit, oriente et accompagne le développement économique en prenant les mesures réglementaires et législatives nécessaires, tout en garantissant la solidarité territoriale nationale. Le secteur privé assure progressivement l'ensemble des forces productives sur la base des dispositifs mis en place par l'Etat même si ce dernier intervient directement dans certains secteurs clés.

Mais une logique partenariale se met en place entre ses deux grands acteurs avec l'appui des structures simples de coordination mises en place au niveau national, régional et des wilayas et grâce également aux structures créées par l'Etat et venues en soutien du secteur privé : SEMA, EPAM...



5. La stratégie de mise en œuvre du SNAT : quel phasage, quelles séquences ?

Le SNAT doit être appliqué progressivement, il vaut autant par son contenu que par le processus de sa mise en œuvre.

5.1 Deux phases de mise en œuvre du SNAT

5.1.1 De 2007 à 2015 : La transition entre la politique volontariste de l'aménagement du territoire et la montée en puissance des partenariats publics-privés

Cette première phase reste dominée par une politique volontaire de l'Etat, en partie couverte par la mise en œuvre des Schémas Directeurs Sectoriels de coût, moyen et long terme élaborés dans le cadre du Plan de Relance et de Soutien à la Croissance.

Mais cette phase verra également s'amorcer la transition entre

ce volontarisme et le poids de plus en plus puissant accordé au secteur privé dans le développement économique, rendu possible grâce au SNAT et aux différents outils dont il prévoit la création.

5.1.2 De 2015 à 2025 : la phase partenariale

Elle se caractérise par une participation plus importante du secteur privé à la mise en œuvre du SNAT dans une logique de partenariat public-privé renforcé.

L'Etat jouera un rôle de plus en plus de régulateur et d'arbitre, rendu possible par la mise en place des différents outils de l'aménagement du territoire. Les autres familles d'acteurs, collectivités territoriales, secteur privé, société civile auront ainsi des opportunités d'actions importantes.

L'Etat continuera d'assurer quatre grandes fonctions en matière d'aménagement du territoire :

- Il définira et mettra en œuvre la politique nationale d'aménagement du territoire mais en



se limitant à fournir un cadre général, les grandes orientations

- Il jouera un rôle d'accompagnement et d'orientation mais réduit notamment dans le poids des dispositifs techniques et financiers
- Il restera le garant de la solidarité nationale, sociale et économique
- Il aura un rôle fondamental comme incitateur et partenaire. Cette fonction deviendra la « clé de voûte » de la deuxième phase de caractère partenarial.

Le chiffrage du SNAT à l'horizon 2025

Le SNAT à l'horizon 2025 n'est, par définition, pas chiffrable. L'enjeu majeur pour le SNAT est d'être applicable. Pour cela, il faut :

1. qu'il soit cohérent dans son diagnostic, sa problématique et ses choix fondamentaux,
2. qu'il soit finançable; pour cela l'Algérie doit passer de l'économie rentière fondée sur les hydrocarbures et la

dépense publique à la croissance endogénisée fondée sur une économie créatrice de richesses.

Ce choix s'impose par un double postulat exogène qui s'impose à toutes les nations : l'évolution technologique et la concurrence mondiale.

6. Les outils de mise en oeuvre

6.1 Les programmes d'action territoriale (pat)

Les PAT sont des programmes opérationnels concrets des lignes directrices et des programmes d'action du SNAT. Ils sont au nombre de 20 et seront dotés de budgets spécifiques.

6.2 Les structures d'appui du SNAT

La mise en oeuvre du SNAT suppose de mettre en place les moyens de cette politique : financiers, techniques et humains. Ce

dernier point est particulièrement important car la réalisation du SNAT va exiger un nombre important de professionnels qualifiés appartenant à diverses disciplines.

Or la situation actuelle est marquée par de graves insuffisances à la fois dans les services déconcentrés de l'Etat, dans les wilayas et les communes mais aussi au sein des bureaux d'études.

La formation d'une Ingénierie Territoriale est un enjeu majeur pour la réalisation du SNAT.

6.3 Les instruments de financement du SNAT

Certains dispositifs existent déjà, il faut les renforcer et dans certains cas les réactiver.

La loi d'aménagement du territoire du 12 décembre 2001 prévoit des aides et des subventions pour un certain nombre de programmes et d'actions, des aides à l'investissement et des fonds en rapport avec les PAT.

Il est souhaitable que tous ces moyens financiers soient accrus dans le cadre du SNAT.

6.4 Les instruments d'incitation à l'aménagement du territoire

Il s'agit soit de dispositifs nouveaux, soit de certains existants mais à renouveler car obsolètes ou jamais mis en application.

6.4.1 Le Fonds National d'Aménagement et d'Attractivité du Territoire (FNAAT)

Il faut opérer sa réorganisation car ce fonds n'a pas encore fonctionné faute de textes réglementaires et des dotations nécessaires. Il permettrait de financer la prime d'aménagement du territoire (PAT), la création d'emplois, la création et l'extension d'activités, l'accueil des activités de recherche, la création de l'ingénierie territoriale.



6.4.2 les primes d'aménagement et de développement du territoire (PADT)

Elles concerneront le niveau national et le niveau local. Elles sont destinés aux investisseurs qui créent, maintiennent ou développent des activités dans des zones déterminées par les objectifs d'aménagement du territoire.

6.4.3 les contrats de développement territorial

Déjà prévus par la loi, ces contrats n'ont jamais été mis en application. Il était prévu que des conventions associant l'Etat et une ou plusieurs collectivités locales, et d'autres partenaires économiques puissent être signées pour mener des actions et programmes définis à partir des schémas directeurs.

Ces contrats pourraient concerner de nombreuses actions du SNAT, notamment dans le cadre des PAT. Ils entreraient, d'autre part, parfaitement dans cette logique partenariale souhaitée dans le SNAT.

6.4.4 l'évaluation, le suivi, le pilotage du SNAT 2025 : l'arbre d'objectifs

Le dispositif de suivi est constitué d'un arbre d'objectifs et d'un cadre logique déclinant la stratégie du SNAT. Cet arbre d'objectifs permet de mesurer à la fois objectifs qualitatifs et objectifs quantitatifs. Il permet également de situer les responsabilités de chacun et sert de base à la constitution d'un cadre logique.

Ce dernier constitue l'instrument de mise en cohérence de la stratégie du SNAT dans lequel les différents acteurs situent leurs interventions.

Le cadre logique va permettre également de poursuivre une évaluation ex-ante du SNAT. Cette évaluation sera un outil précieux aux réajustements éventuels à mettre en œuvre pour une réalisation optimale du SNAT.

De plus une Commission de contrôle sera créée au sein du Conseil National de l'Aménagement du Territoire pour veiller à l'application du SNAT.



CONCLUSION GÉNÉRALE

De plus en plus, l'importance de l'organisation va l'emporter sur celle de la dotation

Dans un monde où la concurrence va de plus en plus se faire par la différenciation et la distinction, la capacité des territoires (à différentes échelles) à se construire des images originales, à forte identité, avec des productions typées, sera un plus concurrentiel par rapport aux territoires voisins ou éloignés. Le capital humain et le savoir, la mise en réseau des acteurs locaux (privés et publics notamment), les réseaux de communications et le branchement sur le système monde (transports, télécommunications, recherche universitaire, médicale...) seront de plus en plus indispensables pour construire un savoir local et produire du sens.

Les enjeux nationaux majeurs et les grands défis de l'aménagement du territoire

1. Sous l'angle social : les écarts entre catégories sociales et régions sont patents : rural, urbain, Hauts Plateaux, littoral, montagne, steppe : problèmes de toute société et leurs solutions passent par une politique fondée sur l'équité et la solidarité

2. Au plan sociétal : on a affaire à un processus de transition historique, des divergences apparaissent entre les élites branchées avec de nouvelles valeurs mononucléaire, d'ouverture et une majorité de la population « engoncée » dans les anciennes régulations sociétales et dont le dépassement se gère en termes de générations.

3. Au point de convergence, du social et du sociétal, le pays est à un autre point délicat et décisif de son évolution : le passage de la majorité de la population à l'urbain, aspirée par les villes.

L'Aménagement du territoire est un projet sociétal et un art politique tourné vers l'action

La politique d'aménagement du territoire est le creuset dans lequel les différentes synergies doivent se compléter pour tirer le meilleur profit possible des ressources et des moyens mobilisables. Loin de constituer une question gouvernementale ou une mission sectorielle, elle se profile comme un projet sociétal qui repose sur une vision de l'avenir qu'il importe de concrétiser à travers une démarche multidimensionnelle assise sur des complémentarités locales, régionales et nationales qui se nourrissent de leurs potentialités mutuelles et de l'insertion dans l'échange international.

Il est clair que le Schéma National d'Aménagement du Territoire «SNAT 2025» doit être porté par la précision, car le discours d'Aménagement du Territoire est trop souvent général et théorique, c'est pourquoi ces propositions s'inscrivent dans une perspective d'action et de mise en application présentée sous forme de Programme d'Action Territoriale «PAT» à caractère opérationnel.

Les ressources humaines sont là, les ressources financières ont été mobilisées et les potentiels de développement existent le problème sera de savoir les utiliser. Cela se décidera pour



l'essentiel sur le terrain, en fonction du cadrage national. Il n'est pas question de fixer cela a priori. Les documents d'aménagement ne sont ni prescriptifs. Ils visent avant tout à souligner les risques encourus, à montrer les opportunités, le bon choix et la bonne direction dans une conjoncture que personne ne connaît à l'avance.

La conclusion du SNAT est consacrée à la question de l'action immédiate. Lorsque l'on présente un « projet » exhaustif à vingt ans, la question qui surgit très logiquement est celle de savoir par quoi commencer. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire 2025 y répond, en présentant les actions susceptibles d'être mises en oeuvre immédiatement ; elles sont d'ailleurs plus ou moins engagées sous différentes formes, dans le cadre du programme présidentiel, mais elles seront renforcées et accélérées notablement à la faveur du présent SNAT 2025.

La rupture avec les méthodes centralisées et directives de l'aménagement porte à faire reposer la conception du SNAT sur des concertations aussi larges que possible. De même, tout en ayant un horizon lointain portant sur une vingtaine d'années au moins. Ces instruments d'orientation doivent faire l'objet de révisions périodiques et, en cas de besoin, sans délai, de manière à adapter continuellement leur contenu au changement, leur but étant d'assurer l'attractivité et la compétitivité des territoires et la qualité de vie sur ces territoires.

Le SNAT devra revêtir une dimension démonstrative et méthodologique importante. S'appuyant sur une bonne

connaissance de l'état actuel du territoire et de ses enjeux, il devra définir les orientations fondamentales de l'Etat en la matière à l'horizon 2025, une Nation qui ne se laisserait pas porter par les forces de l'avenir finirait par ne pas s'appartenir, car un territoire n'est jamais condamné lorsqu'il est porteur d'un projet..

Au regard de l'échéance de 2025, l'opportunité est grande de voir les vingt prochaines années, comme les vingt dernières, entrer dans l'histoire comme une période de développement durable et de progrès pour le territoire national, pour l'ensemble de ses régions et non comme une période d'occasions manquées, d'efforts contrariés et d'échecs en dépit du volume des ressources financières mobilisées.

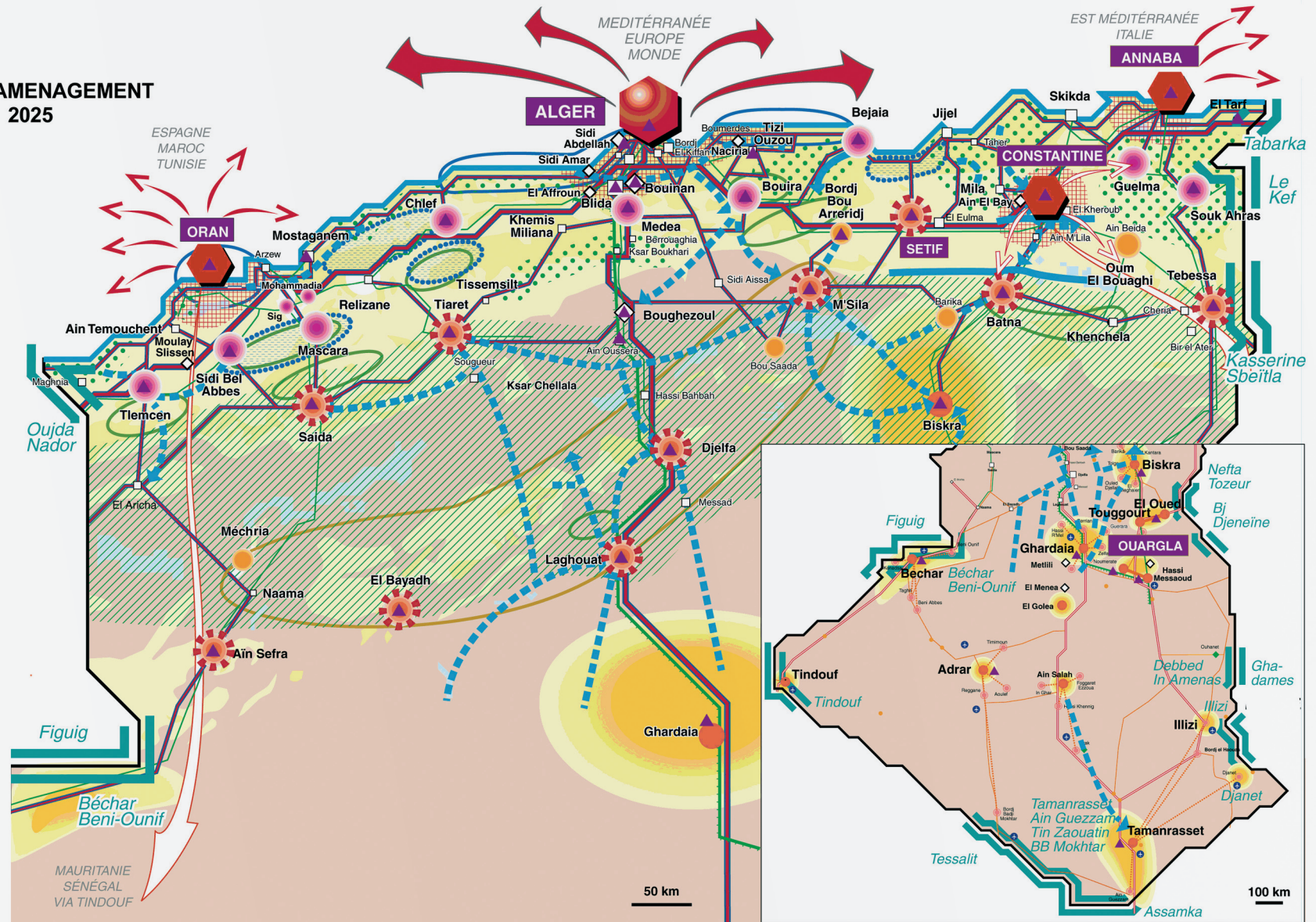
Le SNAT 2025, doit nous faire changer de cap pour une mise en oeuvre efficace des politiques nécessaires à la concrétisation des engagements pris dans le programme du développement national.

La politique d'aménagement du territoire ne vise pas seulement à redistribuer, elle doit inciter, impulser, orienter et créer des richesses. La politique d'aménagement du territoire consacrée aujourd'hui, par le SNAT 2025, s'inspire d'une méthode : le pragmatisme et la concertation, s'appuie sur une stratégie : récuser l'homogénéité et poursuit deux objectifs : la prospérité et l'équité. Mais par dessus tout, elle a un devoir : renforcer l'Algérie toute entière.

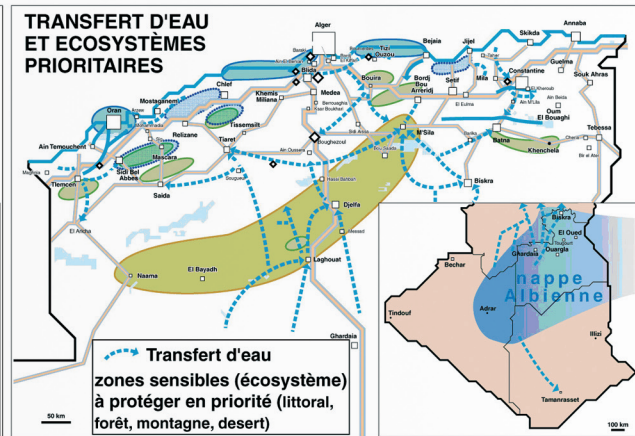
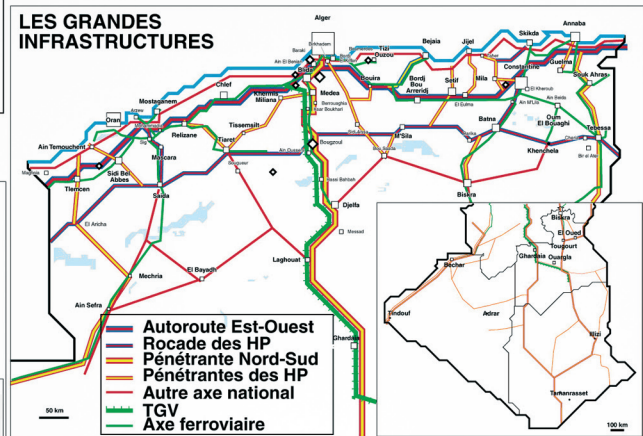
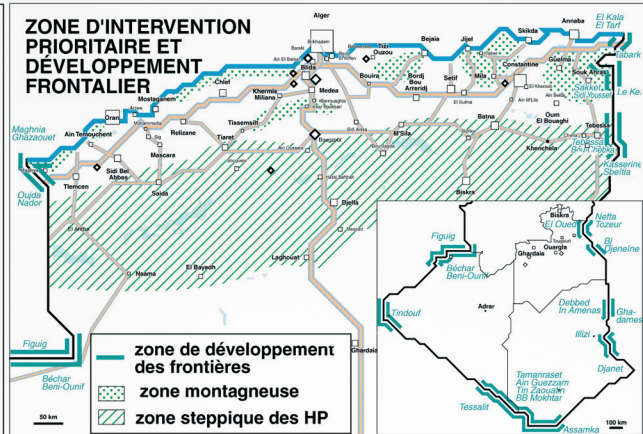
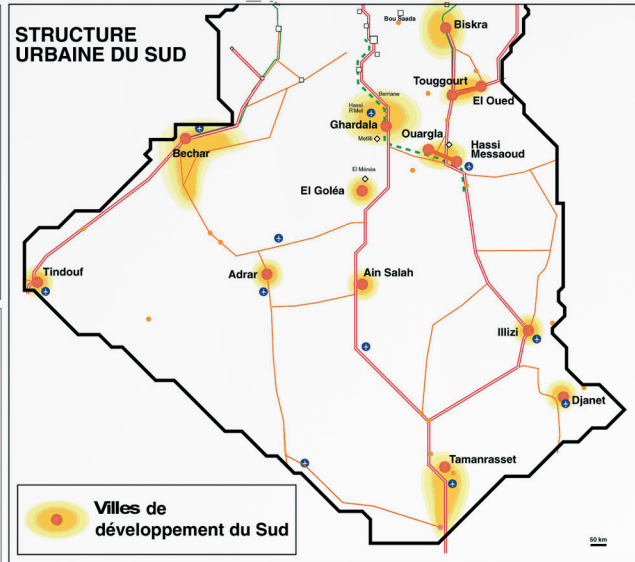
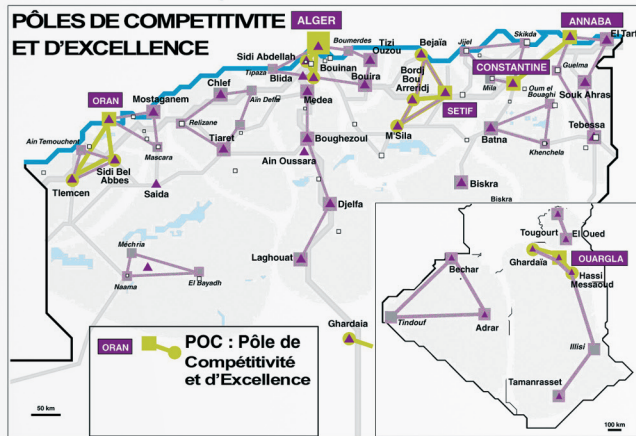
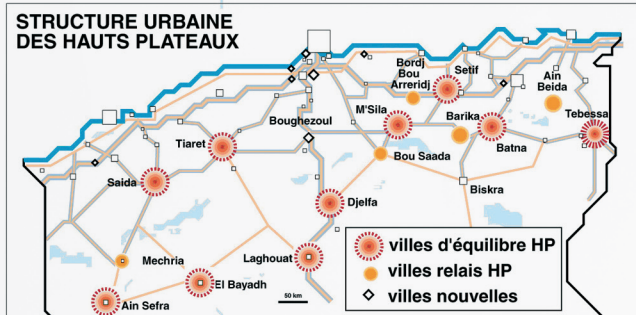
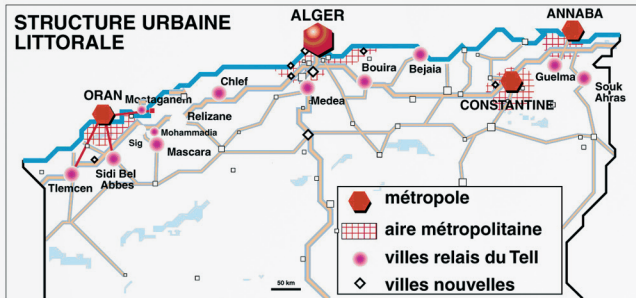


PROJET DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 2025

SYNTHÈSE



synthèse synthèse synthèse





Etapes et doc

de l'élaboration du SNAT



ÉTAPES ET DOCUMENTS DE L'ÉLABORATION DU SNAT

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire « SNAT » est un acte par lequel l'Etat affiche son projet territorial. Le SNAT 2025 montre comment l'Etat compte assurer, dans un cadre de développement durable, le triple équilibre de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la soutenabilité écologique, à l'échelle du pays tout entier pour les vingt années à venir.

Il est, de ce fait, un instrument qui traduit et met en forme les orientations stratégiques d'aménagement durable du territoire.

Il est l'aboutissement d'un long processus de réflexion et de maturation qui a fait l'objet d'un rapport général.

Ce rapport est composé :

- de 17 rapports thématiques détaillés
- du schéma national proprement dit qui expose de manière synthétique un choix des questions clés accompagné des prescriptions qui leur seront liées

uments



1. Présentation Générale des dix sept documents

1.1 Le livre vert : une plate forme pour le débat national sur l'aménagement du territoire

Le livre vert s'est appuyé sur le diagnostic territorial réalisé qui a fait apparaître les enjeux et défis auxquels est confronté le territoire algérien. Les menaces pesant sur le capital environnemental algérien, la transition économique, les déséquilibres entre territoires, les besoins d'une population jeune font notamment partie des principaux challenges à relever.

Le Livre Vert a permis de livrer les références permettant d'effectuer les bons choix pour l'avenir. Il dresse un bilan rapide mais précis de l'état du territoire et a constitué la base du Débat National.

1.2 Le diagnostic territorial : un état des lieux exhaustif de l'occupation du territoire national

Ce document présente la synthèse des dossiers thématiques de l'état des lieux sectoriel et spatial de l'Algérie. Il constitue le point de départ de la réflexion conduisant à l'élaboration du SNAT.

1.3 Le bilan sectoriel de l'occupation territoriale

Ce document regroupe les dossiers thématiques des différents secteurs économiques et sociaux des ministères avec également une synthèse concernant les neuf Régions Programme.

1.4 Les tendances d'occupation du territoire et les risques de rupture à l'horizon 2025

Il s'agit d'une analyse prospective identifiant les tendances, les phénomènes émergents et les ruptures potentielles du territoire dans l'hypothèse d'un prolongement de ces tendances.

Neuf domaines ont été couverts : population, eau, patrimoine naturel, culturel, peuplement et système urbain, capital humain, infrastructures, système de production technologique, ouverture à l'international, régulation et gouvernance.

1.5 Les enjeux territoriaux à l'horizon 2025

Six enjeux territoriaux ont été identifiés en croisant avantages,

faiblesses et opportunités et menaces du territoire : la reconquête du territoire, l'adaptation du système urbain aux exigences du futur, la compétitivité territoriale, l'équité territoriale, la durabilité territoriale et la gouvernance territoriale.

1.6 La gouvernance territoriale

Ce document traite des enjeux de la gouvernance et de l'importance de l'approche participative pour une réelle appropriation du SNAT. Cette bonne gouvernance doit englober les aspects du partenariat public, privé, de la participation de la société civile, les questions de déconcentration et de décentralisation notamment.

1.7 La typologie du territoire : les nouveaux espaces émergents

Cette typologie repose sur le traitement de données statistiques territorialisées qui ont mis en évidence les dynamiques territoriales tout en combinant des variables socio-économiques et environnementales. Ce traitement a permis d'élaborer une représentation cartographique des typologies territoriales.

In fine différents scénarios ont pu être bâtis en permettant l'esquisse des grandes régions programme.

1.8 Les quatre scénarios de l'aménagement du territoire : les quatre images de l'algérie de 2025

A partir des six enjeux fondamentaux identifiés pour le territoire national à l'horizon 2025, plusieurs grandes options d'aménagement ont été formulées.

SCÉNARIO 1 : L'EQUILIBRE VOLONTARISTE

Il s'appuie sur un fort développement des hauts plateaux et du sud qui freine le développement littoral et équilibre le territoire

SCÉNARIO 2 : LA DYNAMIQUE DE L'EQUILIBRE

Il vise à la fois à créer un équilibre entre régions littorales et celles des hauts plateaux (constitution de villes nouvelles) mais également celui entre équilibre urbain rural et équilibre durable du territoire.

SCÉNARIO 3 : LE TERRITOIRE COMPÉTITIF

Il se fonde sur le jeu des forces du marché censées adapter les territoires aux exigences de l'économie.



SCÉNARIO 4 : LE TERRITOIRE DISPERSÉ

Scénario de l'inacceptable parce qu'il maintient les blocages et les tendances du pays, tout en bridant les dynamiques par une absence de politiques adaptées.

1.9 Le scénario acceptable : une synthèse entre équilibre territorial et compétitivité

Il tend à rétablir un équilibre durable entre les composantes du territoire et adapter les territoires algériens aux exigences de l'économie mondialisée.

1.10 Les quatre lignes directrices du SNAT 2025

Elles visent à concilier harmonieusement quatre impératifs d'aménagement du territoire : construire un territoire durable, créer les dynamiques du rééquilibrage territorial, les conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires et réaliser l'équité territoriale

1.11 L'option Hauts Plateaux : une option stratégique

Les Hauts Plateaux algériens représentent un atout majeur pour le développement de l'Algérie.

Ils regroupent trois Régions Programme comprenant 16 wilayas steppiques. Six thématiques prioritaires déclinent cette option stratégique : le freinage de la littoralisation et le redéploiement des populations du Tell vers les Hauts Plateaux, la maîtrise de l'urbanisation, la gestion intégrée et la valorisation des ressources en eau et du sol, la protection et la valorisation des sites sensibles, le développement agricole et la revitalisation rurale, l'attractivité du territoire par le maillage des infrastructures, les TIC, les énergies renouvelables et le développement des pôles de compétitivité.

1.12. Les déclinaisons sectorielles : une articulation entre les secteurs et les territoires

Même si la loi du 12 décembre 2001 ne contient pas de prescriptions sectorielles, elle recommande la cohérence entre le SNAT et développement des secteurs. Cette préoccupation territoriale est soulignée particulièrement dans le rapport pour certains domaines transversaux intéressant l'ensemble du territoire, les secteurs productifs et les activités à caractère stratégique.

1.13. Les déclinaisons territoriales : tenir compte de la différenciation territoriale

Elles concernent les espaces sensibles, les aires métropolitaines, les Régions Programme.

1.14. Les pôles de compétitivité et d'excellence : pour des territoires ouverts à l'innovation et à la connaissance

Ce document est une réflexion stratégique sur une politique nationale de création ou de consolidation de Pôles.

1.15. Les Pôles de compétitivité et d'excellence ruraux (POCER)

L'objectif des POCER est de développer de façon optimale les zones rurales en attirant des investisseurs et en développant les synergies entre toutes les familles d'acteurs concernées par le développement de ces zones.

1.16. Le programme d'aménagement côtier (PAC)

Le volume 16 développe le nouveau cadre d'intervention et de gestion du littoral.

1.17. La stratégie industrielle : une stratégie et une politique pour la relance et le développement industriel

Ce rapport définit le cadre stratégique pour le développement industriel de l'Algérie. Plusieurs rappels et des pistes de réflexion ainsi alimentent ce rapport. Une stratégie à cinq dimensions est par ailleurs proposée : la reconquête des marchés intérieurs, la réhabilitation et le redéploiement du parc industriel de production des biens intermédiaires, l'exploitation du gaz naturel à travers la mise en place de productions sur tout le territoire national, la mise en place de conditions permettant à de nouvelles industries de haute valeur ajoutée de se développer, la constitution de zones industrielles intégrées et de technopôles spécialisées.

2. Les objectifs du schéma national d'aménagement du territoire 2025

Ils découlent des obligations de l'état définies notamment par la loi du 12 décembre 2001. L'état doit assurer la compensation



des handicaps, la correction des inégalités des conditions de vie, le soutien aux activités économiques selon leur localisation, la maîtrise et l'organisation de la croissance des villes, la correction des déséquilibres territoriaux, le palliatif aux tendances d'aménagement héritées du passé.

3. Le SNAT se décline en schémas sectoriels et territoriaux

Sur le plan institutionnel, cette démarche incarne une étape clé de la **définition collective d'un projet d'avenir**.

Plusieurs schémas seront déclinés : les schémas directeurs sectoriels, les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable, les schémas directeurs d'aires métropolitaines et les plans d'aménagement de wilaya

Sur le plan conceptuel, cette démarche démontre **une volonté de renouvellement et de modernisation** inscrite dans les principes contenus dans le développement durable.

4. La démarche participative : pour une plus grande appropriation du SNAT 2025

La démarche d'élaboration d'un SNAT constitue une opportunité rare et fortement fédérante pour l'ensemble des services ministériels.

Il convient de rappeler **la large démarche participative** dans laquelle s'est inscrite l'élaboration du SNAT. **Un comité intersectoriel** réunissant les différents ministères sectoriels impliqués dans l'aménagement du territoire s'est tenu très régulièrement et **une démarche de concertation** avec les acteurs territoriaux a été menée pendant tout le long de son élaboration. Parallèlement une démarche de prospective participative s'est déroulée au cours de séminaires thématiques et des échanges réguliers ont été entrepris entre les équipes chargées du SNAT et celles des SRAT.

L'objectif visé à travers **cette démarche interactive** consistait dans **l'appropriation par tous les acteurs des dimensions territoriales du SNAT**.

5. Les cinq missions qui ont abouti à l'élaboration du SNAT 2025

MISSION 1 : BILAN, DIAGNOSTIC, TENDANCES, PROBLÉMATIQUES ET ENJEUX

Cette mission est constituée du bilan sectoriel et spatial, du diagnostic territorial, des enjeux territoriaux, des tendances, ruptures et alternatives, du jeu des acteurs et éléments de régulation.

Ces travaux qualitatifs ont été complétés par une approche qualitative basée sur des indicateurs socio économiques et environnementaux.

Les résultats de ces travaux ont servi de base pour bâtir les différents scénarios.

MISSION 2 ORIENTATIONS GÉNÉRALES, SCÉNARIOS

Dans un deuxième temps, une démarche de prospective territoriale s'est efforcée de déterminer les futurs possibles du territoire algérien en identifiant les principales tendances à l'œuvre, les émergences possibles ainsi que différentes réponses aux enjeux et défis. Celles-ci ont nourri les différents scénarios.

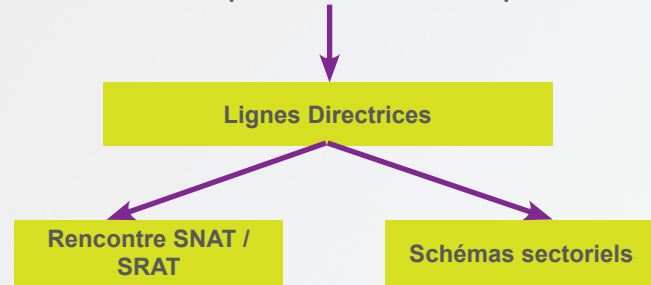
Quatre scénarios prospectifs ont été définis :

- **Le scénario 1 « d'équilibre volontariste », dans la lignée d'un étatisme fort**
- **Le scénario 2 de « dynamiques de l'équilibre » qui met en avant de nouvelles relations entre le littoral et l'intérieur**
- **Le scénario 3 de « territoire compétitif » qui met en lumière une organisation spatiale des forces du marché**
- **Le scénario 4 de « territoire dispersé » qui montre les effets déstructurants d'un territoire non organisé.**

Le scénario de « dynamiques de l'équilibre » a été retenu tout en soulignant la nécessité d'y intégrer les éléments nécessaires de compétitivité et d'attractivité relevant du scénario 3.



• Le scénario 5 : « équilibre territorial et compétitivité »



Le scénario 5 a permis de dégager les lignes directrices du SNAT.

MISSION 3 : ELABORATION DU SNAT

Dans un troisième temps, les lignes directrices du SNAT ont permis d'identifier les stratégies permettant d'atteindre cet avenir souhaité du territoire algérien.

Quatre lignes directrices cohérentes, articulées et intégrées ont été définies :

- Vers un territoire durable
- Créer les dynamiques du rééquilibrage territoriales
- Créer les conditions de l'attractivité et de la compétitivité
- Réaliser l'équité territoriale

A cela s'ajoute **une dimension transversale, celle de la gouvernance.**

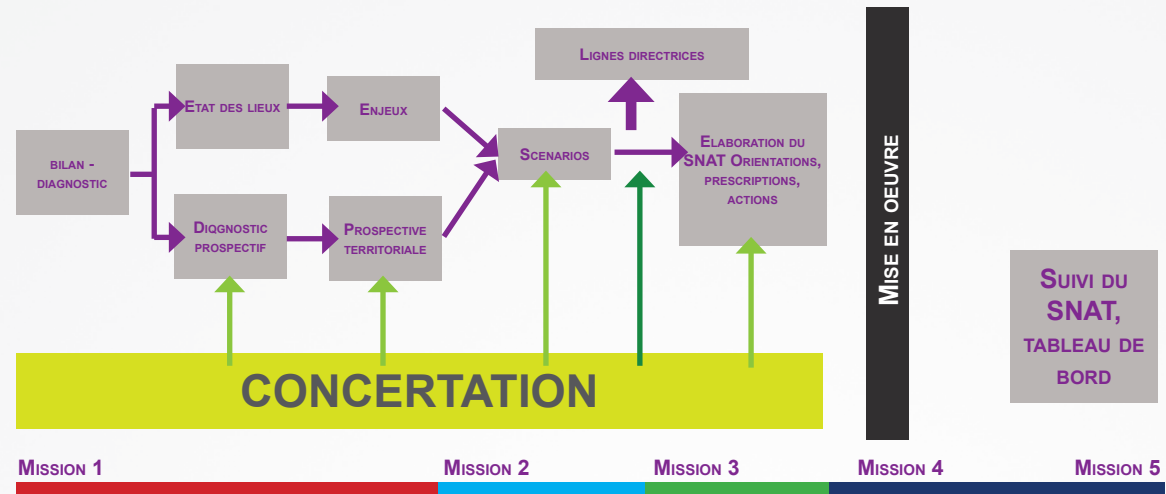
Dans un quatrième temps, le SNAT proprement dit a été réalisé. Intitulé « équilibre durable et compétitivité des territoires », il précise et complète les lignes directrices en 20 Programmes d'Action Territorial (PAT). Ceux-ci développent des objectifs, une stratégie et un programme d'action spécifique.

MISSION 4 : MISE EN ŒUVRE DU SNAT

Elle précise les modalités de mise en œuvre du SNAT en identifiant les rôles respectifs de l'état et des collectivités territoriales. Elle définit également les fonctions des institutions spécifiques constituant les instruments de la politique territoriale et des rapports entre SNAT et SRAT.

MISSION 5 : SUIVI DU SNAT, EVALUATION, PILOTAGE, TABLEAU DE BORD

Un tableau de bord établi sous forme de cadre logique permet le suivi du SNAT.



Conception et réalisation graphique - valorisation : Mathieu ESTERNI I-tem consultant - mathieu.esterni@i-tem.fr

Crédits photos/illustrations : © Toufik Amine TALEB - © Laurent ANDREMONT - © Tinka - © Andres Rodriguez -
© iklas Ramberg - © Luminis - © Mats Tooming - © Gérard.Kremmer - © macroman - © stoneman - © Mohamed
Moulay - © Kirsty Pargeter © Marc Dietrich - © Nasa - © Mathieu ESTERNI I-tem consultant

© SNAT - Algérie - Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministere de l'aménagement du territoire et de l'environnement